

Plan Local d'Urbanisme

2.2. Diagnostic et état initial de l'environnement

Plan Local d'Urbanisme révisé et approuvé par délibération
du conseil municipal en date du **18 septembre 2025**



SOMMAIRE

INTRODUCTION

4

1. Contexte de la commune

4

2. Documents cadres

6

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

14

1. Morphologie et paysages

15

2. Diagnostic foncier

30

3. Fonctionnement du territoire

38

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

54

1. Les habitants

55

2. Les logements

58

3. L'économie et l'emploi

61

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

70

1. Caractéristiques générales

71

2. Les espaces naturels et les protections

83

3. Le paysage

111

4. Les risques et nuisances

117

5. Les réseaux techniques urbains

124

6. Les énergies renouvelables

128

INTRODUCTION

1. Contexte de la commune

Situation

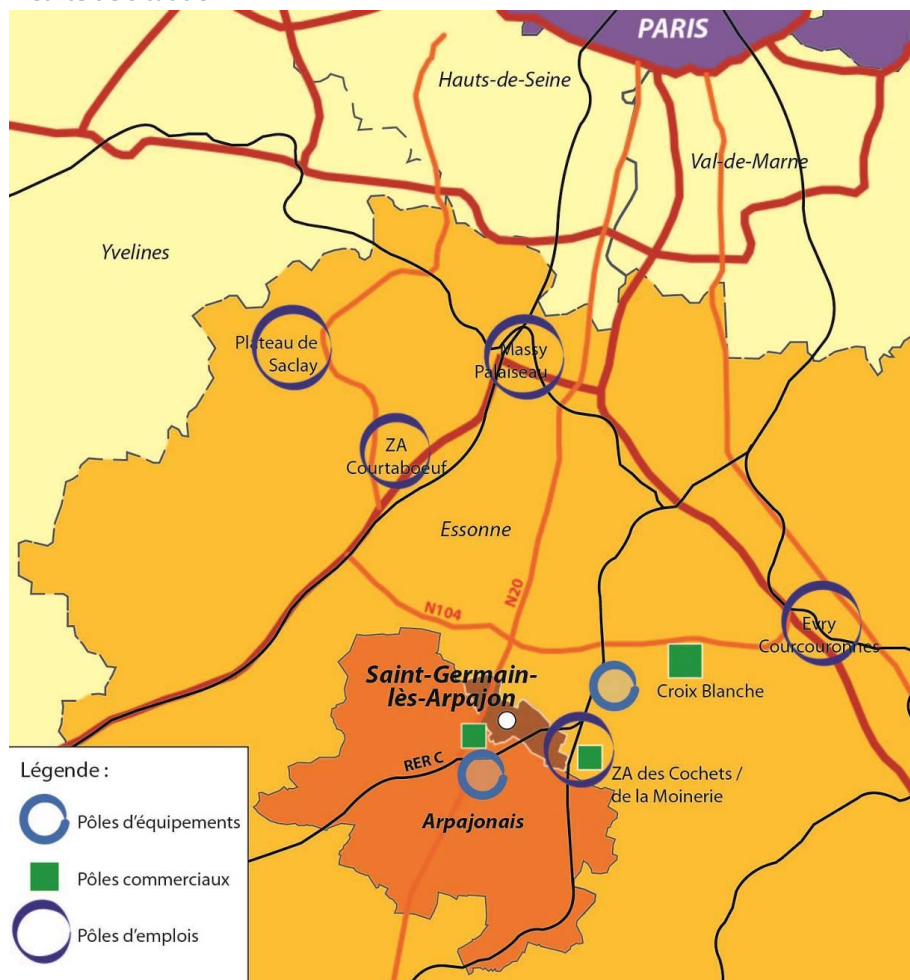
La commune de Saint-Germain-lès-Arpajon est située dans le département de l'Essonne à une trentaine de kilomètres au sud de Paris.

Elle est accessible depuis la capitale par la RN 20, axe historique majeur entre Paris et Orléans qui traverse la commune, ainsi que par la ligne C du RER via la gare « La Norville / Saint-Germain-lès-Arpajon ».

Saint-Germain-lès-Arpajon appartient au bassin de vie du Nord Essonne, particulièrement dynamique. La commune se trouve dans l'aire d'influence de plusieurs pôles d'équipements et de commerces que sont principalement Arpajon (commerces, hôpital, lycée, etc.) et Brétigny (centre commerciale, clinique, lycée, etc.).

D'autre part, d'importants pôles d'emplois sont situés dans ce bassin de vie. Les plus importants sont les zones d'activités des Cochets / de la Moinerie (entre Saint-Germain et Brétigny) et Courtaboeuf, aux Ulis, auxquels s'ajoutent les pôles d'emplois d'Evry / Courcouronnes, de Massy / Palaiseau ainsi que du plateau de Saclay.

Carte de situation



INTRODUCTION

1. Contexte de la commune

Cœur d'Essonne Agglomération

Cœur d'Essonne Agglomération est née en 2016, de la fusion de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

L'intercommunalité regroupait 208 000 habitants en 2025, répartis en 21 communes :

- Arpajon
- Avrainville
- Brétigny-sur-Orge
- Breuillet
- Bruyères-Le-Châtel
- Cheptainville
- Égly
- Fleury-Mérogis
- Guibbeville
- La Norville
- Le Plessis-Pâté
- Leuville-sur-Orge,
- Longpont-sur-Orge
- Marolles-En-Hurepoix,
- Morsang-sur-Orge.
- Ollainville
- Sainte-Geneviève-des-Bois,
- Saint-Germain-lès-Arpajon
- Saint-Michel-sur-Orge,
- Villiers-sur-Orge,
- Villemoisson-sur-Orge

Ses compétences propres sont les suivantes :

- Développement économique
- Politique du logement social et actions
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Création, aménagement et entretien de la voirie, routes
- Aménagement de l'espace
- Développement, aménagement sportif et culturel de l'espace communautaire
- Prévention Spécialisée
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés
- Petite enfance

Les 21 communes de l'intercommunalité



Source : Cœur d'Essonne Agglomération

Le projet de territoire 2030

Le projet de territoire constitue une feuille de route politique et stratégique pour structurer l'ambition de développement du territoire de Cœur d'Essonne à l'horizon 2030.

Cette feuille de route s'organise en 6 thèmes et comporte 4 textes d'envergure et 27 actions.

- Thème 1 : Affirmer un équilibre entre ville et campagne
- Thème 2 : Se mobiliser pour améliorer les déplacements
- Thème 3 : Relever les défis des grandes transitions
- Thème 4 : Développer les solidarités de proximité
- Thème 5 : Promouvoir les projets innovants et fédérateurs
- Thème 6 : Agir au sein de la région Ile-de-France

INTRODUCTION

2. Documents cadres

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) approuvé par le conseil régional le 31 décembre 2013 est à présent remplacé par le SDRIF-e qui exprime de nouveaux objectifs à l'horizon 2040. La révision du PLU étant simultanée à celle du SDRIF, la compatibilité aux deux documents est présentée.

Les orientations du SDRIF, pour la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon, sont notamment :

La préservation et la valorisation de plusieurs espaces boisés et naturels

- Le bois des Fosses
- Le parc de Chanteloup
- Le moulin de Fourcon
- Les Grands Bois

La préservation et la valorisation d'une liaison écologique agricole et forestière (A) située à l'Est du territoire

Des espaces urbanisés à optimiser

- Le Nord/Ouest de la commune (La Grande Folie, Les Mares, Les Louvetières, etc.)
- La zone d'activités des Loges à l'Est du territoire

Des quartiers à densifier à proximité d'une gare :

- Les quartiers autour de la gare (quartier d'Aulnay, etc.)
- Le centre-ville

Le SDRIF identifie également :

- Un secteur à fort potentiel de densification, à savoir le secteur des Varennes, Fosse Monpied et la Grace de Dieu.
- Un secteur d'urbanisation préférentielle au sud du secteur La Bretonnière et de la rue Palmyre Pergod.

Carte des destinations



Source : SDRIF 2013 – DRIEA Ile-de-France

INTRODUCTION

2. Documents cadres

Le SDRIF préconise :

DENSIFICATION

Les quartiers à densifier à proximité d'une gare :

Ces quartiers sont définis par un rayon de l'ordre de 1000 mètres autour d'une gare ferroviaire ou d'une station de métro, existante ou à venir, ou de l'ordre de 500 mètres d'une station de transport collectif en site propre existante ou à venir.

A l'horizon 2030, à l'échelle communale, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 15% de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat à horizon 2030.

Nombre de logements à atteindre d'ici à 2030 : 4 225 logements

Nombre de logements au 1^{er} janvier 2022 : 4 052

Nombre de logements à venir : 268

Total restant : **Objectif dépassé**

EXTENSION

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, possible entre 2013 et 2030 est de 42 hectares, dont 25 hectares liés au secteur d'urbanisation préférentielle, identifié par la pastille orange.

Secteurs d'urbanisation préférentielle

Chaque pastille indique une capacité d'urbanisation de l'ordre de **25 hectares** que les communes et les groupements de communes peuvent ouvrir à l'urbanisation en fonction des besoins à court et moyen terme et des projets.

Consommation allouée entre 2013 et 2030 en ha : 17,2 ha + 25 ha (pastille) 

Consommation d'espaces entre 2013 et 2021 : 7 ha

Total restant : **10,2 ha + 25 (pastille)**

INTRODUCTION

2. Documents cadres

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France Environnemental (SDRIF-E)

Version arrêtée en juillet 2023

Le SDRIF-e validé le 12 juin 2025 tend vers le Zéro Artificialisation Net en limitant les secteurs d'urbanisation. De ce fait, la pastille de « secteur d'urbanisation préférentiel » du précédent SDRIF est supprimée.

L'effort de densification autour de la gare de RER C de La Norville – Saint-Germain-lès-Arpajon est désormais limité à une portée de 2 km.

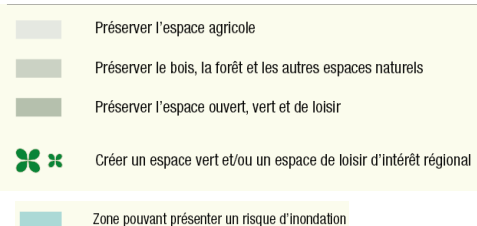
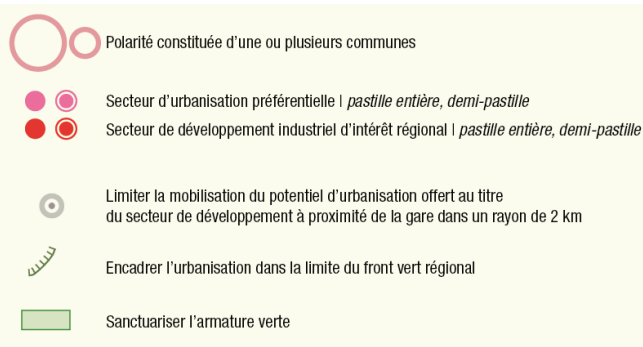
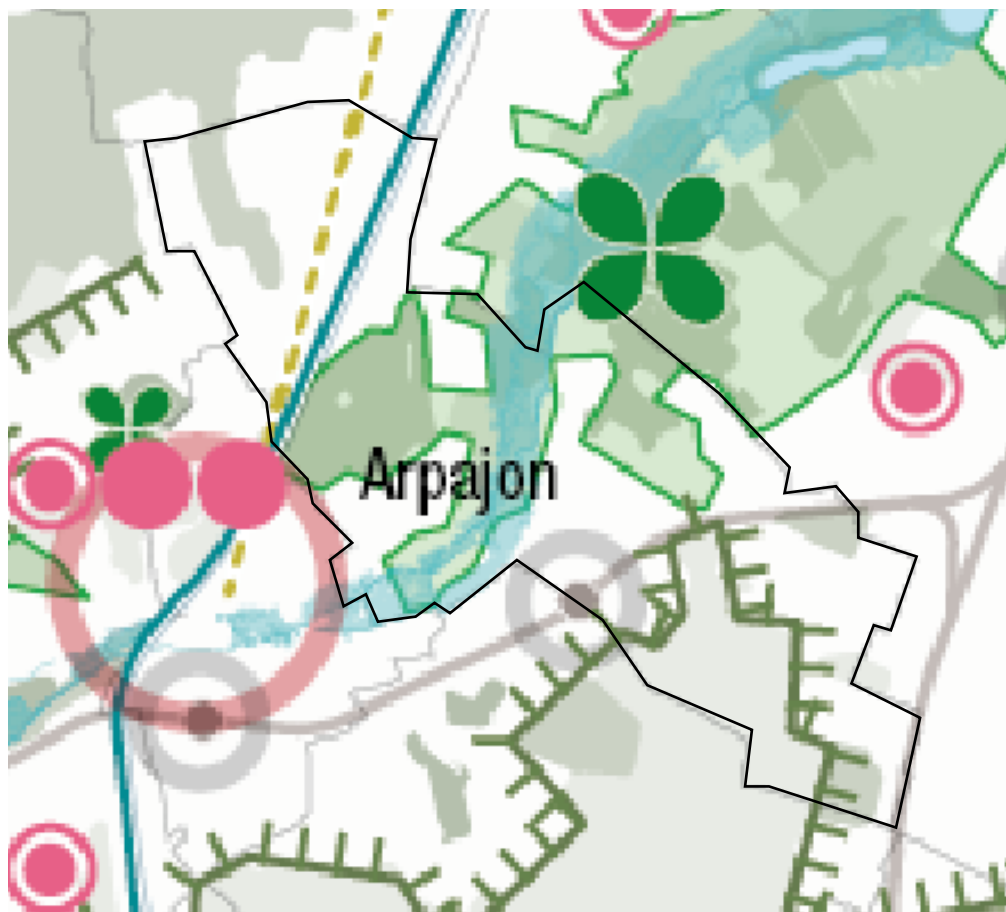
Une plus large importance est donnée à la préservation des continuités écologiques dite « armature verte », notamment la connexion entre le domaine de Chanteloup et le lit de l'Orge.



Au titre des secteurs de développement à proximité des gares, **une extension maximale de l'urbanisation de l'ordre de 1 % des surfaces urbanisées** au sens strict est permise dans un rayon de 2 km autour de la gare.

428 (nombre d'hectares artificialisés) + 1 %
= 4,28 hectares

D'ici à 2040, 4,28 hectares de consommation d'espaces sont autorisés.



INTRODUCTION

2. Documents cadres

Le Schéma de Cohérence Territorial Cœur d'Essonne Agglomération

Approuvé le 12 décembre 2019

Le SCOT de Cœur d'Essonne Agglomération s'organise en 4 axes.

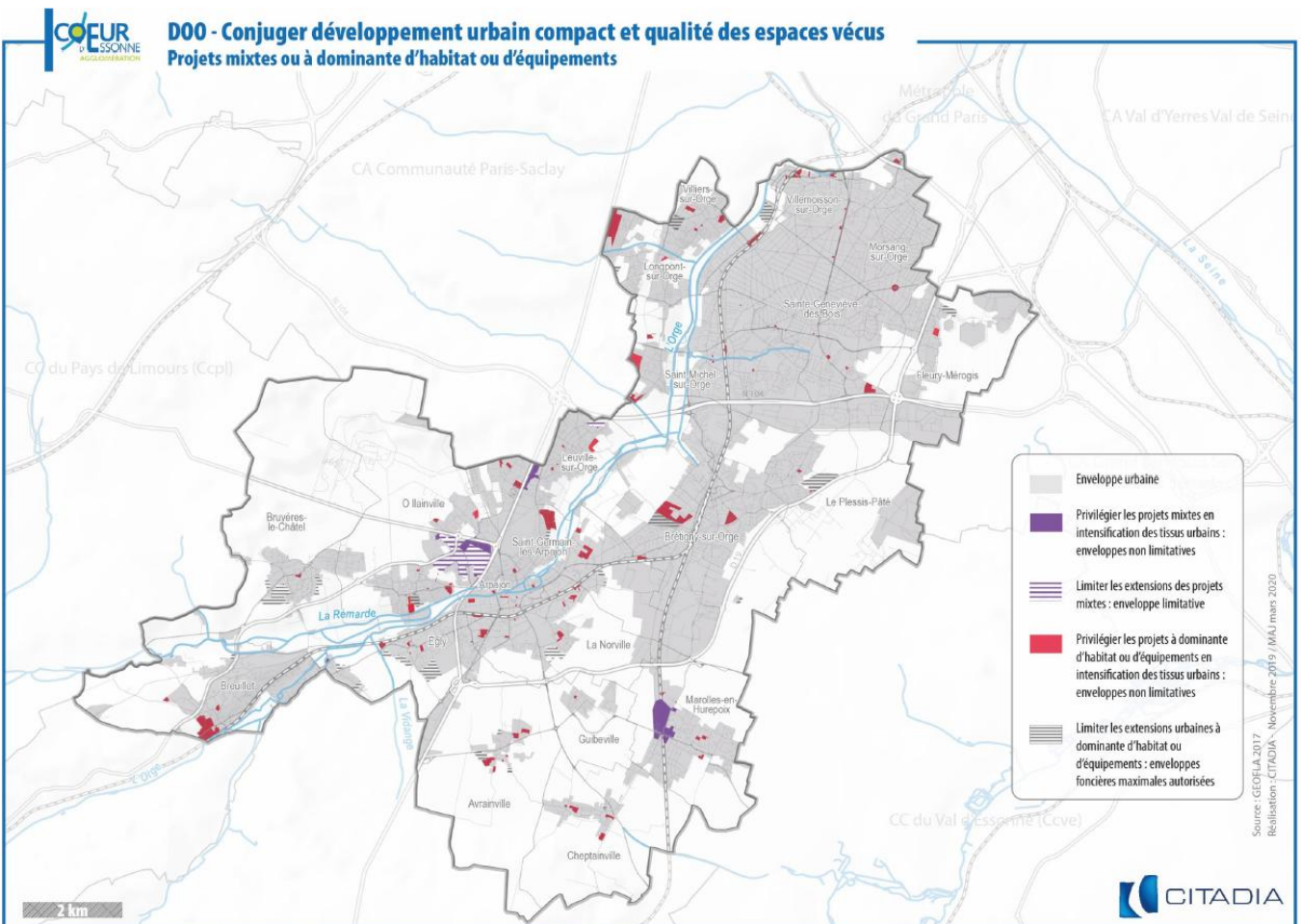
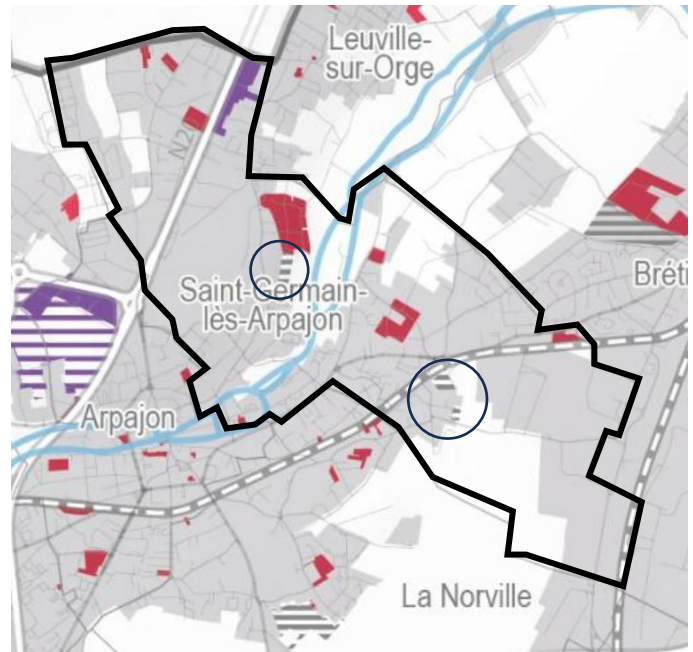
1. Vivre dans une agglomération entre ville et campagne.
2. Vivre dans une agglomération relevant des défis de transition
3. Vivre dans une agglomération de projets forts et ambitieux, actrice de la Région Ile-de-France.
4. Vivre dans une agglomération solidaire.

Le SCOT fixe notamment des objectifs de consommation et des secteurs préférentiels d'urbanisation en extension et en densification.

Ainsi l'enveloppe foncière maximale en extension (à vocation résidentielle dominante) est fixée à 4,4 ha pour la commune.

Par ailleurs, le SCOT identifie des secteurs préférentiels pour le renouvellement urbain à dominante d'habitat ou d'équipements.

Zoom sur Saint-Germain-lès-Arpajon



INTRODUCTION

2. Documents cadres

Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal Cœur d'Essonne Agglomération

2020-2025

Le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre.

Les objectifs de production du PLH sont basés sur la période 2018-2023, ils sont de 560 logements à Saint-Germain-lès-Arpajon, soit 9 % de la production de l'agglomération. Parmi eux, 250 logements devront être locatifs sociaux (45 %).

	Objectif de production en logement pour le PLH 2018-2023	Part de la production	Objectif de production en logement social	Dont PLUS	Dont PLAI	Dont PLS	Part du locatif social dans la production
Arpajon	873	13%	294	60% env	30% mini	10% maxi	34%
Avrainville	15	0%	0				-
Brétigny-sur-Orge	372	6%	0				-
Breuillet	467	7%	153	60% env	30% mini	10% maxi	33%
Bruyères-le-Châtel	291	4%	90	60% env	30% mini	10% maxi	31%
Cheptainville	10	0%	4	60% env	30% mini	10% maxi	40%
Égly	206	3%	91	60% env	30% mini	10% maxi	44%
Fleury-Mérogis	105	2%	0			10% maxi	-
Guibeville	88	1%	17	60% env	30% mini	10% maxi	19%
La Norville	309	4,5%	181	60% env	30% mini	10% maxi	59%
Le Plessis-Pâté	538	8%	298	60% env	30% mini	10% maxi	55%
Leuville-sur-Orge	219	3%	209	60% env	30% mini	10% maxi	95%
Longpont-sur-Orge	760	12%	346	60% env	30% mini	10% maxi	46%
Marolles-en-Hurepoix	508	8%	133	60% env	30% mini	10% maxi	26%
Morsang-sur-Orge	90	1%	90	60% env	30% mini	10% maxi	100%
Ollainville	367	6%	208	60% env	30% mini	10% maxi	57%
Sainte-Geneviève-des-Bois	328	5%	121	60% env	30% mini	10% maxi	37%
Saint-Germain-lès-Arpajon	560	9%	250	60% env	30% mini	10% maxi	45%
Saint-Michel-sur-Orge	24	0%	24	60% env	30% mini	10% maxi	100%
Villemoisson-sur-Orge	378	6%	318	60% env	30% mini	10% maxi	84%
Villiers-sur-Orge	95	1,5%	55	60% env	30% mini	10% maxi	58%
TOTAL CDEA	6603	100%	2 882	60% env	30% mini	10% maxi	43%

INTRODUCTION

2. Documents cadres

Le Plan Climat Air Energie Territorial

2024-2030

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Le PCAET s'impose notamment à certains documents de planification : plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ou documents tenant lieu de PLU.

Obligatoire pour certaines métropoles et intercommunalités, le Plan Climat Air Énergie Territorial définit, sur le territoire en question :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter
- Le plan d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique

Selon les compétences de la collectivité qui l'élabore et le contexte local (collectivité concernée ou non par un plan de protection de l'atmosphère...) le programme d'action du PCAET peut aussi, selon les cas :

- Concerner la prévention et la réduction des émissions de polluants atmosphériques, un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses
- Comporter un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses, etc...

Cœur d'Essonne Agglomération a arrêté le PCAET le 4 décembre 2023 et approuvé ce dernier le 26 juin 2024.

7 grands axes sont identifiés dans le PCAET de CDEA :

- **Favoriser les mobilités vertes** (6 actions prévues dont le lancement de travaux d'aménagement de 4 pôles gares, le déploiement du Plan Vélo et des actions en faveur du déploiement de bornes de recharges électriques)
- **Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments** (4 actions prévues dont l'accompagnement de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la mise en place d'un dispositif de soutien pour lutter contre la précarité énergétique et le lancement de nouveaux travaux de rénovation énergétique et thermique)
- **Développer les énergies renouvelables** (3 actions prévues dont l'accompagnement de la filière photovoltaïque et le développement du réseau de géothermie)
- **Renforcer l'écoresponsabilité des services publics** (10 actions prévues dont la modernisation des 26 360 points lumineux et 557 armoires d'éclairage public, la mise en place d'une commande publique plus responsable et le développement d'outils d'évaluation de la transition écologique)
- **Poursuivre la transition agricole et alimentaire** (5 actions prévues dont la création ou l'accompagnement de nouvelles fermes et le développement de nouveaux canaux de distribution en circuit court)
- **Agir en faveur de l'économie circulaire** (7 actions prévues dont la mise en place du tri à la source et de la valorisation des biodéchets, et la structuration d'un écosystème autour du BTP et de la construction)
- **Préserver la biodiversité du territoire et s'adapter aux changements climatiques** (7 actions prévues dont la plantation de 100 000 arbres supplémentaires, la reprise en propriété publique des installations de production de transport et d'eau potable, et le développement de continuités écologiques).

INTRODUCTION

2. Documents cadres

Le Plan des Mobilités en Ile de France

2020-2030

Outil de planification stratégique de la mobilité et des déplacements franciliens, le Plan des Mobilités en Ile de France (arrêté par la Région le 27 mars 2024) fixe les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement pour la période 2020 – 2030 (succédant au Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France PDUIF 2010 – 2020).

Le PDMIF définit 5 grands objectifs en fonction de la localisation des communes en Ile de France, à savoir :

- Hypercentre de l'agglomération parisienne : La démotorisation des ménages en les reportant vers des mobilités alternatives attractives ;
- Cœur de l'agglomération parisienne : Rapprocher les caractéristiques de la mobilité du cœur de celles de l'hypercentre ;
- Couronne de l'agglomération parisienne : Encourager un changement de pratiques vers un moindre recours aux modes individuels motorisés en renforçant l'attractivité des mobilités alternatives ;
- Petite ville de l'espace rural : Encourager un changement des pratiques de mobilité ;
- Commune rurale de l'espace rural : Accélérer l'évolution de la voiture et de son usage, et offrir des mobilités alternatives à la voiture individuelle lorsque cela est possible et pertinent.

Le PDMIF doit en outre :

- Être compatible ou s'inscrire en cohérence avec les schémas ou les plans d'échelle régionale comme le SDRIF-E ;
- S'imposer dans un rapport de compatibilité aux schémas de cohérence territoriale (SCoT) et, en leur absence, aux plans locaux d'urbanisme (PLU ou PLUi) ;
- Être complété par des plans locaux de mobilité.

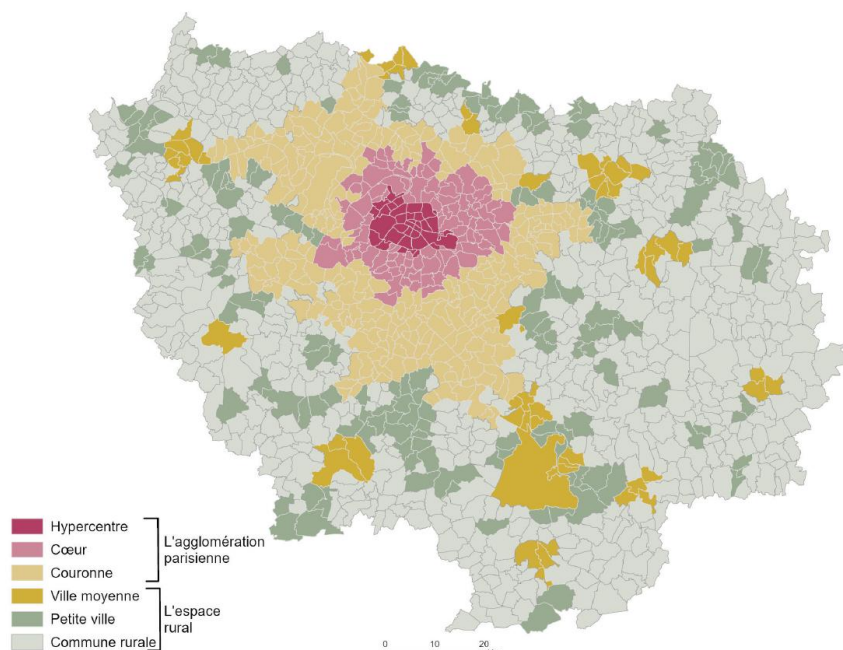
La phase d'enquête publique du PDMIF est prévue pour 2025.

Saint-Germain-lès-Arpajon est une commune « couronne ». A ce titre, le PLU doit notamment permettre d'encourager un changement de pratiques vers un moindre recours aux modes individuels motorisés, en renforçant l'attractivité des mobilités alternatives :

- marche et vélo pour les déplacements de proximité ;
- transports collectifs pour les déplacements en lien avec l'hypercentre et le cœur d'agglomération.

Cela passe par un respect dans un rapport de compatibilité des prescriptions quantitatives et qualitatives de stationnements automobiles et vélo prévus par le document cadre.

Les entités territoriales du SDRIF-E



Source: PDMIF arrêté, mars 2024

INTRODUCTION

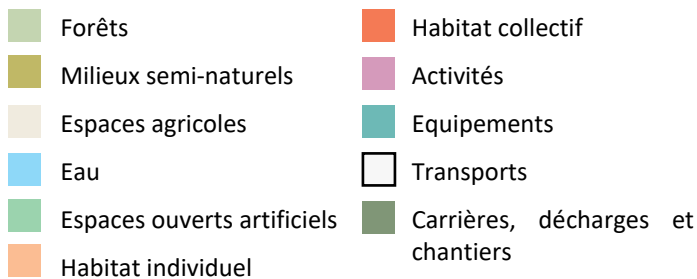
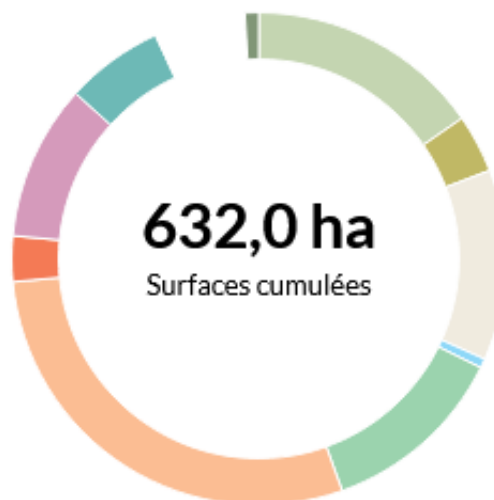
3. Présentation du territoire communal

Saint-Germain-lès-Arpajon accueille plus de 11 000 habitants en 2020 sur un territoire de 632 ha.

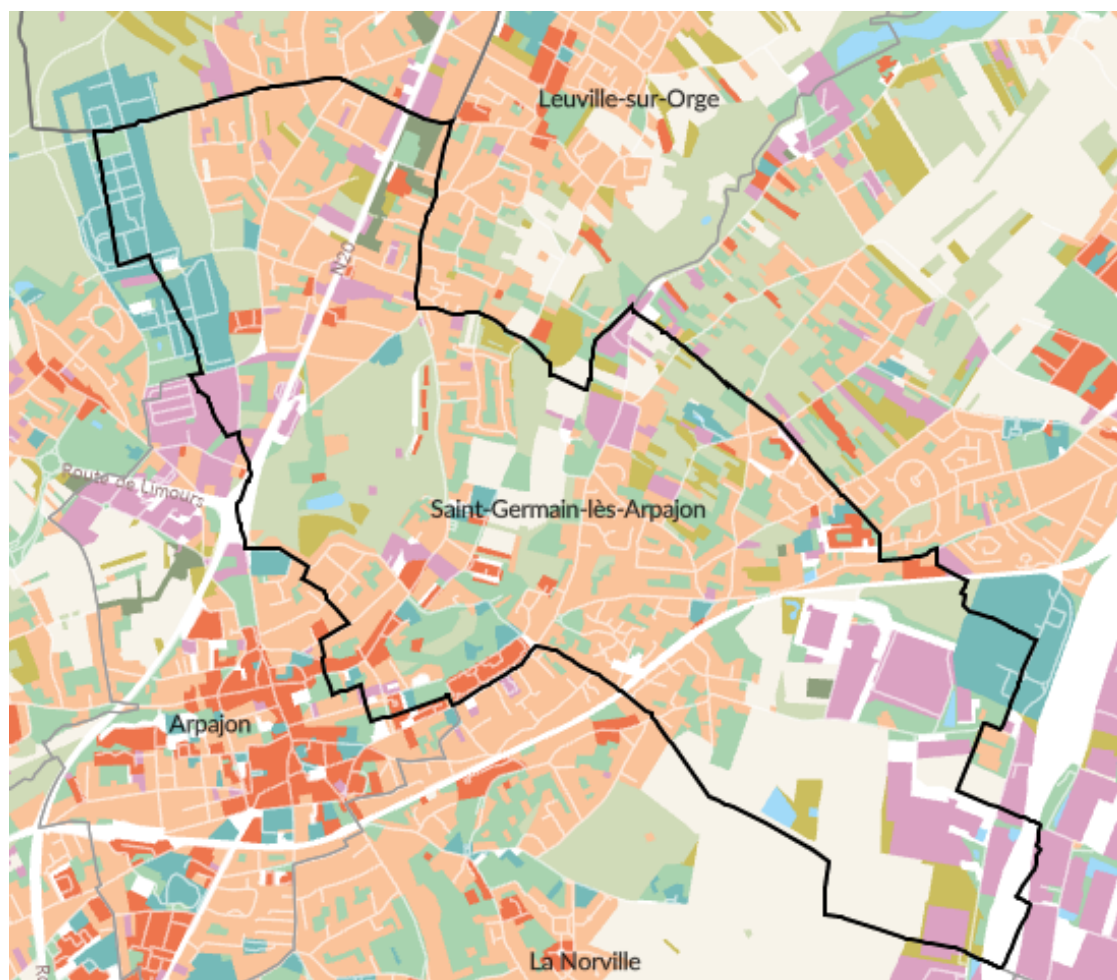
Principalement rurale jusque dans les années 1960, la commune s'urbanise progressivement en lien avec l'expansion d'Arpajon, selon une structure diffuse. Elle dispose aujourd'hui d'une population comparable à la ville voisine d'Arpajon pour une densité trois fois moins importante (1 754 habitants par kilomètre carré).

Urbanisée à 55 % , le tissu urbain est caractérisé par une prédominance de l'habitat individuel réparti de façon diffuse sur le territoire. Deux principales entités se distinguent : La Grande Folie, autour de la Nationale 20 dans la continuité de Leuville-sur-Orge, et le centre de Saint-Germain-lès-Arpajon dans la continuité d'Arpajon.

Les espaces naturels, agricoles ou ouverts artificiels regroupent 45 % de la superficie communale. Le paysage communal est notamment marqué par le passage de l'orge.



Mode d'occupation des sols en 2021



Source : Institut Paris
Région - 2021

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages 15

- Histoire et urbanisation
- Patrimoine
- Typologies urbaines

2. Diagnostic foncier 30

- Analyse de la consommation d'espaces
- Potentiel foncier

3. Fonctionnement du territoire 38

- Entrées de ville
- Equipements
- Mobilité

SYNTHESE 53

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

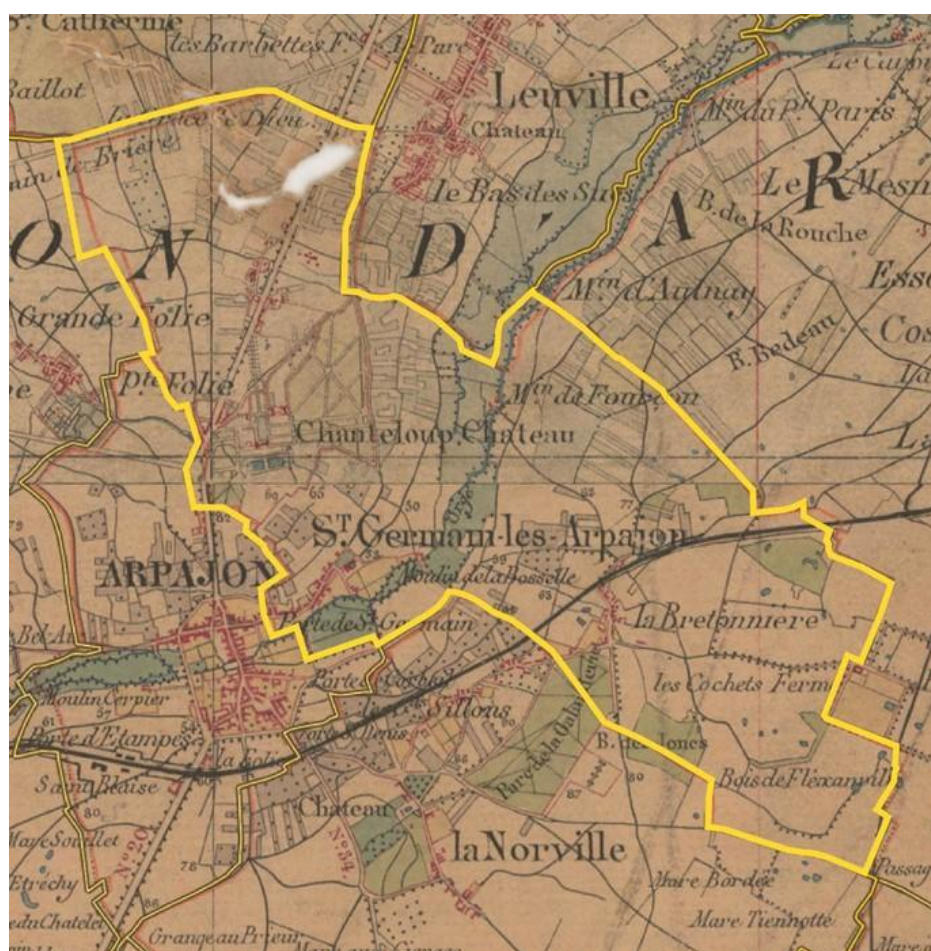
Histoire et urbanisation

Au XIX^{ème} siècle, la structure et la population communale n'évoluent que très peu. Saint-Germain-lès-Arpajon reste composé de trois hameaux ruraux et l'agriculture est toujours la principale activité.

La population connaît quelques fluctuations mais se maintient entre 500 et 600 habitants. On recense environ 590 habitants en 1896.

Le milieu du XIX^e siècle est marqué par l'épidémie de phylloxera qui atteint les vignes. La culture viticole laisse alors place à des cultures maraîchères et fruitières (haricots, tomates, betteraves, ...).

Ces activités maraîchères ont laissé des traces perceptibles sur le territoire puisque l'actuel réseau viaire s'est majoritairement développé sur le réseau de chemins ruraux de cette époque et le découpage parcellaire, dans les secteurs où il n'a pas été remembré (Les Folies, les deux versants de la vallée de l'Orge) se présente sous des formes extrêmement laniérées héritées de l'usage maraîcher des sols.



Source : Saint-Germain-lès-Arpajon – Carte d'état-major, XIX^{ème}, Géoportail

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

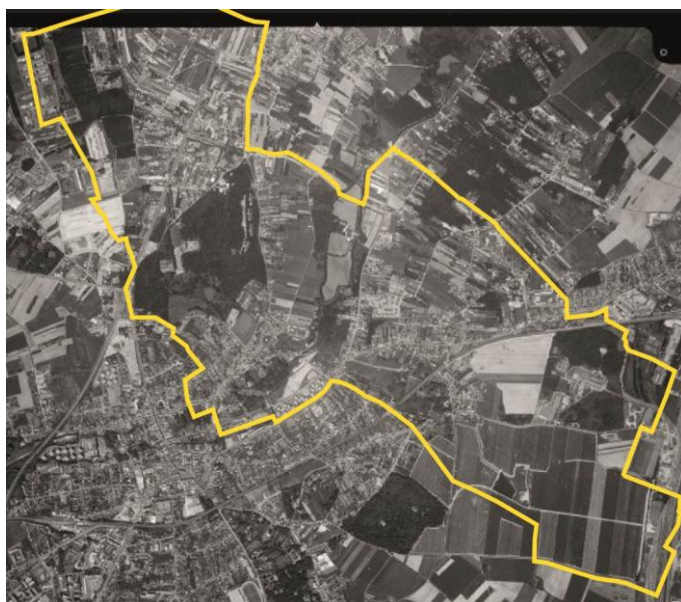
1. Morphologie et paysages

Histoire et urbanisation

Au sortir de la seconde guerre mondiale, Saint-Germain-lès-Arpajon compte environ 1 250 habitants (1946), soit près du double par rapport au début du siècle (600 habitants en 1901).

Le développement de la commune s'effectue au niveau des hameaux et notamment de l'actuel cœur de village.

Les cultures maraîchères subsistent encore sur une grande majorité du territoire et restent la principale activité.



Source : Saint-Germain-lès-Arpajon – Vue aérienne, 1981, Géoportail



Source : Saint-Germain-lès-Arpajon – Vue aérienne, 2013, Géoportail



Source : Saint-Germain-lès-Arpajon – Vue aérienne, 1947, Géoportail

La période d'après-guerre, dès années 1950 aux années 1970, voit la commune fortement évoluer.

Durant ces trois décennies une partie importante de l'habitat diffus se développe sur d'anciennes parcelles maraîchères, le long des chemins ruraux, que ce soit en continuité du cœur de village ou des deux hameaux sur les coteaux et les plateaux.

C'est également au cours des années 1960 et 1970 que vont être construits plusieurs résidences d'habitat collectif (cité La Sablière, résidence Chanteloup, résidence des Cendrennes, etc.)

Composée d'environ 1 250 habitants au sortir de la guerre, la commune compte 6 200 habitants au début des années 1980.

Le développement urbain de Saint-Germain-lès-Arpajon se poursuit entre les années 1980 et aujourd'hui. Ce développement se fait essentiellement sous forme d'extension urbaine pavillonnaire (pavillonnaire diffus mais également groupé et organisé à travers des lotissements). Au cours des dernières années, de nombreuses divisions parcellaires ont également eu lieu, entraînant une densification au coup par coup des quartiers.

Les activités économiques se sont également développées sur le plateau Sud-est (zone d'activités des Loges) et le long de la RN 20.

Depuis les années 1980, la population communale a presque doublé pour dépasser les 11 000 habitants en 2020.

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

Le patrimoine

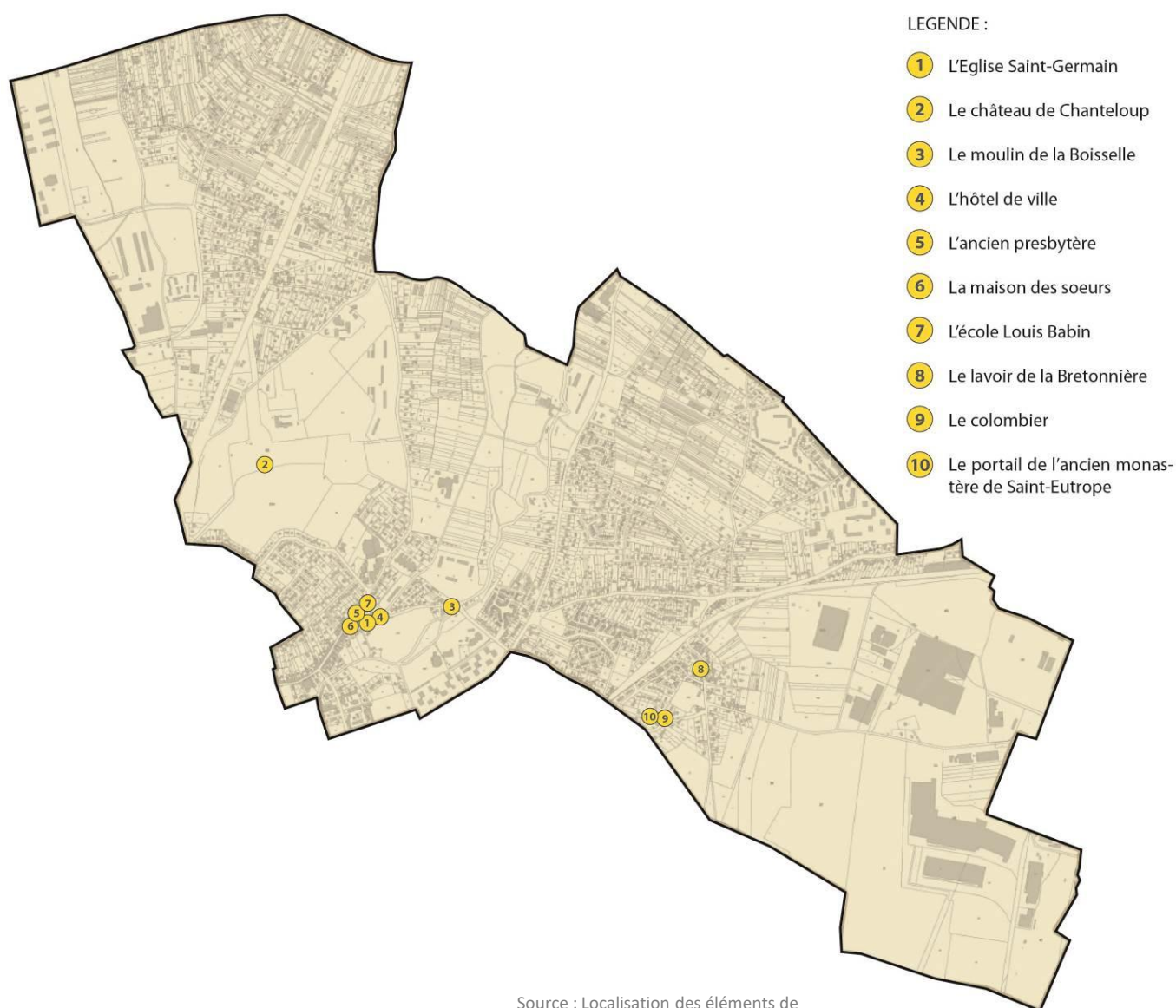
La partie patrimoine a largement été alimentée par la source : « Patrimoine des communes de France ».

Saint-Germain-lès-Arpajon dispose d'un bâtiment historique inscrit. Il s'agit de l'église Saint-Germain inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 06 mars 1926.

D'autre part, le parc de Chanteloup, au sein duquel se trouve le château de Chanteloup, est un site pittoresque inscrit.

Au-delà de ces deux éléments reconnus du patrimoine, la ville dispose de nombreux autres objets de patrimoine qui témoignent du passé de la commune.

Ce chapitre reprend les principaux éléments de ce patrimoine.



Source : Localisation des éléments de patrimoine – Espace Ville

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

Le patrimoine

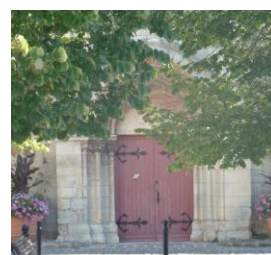
L'Eglise Saint-Germain

L'Eglise, datant du XI^e et XII^e siècle se compose d'une tour du clocher, élevée sur le côté droit de l'édifice. Elle comporte une nef datant en partie du XI^e siècle et deux bas-côtés du XII^e siècle, prolongés par des chapelles. Le chœur de deux travées est voûté d'ogives, certaines reposant sur des piliers cylindriques à chapiteaux décorés de crochets et de feuilles d'eau. La clef de voûte du chœur est ornée par la main de Dieu bénissant les fidèles.

Les vitraux ont été offerts en 1965 par les paroissiens de Freising. La verrière centrale est entourée des représentations de Saint Germain d'Auxerre et de Saint Corbinien, en ermite à Saint-Germain-lès-Châtres. Ces vitraux remplacent ceux offerts par Mme Corbel en 1867, illustrant les mêmes sujets.

Le portail roman est orné de motifs de dents de scies caractéristiques de son époque et conserve des traces de peintures polychromes. Ce portail a été déplacé lors de l'agrandissement de l'église.

L'Eglise accueille un retable sculpté en bas-relief qui a été restauré en 1995 ainsi qu'une chasse offerte en 1712 par le curé Jacques Lesguillon. Elle contient les reliques de Saint Corbinien, premier évêque de Saintes et martyr.



Le château de Chanteloup

Le premier édifice connu sous le nom de Chanteloup est un manoir du domaine royal, appartenant à Philippe IV le Bel en 1297. En 1343, plusieurs ordonnances de Philippe de Valois sont datées de Chanteloup. En 1518, François I^{er} échange avec son secrétaire, Nicolas de Neufville, cette seigneurie de Chanteloup contre une maison et des terres aux Tuileries. Un château Renaissance y est alors construit.

Le parc de Chanteloup, qui comporte une pièce d'eau, devient célèbre pour l'aménagement de ses jardins. Au début du XIX^e siècle, sa superficie est de 150 arpents. Le château subit plusieurs transformations, la dernière sous l'impulsion d'Alexandre Roëttiers de Montaleau, qui restitue au corps central ses dimensions d'origine. Les armes de la famille Röettiers figurent sur le fronton de la façade principale. La baronne de Montfort, décédée en 1949, en est la dernière châtelaine. Le château est vendu en 1958 à une société privée. Aujourd'hui le château se trouve dans un état de vétusté avancé engendrant de nombreux désordres structurels.



Le moulin de la Boisselle

Ce moulin est cité au XIII^e siècle, avec les deux autres moulins de Saint-Germain, ceux de Falaise et de Fourcon, comme étant un moulin à blé. Construit perpendiculairement à la rivière d'Orge, il est doté d'une roue couverte. Jusqu'à la Révolution, il appartient successivement aux hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, et aux seigneurs de La Norville, de La Bretonnière et d'Arpajon. Ce moulin cesse son activité de meunerie en 1922 et devient une fabrique de chaussures jusqu'en 1937. Depuis 1968, il appartient à la commune.



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

Le patrimoine

L'hôtel de ville

En 1799, M. Corbel, marbrier à Paris, acquiert ce qui reste d'un corps de ferme et y fait construire une demeure bourgeoise sur les fondations. La famille Corbel reste propriétaire de cette demeure, appelée le Château, pendant tout le XIXe siècle. En 1920, M. Samuel, le propriétaire de l'époque, fait construire un salon en rotonde dans le prolongement de la grande salle. Vers 1930, Albert Thomas Le Breton, l'ambassadeur de la République d'Argentine en France, plante des arbres d'essences rares dans le parc. La propriété s'appelle alors Les Tilleuls. En 1935, elle est acquise par Georges Alphonse Lelong et, en 1978, par la municipalité. Le 16 novembre 1985, l'hôtel de ville est inauguré.



L'ancien presbytère

La façade principale de ce bâtiment qui date de 1829, doté d'une cave, d'un fournil, d'un bûcher, d'un poulailler et d'autres petites dépendances, est ornée d'un fronton triangulaire. En 1914, ce presbytère, devenu propriété communale, est transformé en logement. Il accueille actuellement une partie des services municipaux.



La maison des sœurs

Cette maison de la fin du XVIIIe siècle fut donnée en 1861 par la comtesse de Gascq, propriétaire du château de Chanteloup, afin de devenir une école de filles tenue par les sœurs de Saint-Paul de Chartres, école qui ouvre en 1863. En 1906, leur communauté quitte le bourg lors de la séparation de l'Église et de l'État. Cette maison sert de presbytère après 1914, recevant les enfants pour le catéchisme.



L'école Louis-Babin

Cette école est la première de ce style, construite dans la région. Un carrelage sphinx, blanc et vert, ceint le pourtour du bâtiment à hauteur du premier étage, et le corps central est surmonté d'un petit campanile abritant la cloche. Elle est inaugurée par M. Dalimier, Ministre du travail, le 18 décembre 1932. L'école comporte alors deux classes situées à droite de l'actuelle partie centrale, le logement de l'enseignant, et une cantine. L'établissement est agrandi ultérieurement par la construction d'une troisième classe destinée à l'école des filles. Appelée école du Centre lors de sa construction, elle prend le nom du docteur Louis Babin en 1967.



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

Le patrimoine

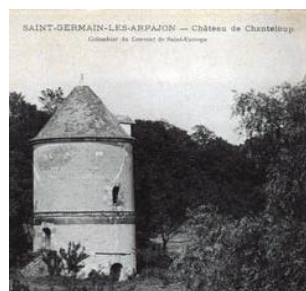
Le lavoir de la Bretonnière

En mai 1853, le conseil municipal décide la construction de deux lavoirs, l'un à La Folie, l'autre à La Bretonnière. Celui-ci est à l'origine alimenté par une source dont les eaux s'écoulent à travers le parc de La Bretonnière et se jettent dans le ru du même nom. Son bassin rectangulaire est couvert d'un toit à deux pans, et la partie droite de l'enclos, entre le lavoir et le mur mitoyen, sert à étendre le linge. En 1948, à l'occasion d'un plan de réhabilitation des lavoirs, la couverture de la partie droite est refaite et la pompe est remise en état.



Le Colombier

Construit au XVIII^e siècle ce colombier à pied est alors enclos dans les jardins du monastère de Saint-Eutrope. Sa partie basse est une serre voûtée abritant à l'époque les récoltes du verger et du potager. La partie haute est réservée au pigeonnier. À mi-hauteur, une ceinture de plusieurs rangées d'ardoises en interdit l'accès aux rongeurs. Le premier rang de boulins est alors situé à environ 80 centimètres du sol, et au centre est disposée une échelle tournante en bois de chêne. Sur le toit couvert de tuiles est percée la lucarne d'envol et un pigeon est peint à l'huile en haut du poinçon.



Le portail de l'ancien monastère de Saint-Eutrope

Ce portail est un vestige du monastère de Saint-Eutrope, de l'ordre de l'Annonciade. Sous l'impulsion de Nicolas de Neufville, seigneur de Chanteloup, et du père Gabriel Maria, confesseur de Jeanne de France, fondatrice de l'ordre de l'Annonciade, un monastère de l'Annonciade est créé et construit au XVI^e siècle. Lors de la Révolution, les religieuses sont chassées de leur couvent et les bâtiments sont voués à la démolition. Les matériaux sont alors vendus, notamment le portail qui se trouve désormais sur les hauteurs de La Bretonnière.



La plaque interdisant la mendicité

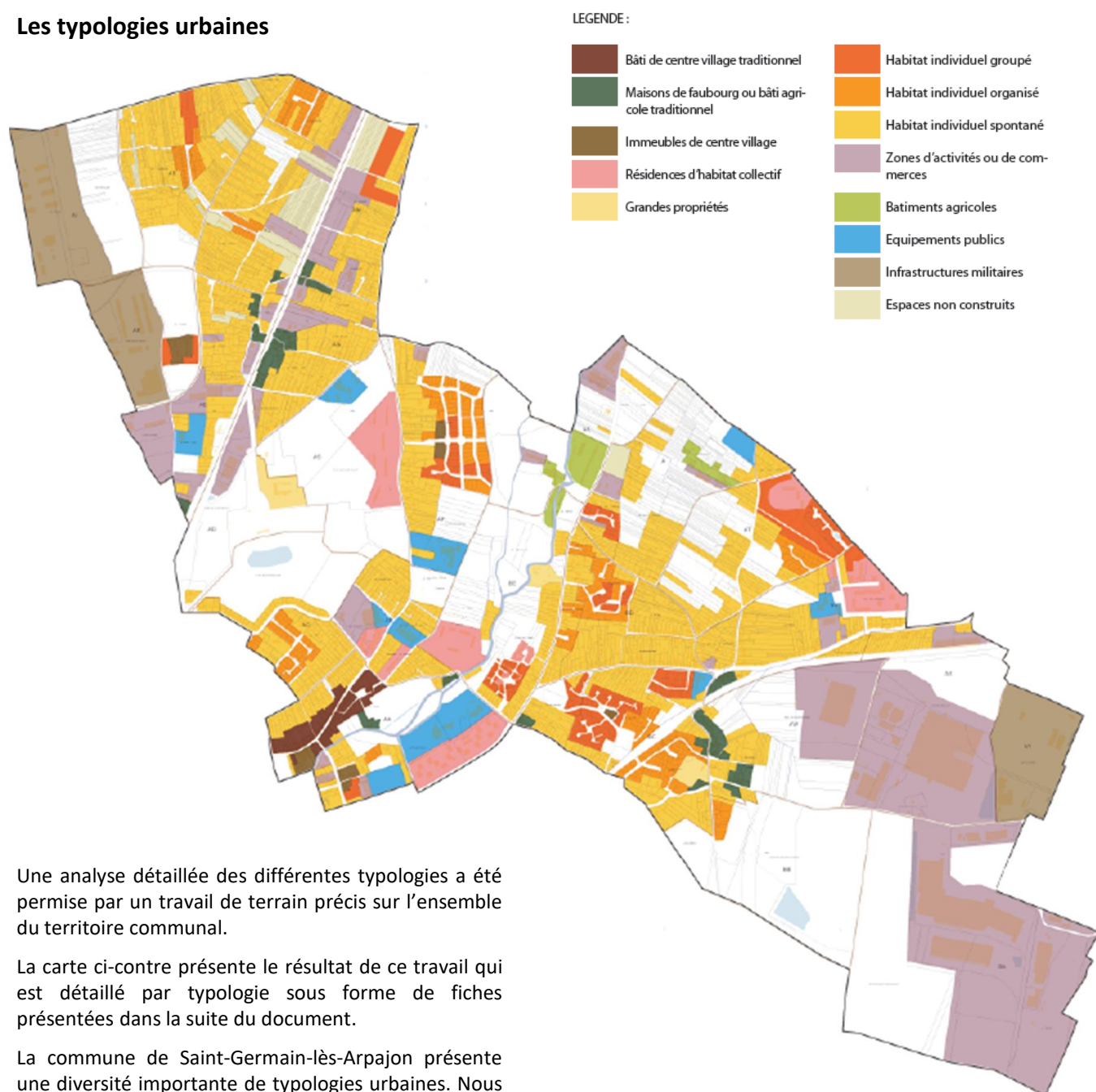
Cette plaque qui date de 1845 est placée à l'extrémité de la rue Saint-Germain, en direction de Leuville suite à la délibération du Conseil Municipal du 20 avril 1845 concernant la pose de deux plaques interdisant la mendicité sur le territoire de la commune.



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

Les typologies urbaines



Une analyse détaillée des différentes typologies a été permise par un travail de terrain précis sur l'ensemble du territoire communal.

La carte ci-contre présente le résultat de ce travail qui est détaillé par typologie sous forme de fiches présentées dans la suite du document.

La commune de Saint-Germain-lès-Arpajon présente une diversité importante de typologies urbaines. Nous y retrouvons de l'habitat traditionnel de cœur de village, de hameaux anciens, ainsi que du bâti traditionnel agricole (centre village, anciens hameaux), des résidences d'habitat collectif qui se sont développées dans les années 1960 et 1970, du petit collectif plus récent ou encore de l'habitat individuel. Cette dernière typologie est la plus représentée à Saint-Germain et revêt plusieurs formes et organisations (habitat individuel groupé, organisé ou encore spontané).

Ces différentes typologies urbaines sont ponctuées par les équipements publics ainsi que les zones d'activités situées principalement sur le plateau Sud-est et le long de la RN20.

Source : Carte des typologies urbaines – Espace Ville

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

Situation :

Cette forme urbaine se retrouve dans le centre village, partie du territoire communal urbanisée en premier et où du bâti ancien ainsi que des formes et typologies urbaines traditionnelles de cœur de village ont été conservés.



L'organisation :

Les parcelles, de tailles variées (généralement situées entre 200 et 1000 m²) sont étroites et longues, une forme caractéristique issue du parcellaire agricole. Le bâti s'implante à l'alignement de la rue et en limite séparative. Le fond de parcelle reste libre ou se compose de bâti formant des cours ce qui est notamment le cas des anciennes fermes.



Le bâti :



Il s'agit du bâti le plus ancien de la commune, avec une dimension patrimoniale importante. Il s'organise principalement sous la forme de bâtiments peu hauts (R+1+C).

Les espaces végétalisés :

L'organisation parcellaire et du bâti est faite de telle sorte qu'elle laisse peu de place aux espaces végétalisés.



L'emprise bâtie est importante (le plus souvent comprise entre 20 et 50%) et les cours sont souvent imperméabilisés. Les espaces végétalisés se trouvent uniquement en fond de parcelle.

Les enseignements :

● Un ensemble présentant une véritable identité qui mérite d'être préservé et mis en valeur



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

Situation :

On retrouve cette forme urbaine en continuité du cœur de village historique mais également et surtout au niveau des deux anciens hameaux ruraux situés le long de la RN20 (relais de Poste) et de part et d'autre de la rue Chaudet. Il s'agit de secteurs anciens urbanisés parmi les premiers en continuité du cœur de village ou de corps de ferme des deux hameaux.



L'organisation :

Les parcelles sont de tailles et de formes hétérogènes (de 200 à 800 m²).

Le bâti est très souvent implanté en limite séparative. Les maisons peuvent être soit à l'alignement, soit en retrait de la rue. Les anciens corps de ferme forment des cours. Dans tous les cas, la continuité de l'alignement sur rue est assurée par des murs.



Le bâti :

Il s'agit essentiellement d'un bâti ancien notamment en ce qui concerne les corps de ferme. Les époques de construction sont tout de même plus hétérogènes que dans le cœur de village.

Le bâti reste peu haut (R+1-c au maximum). La dimension patrimoniale et identitaire reste forte.



Les espaces végétalisés :

L'organisation parcellaire et du bâti est faite de telle sorte qu'elle laisse peu de place aux espaces végétalisés.

L'emprise bâtie est importante (majoritairement comprise entre 20 et 50%) et les cours sont souvent imperméabilisés. Les espaces végétalisés se trouvent uniquement en fond de parcelle.



Les enseignements :

- Un ensemble qui présente également une identité forte et qui mériterait d'être mis en valeur
- Un ensemble au sein duquel se trouvent plusieurs anciens corps de ferme



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

Situation :

Cette forme urbaine concerne des programmes de logements récents. Elle se situe en centre village mais également dans les ensembles immobiliers qui se sont récemment développés à l'ouest de la RN 20.



L'organisation :

Le bâti s'implante généralement à l'alignement ou en léger retrait des voies, afin de respecter les formes urbaines de centre village. Les bâtiments forment une continuité urbaine souvent entrecoupée d'espaces verts.



Le bâti :

Le bâti reprend certains codes de l'architecture traditionnelle de village : toitures à pentes, hauteurs allant de R+2+C à R+3+C, emprise au sol importante, tout en lui ajoutant des éléments plus contemporains : balcons, terrasses...



Les espaces végétalisés :

Cette typologie urbaine n'est supportée que de peu d'espaces végétalisés. L'emprise y est importante (supérieure à 30%) et l'arrière des immeubles est généralement réservé à du stationnement. Les espaces verts et de jardins ne se développent donc qu'à la marge.



Les enseignements :

- Il s'agit d'une typologie urbaine structurée qui s'intègre en cœur de village ou au sein d'opérations d'ensemble.



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

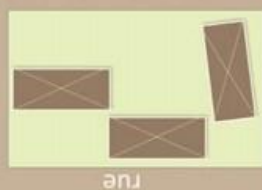
Situation :

On retrouve cette forme urbaine dans plusieurs endroits du territoire communal, à savoir dans les franges du cœur de village ancien (résidences Louis Babin, René Décle et La Sablière), en bordure du parc du château de Chanteloup (résidence Chanteloup) et à l'est du territoire, en limite avec Brétigny-sur-Orge (résidences des Cendrennes et Jules Vallés).



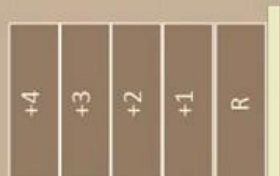
L'organisation :

Cette forme urbaine typique des années 1960-1970 développe des formes bâties qui s'implantent au cœur d'unités foncières de grande taille (de 5000m² jusqu'à 5ha). Ces unités foncières, arborées et présentant du stationnement en pied d'immeuble sont souvent ouvertes et bordées par plusieurs voies.



Le bâti :

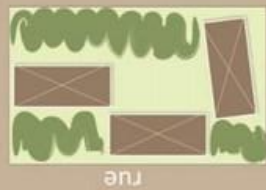
Le bâti est haut par rapport aux autres typologies bâties rencontrées dans la commune (R+4 voire R+5). Il est constitué essentiellement d'éléments en longueur, sous forme de « barres », ou de « plots ». Les toitures sont généralement de type toiture terrasse.



Les espaces végétalisés :

L'organisation parcellaire et du bâti est faite de telle sorte qu'elle laisse une part importante aux espaces végétalisés et arborés.

Les parcelles étant de grandes tailles et l'emprise bâtie faible (entre 5 et 15%) les espaces enherbés ou arborés sont étendus.



Les enseignements :

- Des espaces qui fonctionnent correctement, et présentent un bâti bien entretenu.
- Un impact paysager et écologique important du fait de la présence d'importants espaces verts.



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

Situation :

Cette typologie se retrouve au sein des quartiers d'extension urbaine qui ont vu le jour depuis les années 1970-1980 jusqu'à très récemment (2000 et 2010). Cette forme urbaine est donc logiquement présente de manière sporadique sur de nombreuses parties du territoire, en continuité du cœur de village, en limite avec Brétigny-sur-Orge ou encore à l'ouest de la RN20.



L'organisation :

Les parcelles, dont la taille est comprise entre 150 et 400m², sont de forme rectangulaire et assez étroites. Le bâti s'implante en léger retrait, constituant un front bâti.



Le bâti :

Les bâtiments sont étroits et de faibles hauteurs (de R+C à R+1+C). La toiture est le plus souvent à deux pentes, mais on trouve également des opérations à toiture terrasse. Chaque logement possède sa propre entrée sur rue et son jardin privatif.



Les espaces végétalisés :

L'organisation parcellaire et du bâti est faite de telle sorte qu'elle laisse peu de place aux espaces végétalisés. L'emprise bâtie est importante (environ 30%) et les jardins qui se trouvent à l'arrière du bâti sont de faible superficie.



Les enseignements :

- Cette forme urbaine achevée est très structurée
- Ces ensembles, dont le bâti est généralement en bon état, manquent de porosité



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

Situation :

On retrouve cette typologie de manière assez régulière au sein du territoire urbanisé de Saint-Germain, hors cœur de village ancien. Cette typologie se retrouve dans la plupart des communes de France. Son organisation n'est pas liée à la trame viaire ou au parcellaire historique du territoire.



L'organisation :

Le parcellaire, organisé le long d'une rue ou autour d'une voie de desserte (cf. schéma ci-contre) est constitué de parcelles de formes et de tailles homogènes (essentiellement entre 300 et 500m²). Le bâti s'implante en milieu de parcelle, sur une emprise au sol relativement dense.



Le bâti :

La particularité de cette forme urbaine est de présenter un bâti très homogène, et généralement bas (R+C). Au sein d'un même quartier, les bâtiments sont quasiment tous identiques, de même taille et de même hauteur, ce qui donne une impression de régularité urbaine.



Les espaces végétalisés :

L'organisation et l'emprise au sol du bâti (environ 25%) permettent de dégager des espaces de jardins en fond de parcelle ainsi qu'entre deux constructions. Si il s'agit d'espaces végétalisés de tailles moyennes, ils restent plus importants que dans l'habitat individuel groupé.



Les enseignements :

- Des ensembles structurés, une urbanisation achevée qui ne peut connaître que des évolutions douces
- Un bâti généralement de qualité mais un manque de porosité et un repli sur soi
- Un bon équilibre bâti/non bâti à préserver.



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Morphologie et paysages

Situation :

Il s'agit de loin de la typologie la plus présente sur le territoire communal et également la plus consommatrice d'espace. Cette forme urbaine s'est notamment développée sur les coteaux ainsi que sur le plateau au nord de la RN 20 et à l'est du territoire.



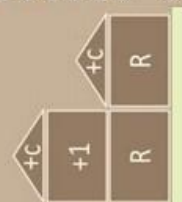
L'organisation :

Les parcelles sont de tailles et de formes variables mais on rencontre une dominante de grandes parcelles en lanières étroites (de 500 à près de 2000m²) issues du parcellaire agricole. Le bâti est généralement implanté en retrait de la voie et sur 1 ou 2 limites séparatives. De nombreuses divisions parcellaires ont lieu dans ce tissu urbain entraînant de nouvelles organisations en drapeau notamment



Le bâti :

Le bâti est très hétérogène. Généralement dotées de toitures à pente, les maisons observent des hauteurs comprises entre R+C et R+1+C.



Il est à noter que de nombreuses parcelles au sein de ces ensembles ne sont pas bâties.

Les espaces végétalisés :

La taille des parcelles et la faible emprise au sol (majoritairement de 10 à 20%) permettent à cette typologie urbaine d'offrir de généreux espaces de nature en ville.



En revanche, les divisions parcellaires entraînent une diminution de la taille des parcelles et une augmentation de l'imperméabilisation des sols et donc une réduction des espaces végétalisés.

Les enseignements :

- Un impact paysager et environnemental important, des quartiers supports de la nature en ville.
- Une densification importante à travers les divisions parcellaires en « drapeaux », qui fragilise cette nature en ville et la qualité du cadre de vie.



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2. Diagnostic foncier

Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Saint-Germain-lès-Arpajon		Surfaces en hectares		
Type d'occupation du sol		2012	2017	2021
	Bois et forêts	98.07	97.2	96.91
	Milieux semi-naturels	27.78	27.23	24.21
	Espaces agricoles	81.67	79.05	79.02
	Eau	3.45	3.6	3.85
Total espaces naturels agricoles et forestiers		210.97	207.08	203.99
	Espace ouverts artificialisés	82.84	83.43	77.45
	Habitat individuel	171.04	179.7	183.13
	Habitat collectif	17.05	17.59	18.89
	Activités	64.13	65.15	64.61
	Équipements	39.18	39.54	40.51
	Transport	37.83	37.83	37.67
	Carrières, décharges et chantiers	8.93	1.67	5.74
Total espaces artificialisés		421.02	424.91	428.0
Total communal		631.99	631.99	631.99

Source : Institut Paris Région - 2021

Entre 2012 et 2021, la superficie des espaces naturels, agricoles et forestiers a baissé de 7 hectares, soit 3 % de la superficie totale de ces espaces a été consommée. Il s'agit d'environ 2,7 hectares de terres agricoles, 1,2 hectares de forêt et 3,6 hectares de milieux semi-naturels.

Cette consommation a été principalement destinée à la création de logements, et notamment individuels dont la superficie d'occupation du sol a progressé de 12 hectares, par rapport à 2012. Caractérisée par un tissu urbain diffus, l'urbanisation de la commune continue de se développer au fil de divisions parcellaires au sein de l'existant. La superficie des espaces ouverts artificialisés (essentiellement des fonds de jardin végétalisés) a ainsi diminué en conséquence sur la période 2012-2021.

Il apparaît essentiel d'encadrer les divisions parcellaires d'une façon qui permette une évolution douce des espaces urbanisés et qui garantisse la préservation des cœurs d'ilots et autres espaces végétalisés de taille importante pour limiter le mitage des espaces supports de biodiversité.

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2. Diagnostic foncier

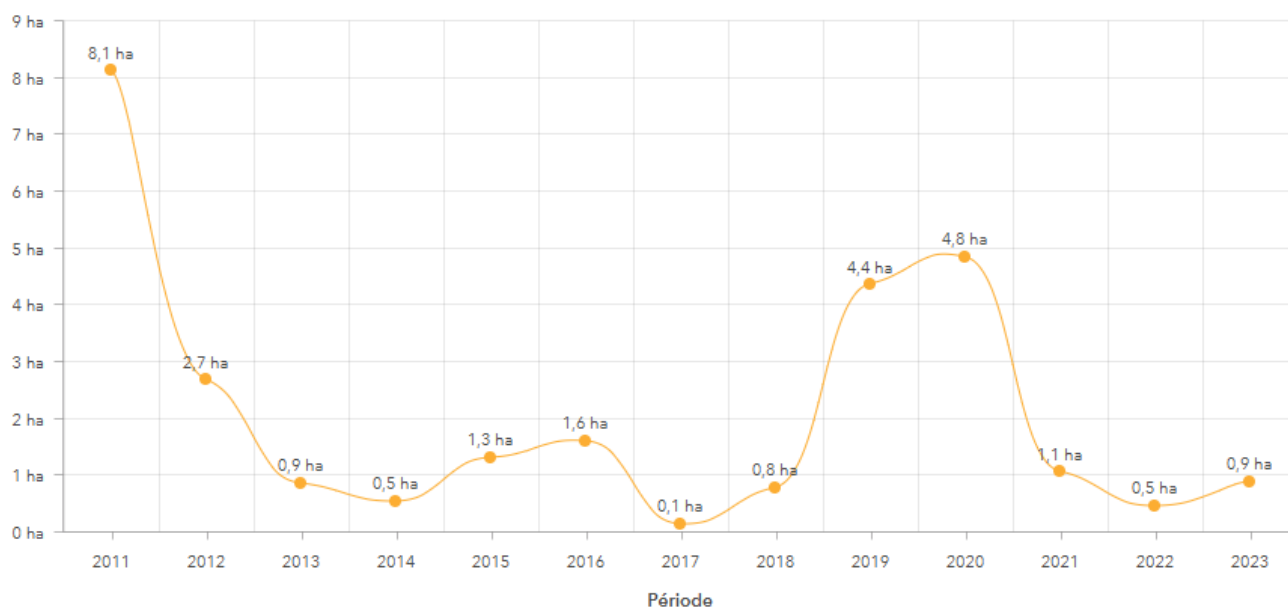
La consommation des espaces naturels agricoles et forestiers au cours des 15 dernières années

Évolution de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

D'après l'Observatoire de l'artificialisation, entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2024, 26,6 hectares de surfaces agricoles, naturelles et forestières ont été consommées à Saint German-lès-Arpajon, soit 4,2% de la surface communale. La majeure partie de cette consommation est à destination de l'habitat (notamment la ZAC des Gournais : achevée) et des activités (ZAC du Lièvre d'Or : en cours).

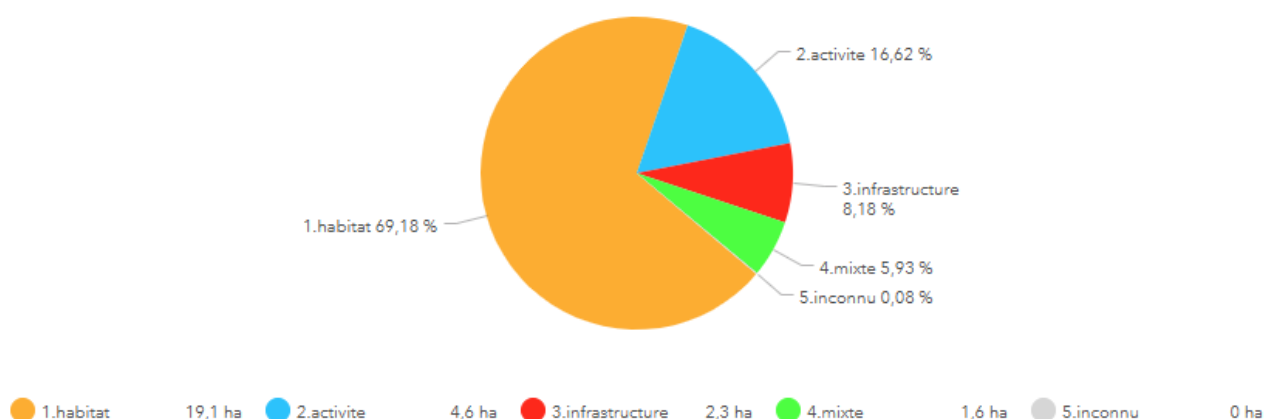
Après un pic de consommation en 2011 de 8,1 ha lié à la réalisation de la ZAC des Gournais créant plus d'une centaine de logements, la consommation s'est stabilisée en dessous de 2 ha/an. Entre 2019 et 2020, la consommation plus importante est liée à la réalisation de la ZAC du Lièvre d'Or pour la requalification des abords Est de la RN20.

Consommation d'espaces NAF en hectares entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2024



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1^{er} janvier 2024

Répartition du flux de consommation d'espaces par destination entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2024



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1^{er} janvier 2024

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2. Diagnostic foncier

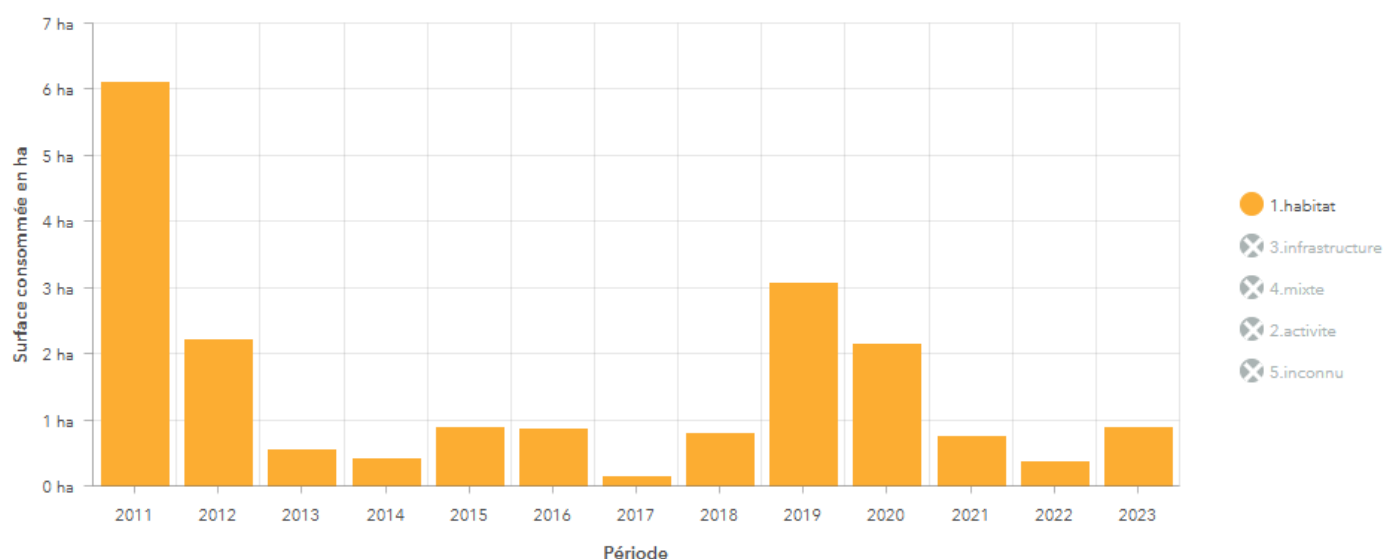
La consommation d'ENAF pour l'habitat :

2011-2012 est marqué par un pic de consommation d'ENAF pour la réalisation de l'habitat avec plus de 8 ha. Ce pic correspond principalement à la réalisation de la ZAC de Gournay à partir de fin 2011, et en moindre importance à la mise en œuvre de la ZAC des Folies.

Entre 2019 et 2020, la consommation pour l'habitat repart à la hausse avec plus de 5 ha d'ENAF en moins.

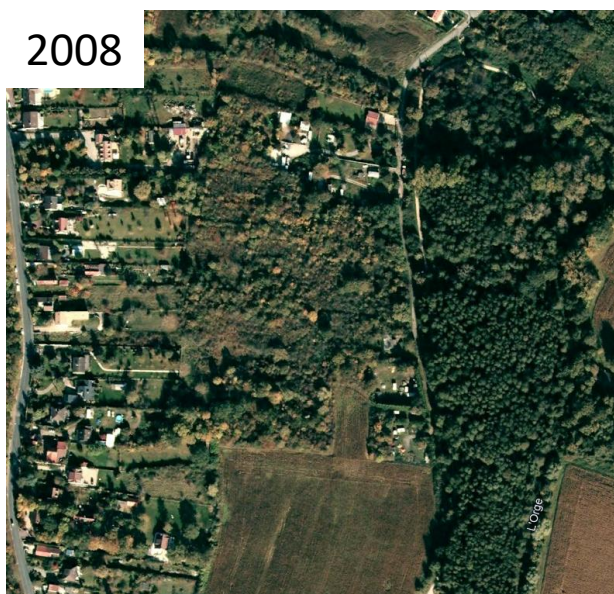
Cela correspond à l'aménagement du quartier de la ZAC du Lièvre d'or, au nord de la commune le long de la RN20.

Consommation d'espaces NAF en hectares entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2024



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1er janvier 2024

2008



2014



La ZAC de Gournay est située le long de l'Orge sur un espace autrefois couvert par de la végétation diverse. Elle s'étend sur plus de 8 ha et a été aménagée par phase jusqu'en 2018.

Source des photos : Google Earth

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2. Diagnostic foncier

La consommation d'ENAF pour l'habitat :



Sources : Google Earth

Entre 2011 et 2014, une opération d'aménagement pour de l'habitat individuel a été réalisée au nord de la commune le long de la rue Lucie Aubrac sur une surface d'un peu plus de 2 ha, dans le cadre de la ZAC des Folies.



Sources : Google Earth

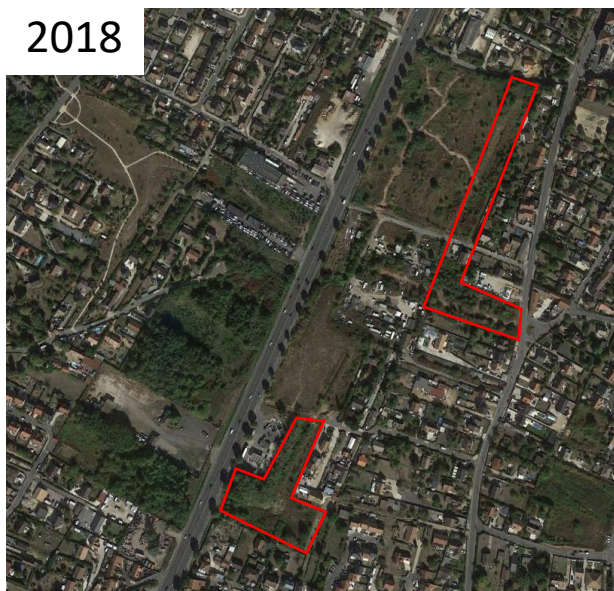
Entre 2011 et 2014, une opération d'aménagement pour de l'habitat individuel a été réalisée au nord de la commune entre le chemin du Vieux Pavé de Bruyères le Châtel et la rue des Grands Jardins sur une surface d'un peu plus de 3 ha, dans le cadre de la ZAC des Folies.

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2. Diagnostic foncier

La consommation d'ENAF pour l'habitat :

2018



La partie de la ZAC du Lièvre d'Or destinée à l'habitat est située au nord de la commune, en parallèle de la RN20. Le site était occupé par des terrains en friche et des occupations informelles (Gens du voyage). La zone s'étend sur plus de 3 ha et a été aménagée par phase jusqu'en 2022.

2022



Périmètres à vocation d'habitat du programme de la ZAC du Lièvre d'Or, Sources : Google Earth

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2. Diagnostic foncier

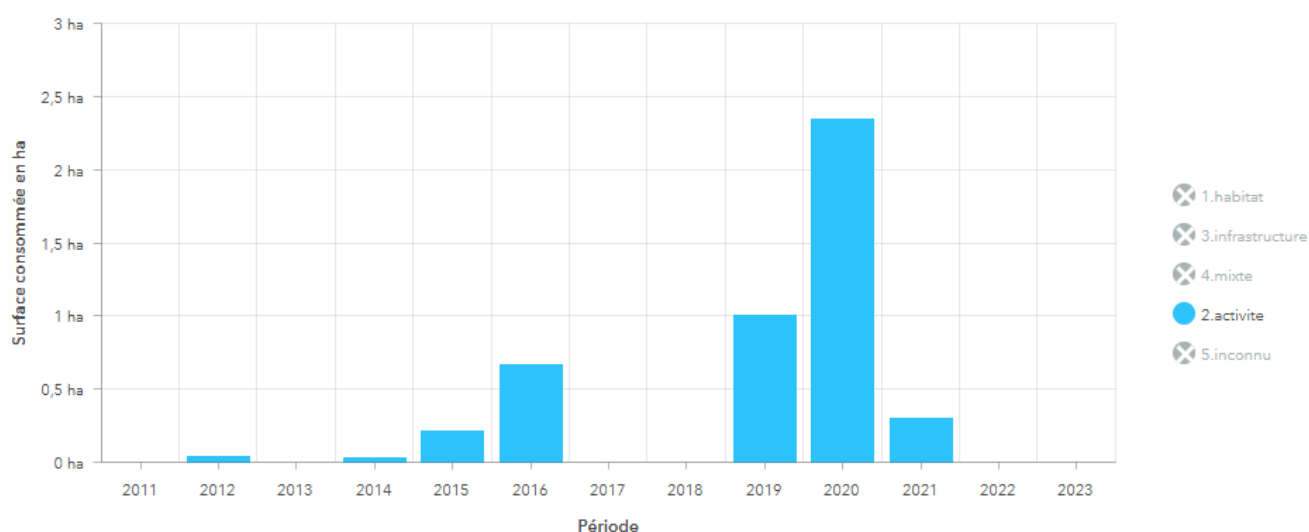
La consommation d'ENAF pour les activités :

Entre 2011 et 2018, la consommation d'ENAF pour des activités est relativement basse et ne dépasse pas 1 ha/an d'espace consommé (voir une consommation nulle entre 2017-2018).

Elle augmente significativement entre 2019-2020 avec plus de 3 ha d'ENAF consommés sur 2 ans, avant de retomber à partir de 2021.

Le pic de consommation entre 2019-2020 correspond au développement de la partie zone d'activités de la ZAC du Lièvre d'Or le long de la RN20.

Consommation d'espaces NAF en hectares entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2024



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1er janvier 2024

2018



2022



Le secteur de la ZAC du Lièvre d'Or pour la zone d'activité est situé le long de la RN20 sur des terrains en friche déjà artificialisés et ponctuellement occupés illégalement. Elle s'étend sur plus de 3,5 ha et a été aménagée en partie depuis 2019

Périmètre à vocation d'activités de la ZAC du Lièvre d'Or - Sources : Google Earth

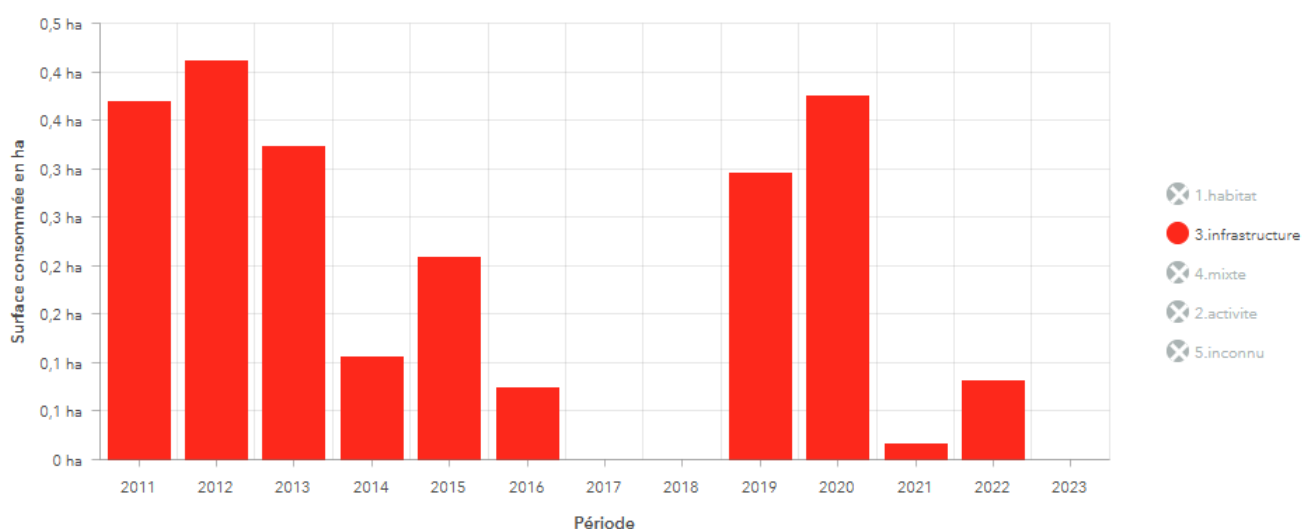
I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2. Diagnostic foncier

La consommation d'ENAF pour les infrastructures :

La consommation d'ENAF pour les infrastructures est anecdotique en surfaces artificialisées. La consommation liée à la création d'infrastructures est conjointe à la réalisation des ZAC précédemment évoquées : ZAC des Gournais, ZAC du Lièvre d'Or, et dans une moindre mesure ZAC des Folies.

Consommation d'espaces NAF en hectares entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2024



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1er janvier 2024

2011



2014



Sources : Google Earth

En parallèle, des espaces naturels sont remobilisés et restaurés pour la création d'espaces verts publics en lien avec la ZAC des Folies. Entre 2011-2014, une voie douce a été aménagée entre l'impasse Angela Davis et le sentier des Varennes, au nord de la commune. L'aménagement s'étend sur plus de 1,2 ha.

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2. Diagnostic foncier

Le potentiel foncier

Méthodologie :

Pour réaliser cette carte du potentiel foncier, les parcelles urbanisées (zones U) ayant une emprise bâtie inférieure à 10 % ont été dans un premier temps comptabilisées.

Ensuite, les différentes contraintes territoriales ont été superposées (espaces boisés classés ; zones humides ; PPRI ; etc.),

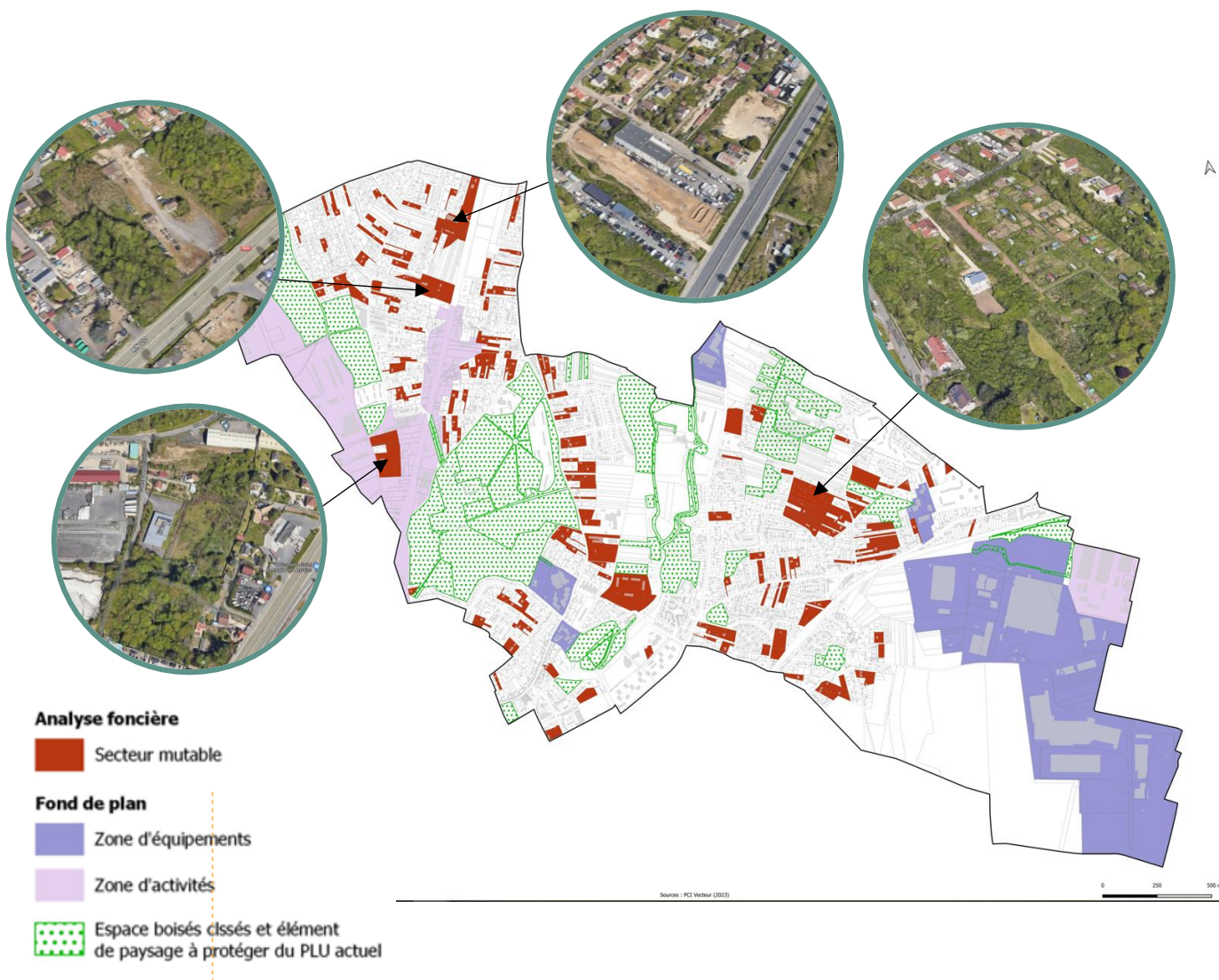
Par transparence, seules les parcelles de plus de 500 m² n'étant pas concernées par l'une des contraintes observées ont été retenues pour constituer un potentiel foncier mutable. Les parcelles de moins de 500 m² pourront toujours évoluer dans le cadre fixé par le règlement de la zone sans nécessiter d'être identifiées par un projet d'ensemble.

Selon ce repérage, le potentiel foncier mutable est estimé à 46 hectares.

Ce repérage est théorique, il convient ensuite de vérifier au cas par cas la faisabilité réelle de la mutabilité des parcelles identifiées.

Ainsi, plusieurs secteurs de ce repérage se distinguent en formant de grandes emprises continues qui offrent un potentiel de renouvellement urbain :

- Les abords situés au nord-est de la RN20, face au Lièvre d'or (2,6 ha) ;
- Le chemin de Marcoussis (2,1 ha) ;
- Le Bois Bourdon (1,7 ha).
- Le chemin des Petites Fontaines (4,8 ha). Potentiel à nuancer toutefois car sur le tracé d'un corridor écologique.

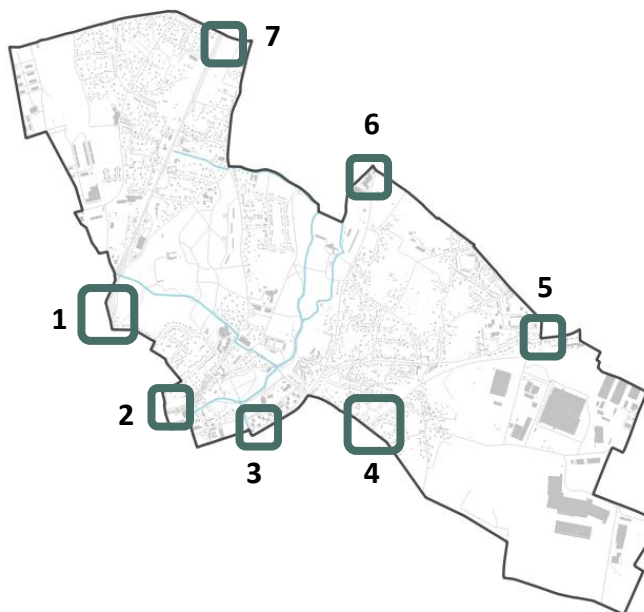


I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

Les entrées de ville

La localisation des entrées de ville de Saint-Germain-lès-Arpajon permet d'identifier les secteurs bien connectés au réseau viaire et au tissu urbain tels que le centre-bourg, la gare et la route d'Aulnay. Des secteurs plus enclavés apparaissent également, c'est le cas notamment des folies isolées par un bois à l'ouest et au nord et la RN20 au sud-est.



Depuis la RN20, la principale entrée de ville vers Saint-Germain-lès-Arpajon se fait via l'échangeur avec la route 449. Essentiellement tourné vers l'automobile, aucune mobilité douce n'est possible sur cet échangeur. La traversée piétonne et cycles est assurée par une passerelle située à proximité, néanmoins cette dernière est mal connectée au reste du réseau viaire ne permettant pas un emprunt spontané.



Depuis le centre d'Arpajon, la rue Louise Roger forme le prolongement de la rue de la Résistance. La rue est étroite, sinueuse et bordée par des constructions anciennes de type « centre-bourg ». La frontière entre les deux communes est lisse et ne marque pas de césure identifiable.



Depuis la RD 152, le visage de l'entrée de ville a récemment évolué avec la construction de la maison de santé de l'Orge côté Nord et la mutation d'un pavillon individuel en petit collectif sur le côté Sud (Arpajon).

La voie est large et comprend une piste cyclable bidirectionnelle aménagée sur le trottoir côté Nord, ainsi qu'un alignement d'arbres voilant les vues vers le quartier de collectifs situé en arrière. Une bande enherbée sépare le trottoir de la route.



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

Les entrées de ville

La gare RER C La Norville – Saint-Germain-lès-Arpajon, offre une entrée de ville à l'étroit. Enclavée dans les quartiers pavillonnaires, la gare n'est située sur aucun axe routier principal. Son accès en voiture est complexe, et de fait le stationnement y est souvent saturé malgré les poches de parkings aménagés à la Bretonnière. Se trouvant à l'écart des arrêts de bus, la multimodalité de la gare n'est pas évident. Les rues desservant la gare étant très étroites, les liaisons piétonnes ne sont guère plus intuitives et manquent de corridors dédiés et sécuritaires.

Un parking vélo sécurisé a été installé pour faciliter l'intermodalité cyclable, cependant aucun itinéraire cyclable marqué au sol ne rejoint la gare.

Depuis Brétigny-sur-Orge, l'entrée de ville par la RD152 offre un cadre paysager intéressant du fait de l'abondance végétale et de l'alignement d'arbres présent sur le côté Nord (Brétigny).

La portion Sud, récemment réaménagée dans le cadre de l'OAP « Route de Corbeil » pour l'implantation de logements collectifs offre en revanche une ambiance nettement plus minérale. La rue est longée par une rangée de stationnement en bataille accessibles depuis une voie d'accès intérieure. Le trottoir situé entre la route de Corbeil et cette voie d'accès à l'opération n'est protégé que par des poteaux, est étroit et peu agréable ni sécuritaire.

La route d'Aulnay, qui longe l'orge est caractérisée par un paysage végétalisé composé d'un ensemble diffus où les limites entre ville et campagne sont floues. La route est bordée sur un côté par l'usine Hansen, et de l'autre par des pâtures et parcelles en jachère.

L'accessibilité piétonne est discontinue et ne comprend un trottoir que d'un seul côté, obligeant la traversée de la route. Des ralentisseurs améliorent la sécurité du carrefour.

L'entrée de ville depuis la portion Nord de la Nationale 20, n'offre aucune véritable perméabilité vers l'espace urbain. L'axe aménagé en 2x2 voies séparées par un terre-plein central, traverse la commune mais ne l'irrigue pas à l'exception de quelques accès peu sécuritaires vers des chemins.

4



5



6



7



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

Les équipements

Les équipements administratifs et de services

Les équipements administratifs et de services se répartissent essentiellement dans le centre avec :

- L'Hôtel de ville, la police et la Poste le long de la rue de Chanteloup et René Dècle
- Le centre technique municipal, boulevard Eugène Lagauche
- Le cimetière est localisé entre la route de Leuville et le Chemin des Prés du Roy. **Il arrive à saturation et un agrandissement est aujourd'hui nécessaire.** A l'extérieur du centre-ville, la cuisine centrale a été construite sur le chemin de Marcoussis dans le quartier des Folies.

Concernant des équipements ou services tels le centre des impôts, la CAF, l'ANPE, le commissariat de police nationale, l'office de tourisme, etc. la ville dépend directement d'Arpajon.

Les équipements sociaux et de santé

Plusieurs équipements sociaux sont présents à Saint-Germain-lès-Arpajon :

- La maison de santé de l'Orge, récemment aménagée sur la rue Salvador Allende.
- Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), situé dans les locaux de l'Hôtel de Ville, a une mission d'accompagnement et d'aide dans les démarches administratives, notamment à destination des familles, personnes âgées et personnes handicapées,
- Le centre PMI (Centre de Protection Maternelle et Infantile), ce centre médico-social, est installé dans des locaux qui se trouvent au sein de la résidence du Pré-Barallon, avenue Salvador Allende, bâtiment 7.
- Le Centre socioculturel Berthe Morisot (anciennement EMJV, Espace Municipal Jules Vallès), agréé centre social, situé résidence Jules Vallès, offre différents services et activités aux habitants (animations culturelles, sorties familiales, ateliers couture, cuisine, accueil des parents et des enfants, etc.)
- Le secours populaire route René Dècle dont la vétusté du bâti nécessite un renouvellement.

Maison de santé de l'Orge



Concernant les équipements dédiés aux personnes âgées, outre différents services, tels que le CCAS par exemple, qui sont en autres à destination des personnes âgées. On recense à Saint-Germain :

- Une maison de retraite ; la « Résidence de l'Orge », installée aux abords du centre, rue Louise Roger. Celle-ci se compose de 74 chambres.
- La maison des associations, ouverte depuis février 2014 au sein des anciens locaux de la cuisine centrale qui ont été rénovés, a été en partie mise à disposition des seniors du club des anciens.

Il n'y a pas de centre hospitalier au sein du territoire communal. Saint-Germain-lès-Arpajon dépend de la ville d'Arpajon et de son centre hospitalier, situé avenue de Verdun.

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

Les équipements

Les établissements scolaires

Effectifs pour l'année 2023-2024 (Nombre de classes)

	J. Vallès	J. Curie	E. Triolet	L. Babin	P. Langevin	S. Veil	TOTAL
Ecoles maternelles	124 (5)	104 (4)	117 (5)			81 (3)	426 (17)
Ecoles élémentaires	193 (9) <i>Dont 1 CMPI</i>	174 (7)		159 (7)	127 (6)	189 (8)	842 (37)

La commune compte 1 268 enfants pour l'année scolaire 2023-2024, scolarisés au sein des 6 établissements de Saint-Germain-lès-Arpajon.

En 2019, la commune s'est dotée du nouveau groupe scolaire Simone Veil ouverte dans le quartier des Folies. Ce nouvel établissement a permis d'accompagner le dynamisme démographique de la commune et d'améliorer le niveau de service offert dans le quartier des Folies.

La commune dispose également d'un établissement secondaire : le collège Roland Garros qui accueille 580 élèves pour l'année 2023-2024 répartis en :

6 classes de 6^{ème}

5 classes de 5^{ème}

5 classes de 4^{ème}

6 classes de 3^{ème} (dont 1 classe préparatoire métiers).

En lien avec la croissance démographique que connaît la commune, il est nécessaire d'étudier les possibilités d'extension du collège Roland Garros.

Les équipements petite enfance

En 2022, une crèche collective intercommunale de 40 berceaux est créée sur l'Allée Roland Garros. L'établissement regroupe également le Relai Petite Enfance (ancien RAM) et des espaces d'activités extérieures.

A cela s'ajoute une crèche parentale « les lutins malins » sur l'avenue Salvador Allende, à proximité de la Gare RER d'une capacité d'environ 15 enfants.

Groupe scolaire Simone Veil



Collège Roland Garros



Crèche collective intercommunale



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

Les équipements

Les équipements culturels

Récemment, la commune a aménagé sur la route de Leuville, en lien avec Cœur d'Essonne Agglomération, le centre culturel des Prés du Roy. Le centre accueille notamment une médiathèque, une bibliothèque (Maria Socard Bocquel) et une école de musique (Django Reinhardt) et de danse.

L'espace polyvalent Olympe de Gouges, situé rue René Dècle, entre l'Orge et la résidence du Pré-Barallon comporte une salle principale d'une capacité de 250 places assises, une autre salle à l'étage (la salle Ingrid Bétancourt) destinée aux associations et à l'usage des germinois (capacité : 100 à 150 personnes environ) et un hall d'accueil pouvant accueillir des expositions.

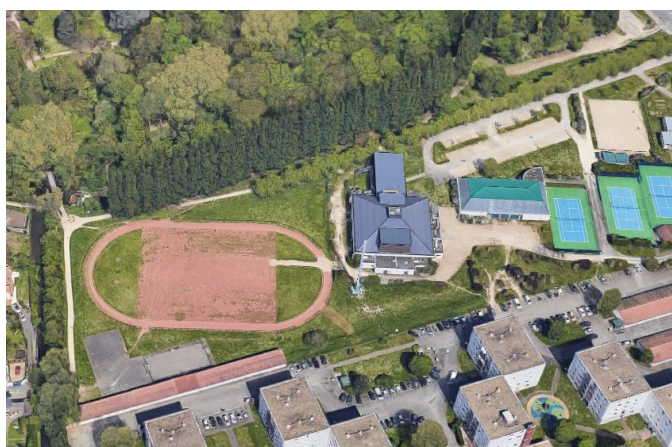


Centre culturel des Prés du Roy

Les équipements sportifs

La commune est bien pourvue en équipements sportifs. En effet, elle possède 4 stades :

- Le stade du Mesnil et le stade des Cendrennes, tous deux situés à l'Est du territoire communal, rue du Mesnil.
- Le stade Gaston Cornu et le stade municipal, tous deux situés entre l'Orge et la résidence du Pré-Barallon.
- un court de tennis couvert et trois courts extérieurs
- un gymnase municipal L.Babin (qui comporte un Dojo et d'une salle d'arts martiaux),
- un combisport (plateforme extérieure de jeux)
- un champ de foire (terrain de boules).



Salle Olympe de Gouges

Les aires d'accueil pour les gens du voyage

La commune est concernée par le schéma départemental des gens du voyage de l'Essonne approuvé en 2019.

Un site sur le chemin de Saint-Michel est actuellement occupé spontanément par les gens du voyage. Il fera l'objet d'une régularisation et d'un réaménagement dans le cadre d'un programme de regroupement familial.

Aire d'accueil pour les gens du voyage, Sources : Google Earth



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

La mobilité

Un territoire bien relié au réseau régional

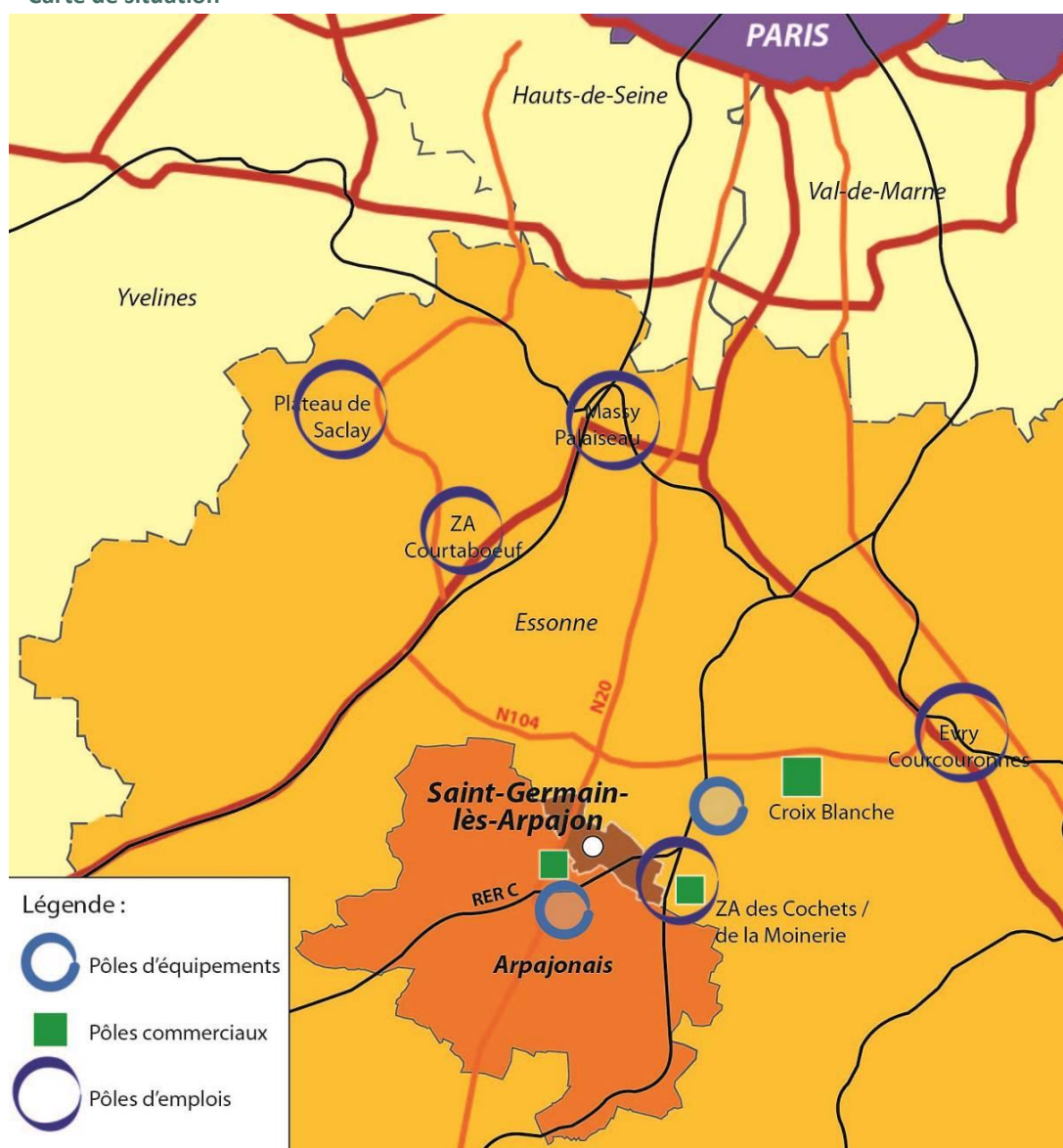
La commune se situe à 27 kilomètres au sud de Paris.

La présence de la RN20 et d'une gare de la ligne du RER C, deux voies appartenant au réseau régional, sur le territoire communal permettent une bonne accessibilité de la commune, notamment depuis Paris.

Le territoire de Saint-Germain-lès-Arpajon est également situé à proximité des autoroutes A6 et A10, deux axes du réseau national, accessibles via la RN 20 puis la RN 104

La commune s'inscrit donc dans le réseau des infrastructures régionales du Sud de l'Île-de-France et nationales.

Carte de situation



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

La mobilité

Le réseau routier

Le réseau viaire qui organise et innerve aujourd'hui le tissu urbain s'est peu à peu constitué, tant sur les bases du réseau le plus ancien (de chemins ruraux notamment) que par l'ajout et la création de voies nouvelles. Il s'organise et se hiérarchise de la manière suivante :

- Un axe régional
- Une voie départementale
- Les voies structurantes à l'échelle de la commune
- Les voies de desserte des quartiers



Source : Carte du réseau routier – Espace Ville

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

La mobilité

Le réseau routier

La commune est traversée par la RN 20, au Nord-ouest du territoire. Si cette voie permet de relier la commune au réseau régional et national, elle représente une coupure urbaine importante et scinde le réseau viaire communal.

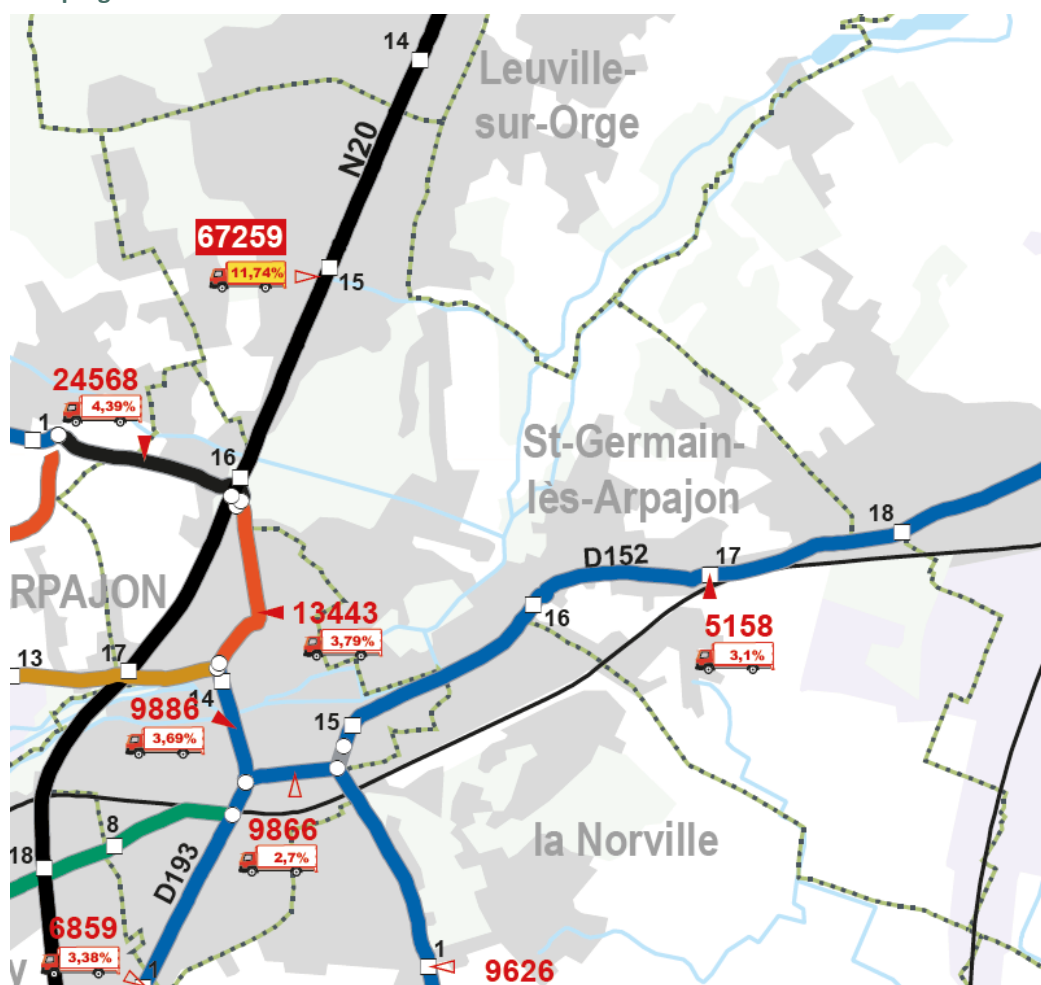
Organisée en 2x2 voies avec un terreplein central ne permettant pas de franchissement, plusieurs rues du réseau viaire communal s'y raccordent, sans pour autant la traverser. Ceci a notamment pour conséquence d'isoler le quartier des Folies du reste de la commune.

Au vu de la fréquentation et de l'aménagement de l'axe N20, les rues perpendiculaires et accès privés ne bénéficient pas d'un accès sécurisé.

La N20 affiche une fréquentation journalière de 67 259 véhicules en 2021, dont 11,7 % de poids-lourds. La circulation y est limitée à 70 km/h.



Comptage du trafic routier



Source : Conseil Départemental de l'Essonne. 2021

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

La mobilité

Le réseau routier

A l'Est, la RD 152 traverse le territoire selon un axe Ouest-Est. Cette voie, qui relie Arpajon à Brétigny-sur-Orge irrigue toute la partie Est de la commune. Elle offre une liaison de qualité entre le quartier Aragon/Mistral/Vallès et le centre-ville. La D152 est fréquentée par 5158 véhicules en moyenne par jour en 2021, dont 3,1 % de poids-lourds.

Outre la RD 152, d'autres voies structurent le réseau viaire communale. Il s'agit :

- Dans un axe Nord-ouest / Sud-est, les rues de Chanteloup, rue René Dècle et rue de la Gare. Cet axe relie la RN 20 à la gare du RER et dessert le centre-ville ainsi que les commerces (l'Intermarché) et des équipements (Hôtel de ville, équipements scolaires, culturels, sportifs).
- L'axe Sud-ouest / Nord-est, formé par la rue du Docteur L.Babin et la route de Leuville. Il s'agit de l'axe historique de la commune qui traverse le cœur de village ancien et de son prolongement.



Le maillage viaire se compose également de voies de desserte des quartiers.

Il s'agit principalement d'anciens chemins ruraux autour desquels s'est organisée une urbanisation diffuse (rue Fontaine, rue du Mesnil, chemin du Bois des Fosses...). Ce réseau d'anciens chemins ruraux s'est renforcé par des voies qui desservent des opérations d'ensemble, sous forme de lotissements notamment. Si elles permettent de compléter le maillage et de relier des rues (rue des Grands Jardins, chemin des Coq Vallée), il s'agit pour la plupart de voies en impasse (rue de la Roseraie, rue de la Bretonnière, rue des Lilas, rue de l'Orge, rue Marie Curie...).

La multiplication des voies en impasse ne permet pas une organisation cohérente du réseau viaire. Ces voies sont par ailleurs régulièrement insuffisamment dimensionnées ou aménagées (ce qui est souvent le cas dans le quartier des Folies).



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

La mobilité

Le stationnement

Le stationnement public prend plusieurs formes. Il s'agit de parkings, poches de stationnements ou d'un stationnement en linéaire le long des voies.

Les parkings et poches de stationnement se concentrent majoritairement en centre-ville. Ils sont généralement liés aux équipements, commerces, services, à l'image :

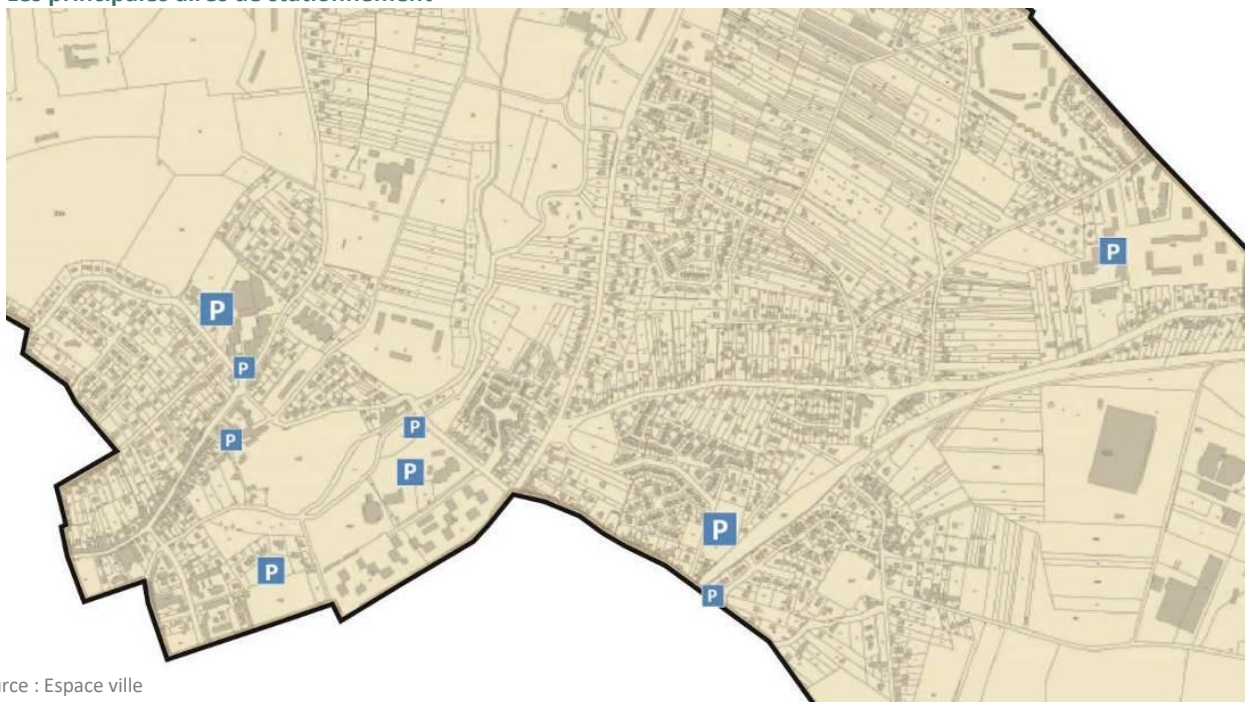
- du parking de l'Intermarché,
- de la poche de stationnement devant La Poste,
- du stationnement place de la mairie,
- du parking rue du stade
- du parking de la gare
- Etc.

Ce stationnement est complété par du stationnement linéaire le long des voies, qui se retrouve de manière sporadique sur l'ensemble du territoire, au sein des quartiers d'habitat résidentiel.

Des difficultés de stationnement se font ressentir, particulièrement au niveau du parking de la gare, régulièrement saturé. Ces difficultés se font également ressentir au sein des quartiers résidentiels. En effet, le taux de motorisation des ménages augmente (38% des ménages avaient au moins 2 véhicules en 1999, 45,9% en 2020) et les quartiers résidentiels se sont densifiés, accueillant davantage de ménages. Le stationnement linéaire n'est pas en mesure d'absorber ce nombre de véhicules en augmentation.



Les principales aires de stationnement



Source : Espace ville

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

La mobilité

Les transports en commun

La gare de La Norville – Saint-Germain-lès-Arpajon (RER C)

Saint-Germain-lès-Arpajon est desservi par la ligne C du RER (Paris-Invalides / Dourdan) via la gare de La Norville – Saint-Germain-lès-Arpajon située à la limite communale entre les deux communes.

La gare est située sur la ligne Paris-Dourdan, elle offre une liaison en direction de Paris-Austerlitz chaque 15 minutes en heure de pointe et chaque 30 minutes en heure creuse.

Cette gare est excentrée et difficilement accessible depuis de nombreux lieux de la commune et le parking est régulièrement saturé.



Le réseau de bus

Le territoire de Saint Germain-lès-Arpajon est desservi par 6 lignes de bus exploitées par la compagnie TransDev.

Le réseau de bus est complété par des circuits spéciaux scolaires et de transport à la demande (TàD).

Ligne	Nombre de station sur la commune	Fréquence en semaine	Fréquence le week-end
9115 Paris (14 ^e) - Arpajon	2	Heure de pointe : 15 minutes Heure creuse : 30 minutes	Samedi : 30 minutes Dimanche : 45 minutes
4503 Massy - Arpajon	2	Heure de pointe : 15 minutes Heure creuse : 30 minutes	Samedi : 30 minutes Dimanche : Non
9114 Paris (14 ^e) - Arpajon	2	Heure de pointe : 30 minutes Heure creuse : Aucune	Aucune
DM19 Brétigny-sur-Orge – Leuville-sur-Orge	8	Heure de pointe : 30 à 45 minutes Heure creuse : Aucune	Aucune
DM26 Arpajon (Butte aux Grès) – Arpajon (gare)	2	Heure de pointe : 50 à 60 minutes Heure creuse : Aucune	Aucune
4504 Briis-sous-Forges - Evry	2	Heure de pointe : 10 minutes Heure creuse : 20 minutes	Samedi : 30 minutes Dimanche : 30 minutes

Le projet de TCSP

Le projet de bus en site propre sur la Nationale 20 devant relier Massy et Arpajon en 40 minutes contre 1h30 en heure de pointe est aujourd'hui abandonné faute de financement, de la part de la région notamment.

Pour autant, un plan directeur d'aménagement a été approuvé fin 2015 par l'ensemble des collectivités concernées pour le réaménagement d'ensemble de la Nationale 20. Ce plan vise notamment à donner la priorité aux bus dans le cadre des réaménagements à venir.

Le syndicat mixte d'études qui gère le plan directeur d'aménagement a été remplacé en mars 2023 par le Projet Partenarial d'Aménagement RN 20 – Cœur d'Essonne Agglomération. Outre les objectifs de requalification et d'optimisation du fonctionnement de la RN20, le PPA prévoit l'intégration d'un TCSP dont l'échéance est estimée avant 2030 d'après le Schéma des Transports de la Communauté Paris Saclay. Il est également inscrit dans le SDRIF-e. Dans le cadre du PPA, le réaménagement d'un tronçon entre Linas et Ballainvilliers fait l'objet d'une étude portée par le Département de l'Essonne.

3. Fonctionnement du territoire

La mobilité

Les circulations douces

Un maillage de circulations douces se compose de plusieurs éléments, tels que les sentes piétonnes, les chemins de promenade, les pistes cyclables, etc.

Le maillage de circulations douces de Saint-Germain-lès-Arpajon se compose essentiellement de chemins et promenades en forêt, au sein de parcs ou le long de l'Orge.

- Les bords de l'orge forment une continuité de sentiers piétons reliant la commune du nord au sud. Les liaisons douces sont bien reliées à la commune de Leuville-sur-Orge, néanmoins le sentier le long de l'orge ne permet pas de relier le centre d'Arpajon. Il est interrompu au niveau de la rue du stade, en limite communale.

- Les différents parcs et massifs forestiers de la commune sont reliés par un parcours vert de randonnée équestre inscrit dans le plan départemental des itinéraires depuis 1995.
- Le Conseil Général de l'Essonne a inscrit un parcours de randonnée en cycle dans son programme touristique à la découverte des villes royales et des églises de l'Essonne.
- Quelques sentes parcourent la ville (Promenade Ernest Thomas, sentier du lavoir, etc.) et se sont notamment développées au sein d'opérations récentes comme au quartier des Folies ou au sein de la ZAC des Gournais par exemple.

Les circulations cyclables

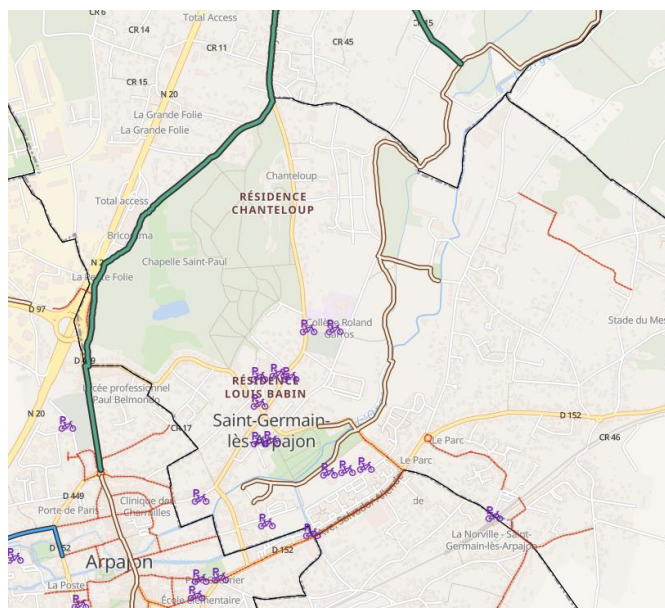
Les pistes cyclables dédiées sont relativement marginales à Saint-Germain-lès-Arpajon. Quelques tronçons ont été aménagés le long des routes départementales : à Saint-Germain-lès-Arpajon, la RD152 a été en partie aménagée avec une piste bidirectionnelle.

Le Plan Vélo de l'agglomération Cœur d'Essonne identifie néanmoins des itinéraires cyclables utilisant notamment des sentiers non dédiés aux circulations cyclables.

Deux itinéraires traversent la commune :

- l'itinéraire 16 le long de la vallée de l'orge
- l'itinéraire reliant le lycée Belmondo à Arpajon à Leuville-sur-Orge, via Saint-Germain-lès-Arpajon (Chemin Royal et Rue de la Commune de Paris), a été réalisé parallèlement à la RN 20 côté Est, dans le cadre du Plan Vélo porté par Coeur d'Essonne Agglomération

Les itinéraires cyclables



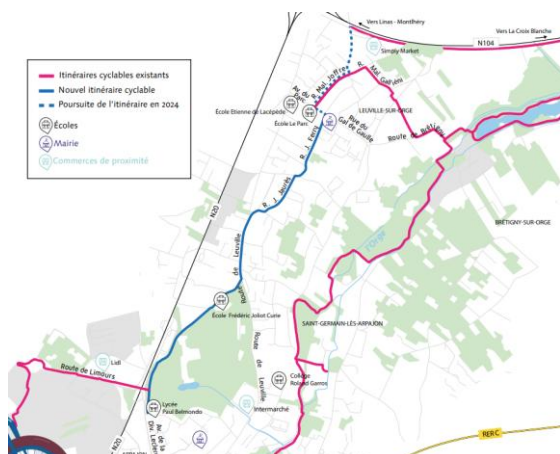
Projets d'itinéraires cyclables

- Travaux réalisés
- Travaux en cours
- Projets

Itinéraires cyclables existants

- Principal
 Secondaire
 Stationnement vélo

Source : Plan Vélo 2025 – Cœur d'Essonne



Carte des nouveaux itinéraires vélos Leuville-sur-Orge et Saint Germain-lès-Arpaion, Sources : CDEA

Le Département de l'Essonne adopté par délibération de son Assemblée en 2018, a défini les orientations stratégiques et opérationnelles de sa politique en faveur du vélo dans ce plan.

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

La mobilité

Les itinéraires historiques et de randonnées

Le Département a également élaboré un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), suite à la délibération communale du 05 décembre 2012 et de la délibération départementale du 23 juin 2013. Le PDIPR est un outil de préservation et de découverte des espaces culturels et naturels.

Il a pour objectifs :

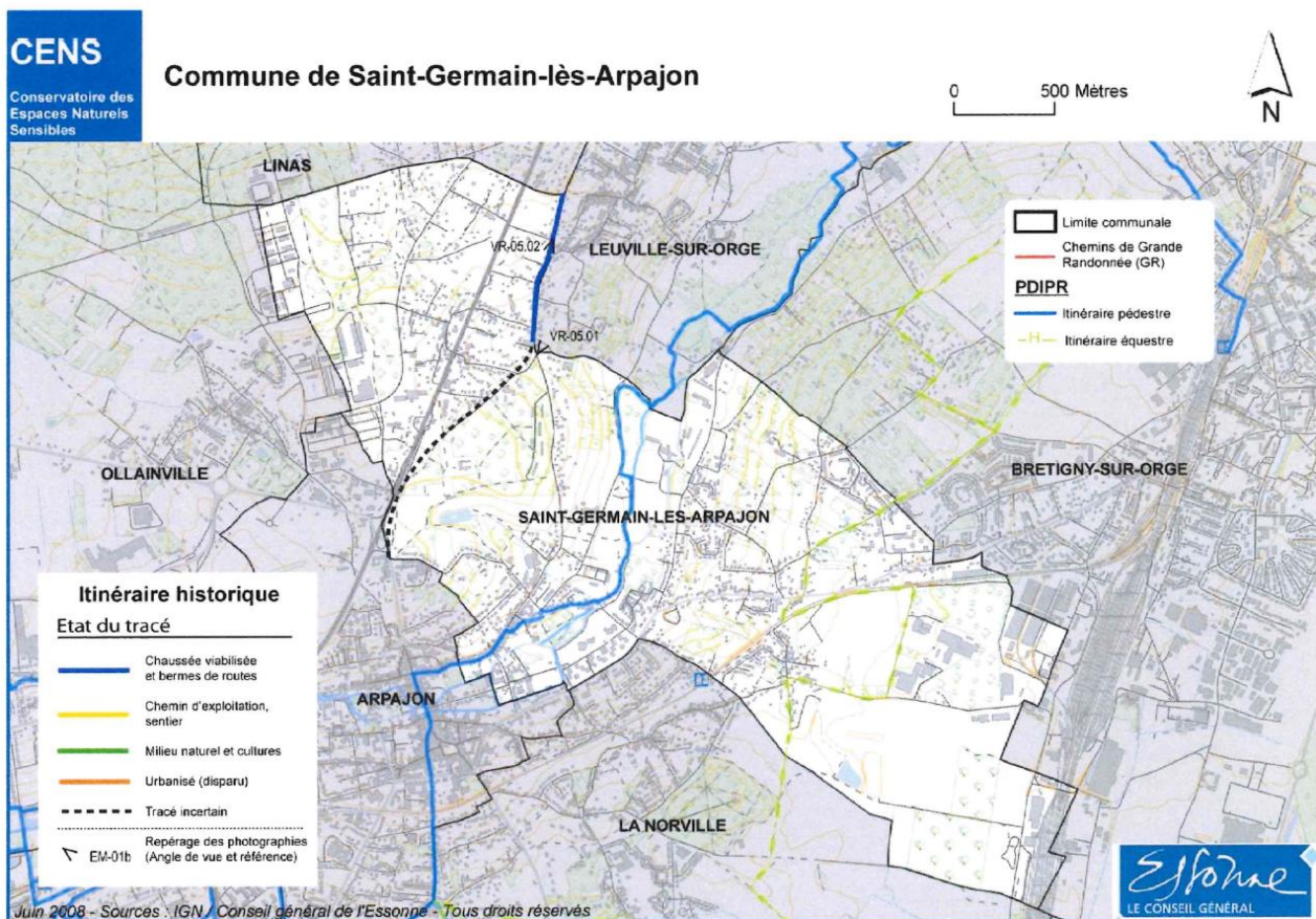
- D'assurer la protection juridique des chemins,
- De favoriser la pratique de la randonnée en assurant la continuité des itinéraires à travers les communes afin de constituer sur l'ensemble de l'Essonne un réseau cohérent,
- De contribuer à la découverte des patrimoines naturels, culturels et touristiques essonniers,
- D'assurer un maillage des espaces naturels

Le PDIPR recense ainsi plusieurs chemins inscrits sur le territoire de Saint Germain-lès-Arpajon.

En 2008, une étude visant à recenser l'ensemble des itinéraires historiques relatifs au patrimoine Essonnien, a été réalisée pour le compte du Département. La commune de Saint Germain-lès-Arpajon est concernée par :

- La voie gallo-romaine Lutèce Cenabum
- Le Vieux chemin des postes de Paris à Orléans
- Le « *Chemin de Saint-Jacques de Compostelle* »
- L'ancienne ligne de chemin de fer de l'Arpajonnais

Les itinéraires complets sont disponibles dans les annexes informatives du PLU.



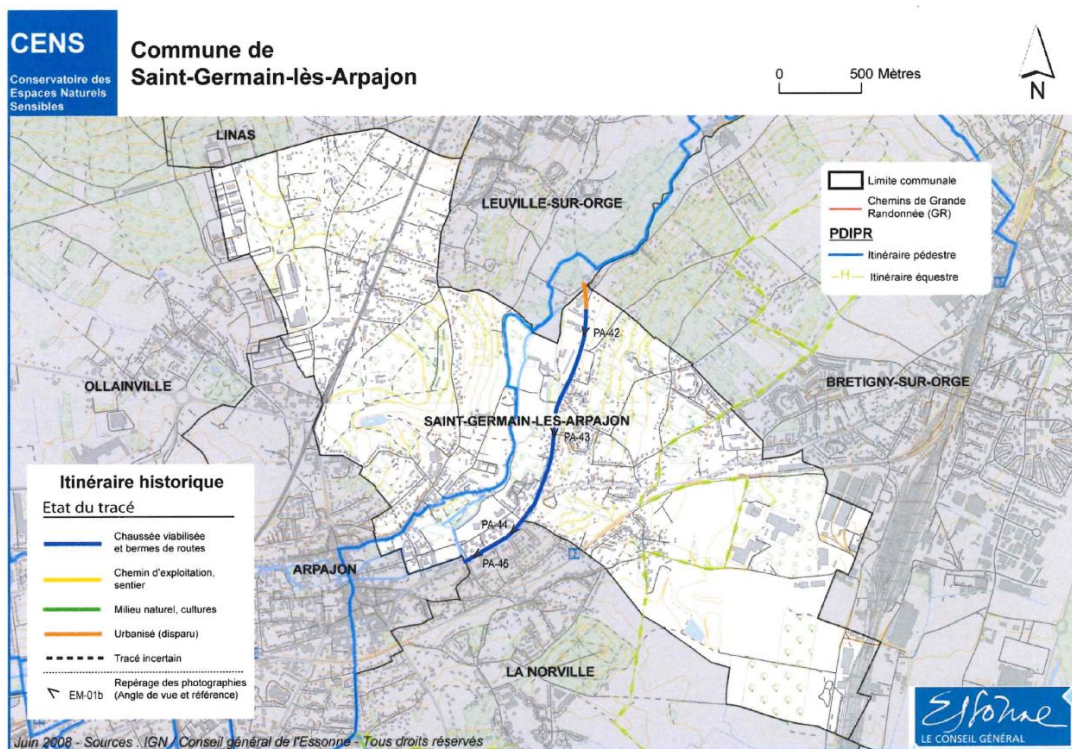
Extrait de l'itinéraire de la voie gallo – romaine Lutèce Cenabum

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

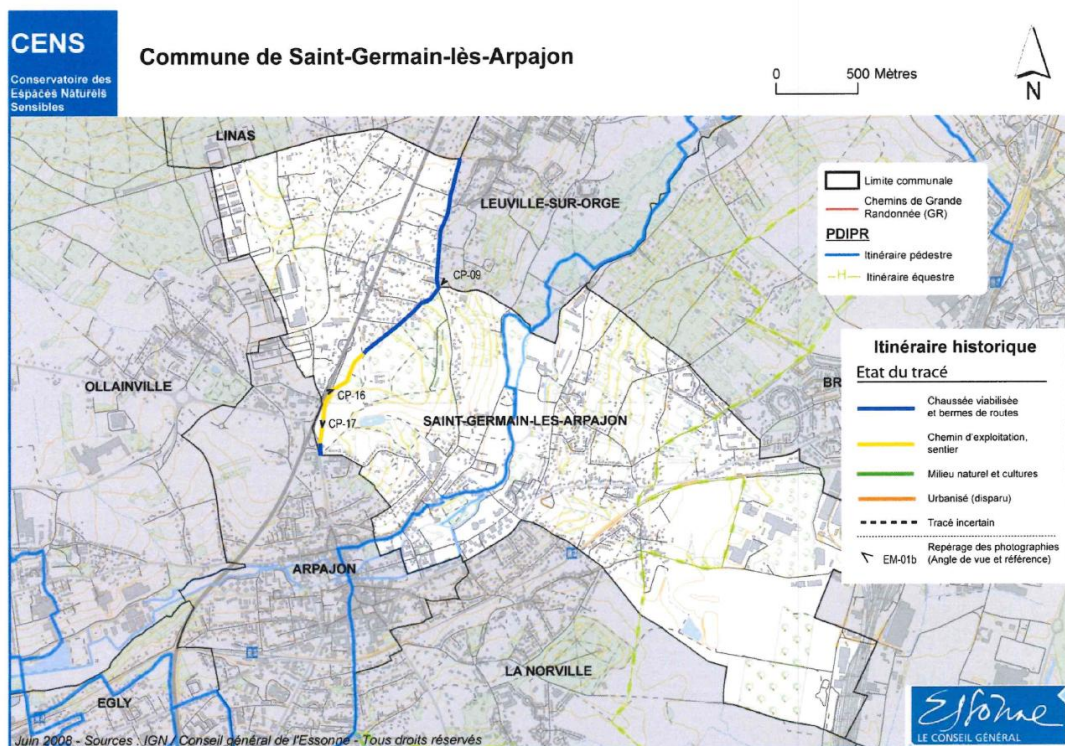
3. Fonctionnement du territoire

La mobilité

Les itinéraires historiques et de randonnées



Extrait de l'itinéraire de l'ancienne ligne de chemin de fer de l'Arpajonnais



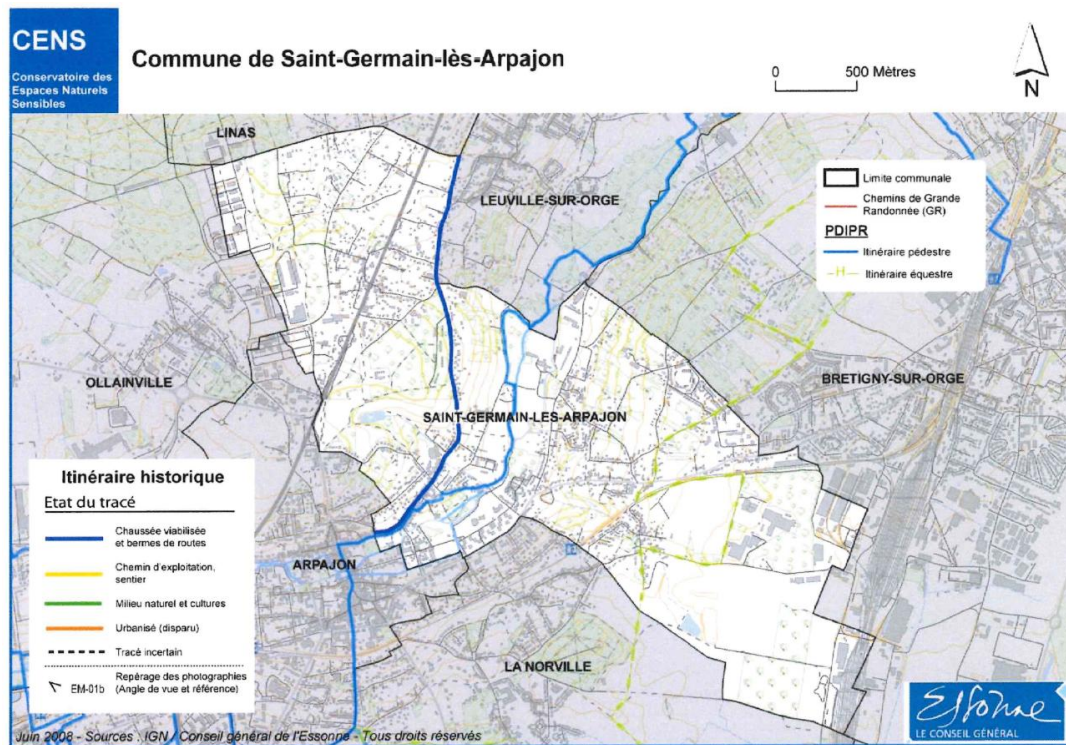
Extrait de l'itinéraire du Vieux chemin des postes de Paris à Orléans

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. Fonctionnement du territoire

La mobilité

Les itinéraires historiques et de randonnées



I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

SYNTHESE

ENSEIGNEMENTS

Saint-Germain-lès-Arpajon est le fruit d'une urbanisation récente réalisée en prolongement d'Arpajon et des hameaux initialement présents sur son territoire.

La commune est ainsi caractérisée par une typologie d'habitat individuel essentiellement diffus développé durant la seconde moitié du XXe siècle et des espaces végétalisés généreux.

Ce développement conduit à une organisation urbaine sans centralité marquée et rythmée ou fragmentée à de multiples reprises par des césures naturelles ou infrastructurelles (N20, Bois de Chanteloup, Orge, voies ferrées).

Les habitants bénéficient d'un bon niveau d'équipements en écoles et petite enfance, notamment depuis l'ouverture de l'école Simone Veil et de la crèche collective.

Le niveau de desserte en transports en commun est plutôt disparate en dehors des heures de pointe selon les secteurs de la commune.

ENJEUX

- Un patrimoine à préserver, en lien avec le passé rural de la commune (les moulins, le parc du château de Chanteloup et son corps de ferme notamment).
- L'encadrement du tissu bâti diffus pour lui permettre de continuer à évoluer tout en préservant son importante couverture végétale et son cadre de vie.
- L'amélioration des circulations Est-Ouest pour améliorer le maillage, notamment en liaisons douces, de la commune.
- Le quartier des Folies est isolé du reste de la commune, de ses commerces, de ses cheminements et de la gare.
- Le collège nécessite une extension dans les prochaines années.
- La gare desservie par le RER C est enclavée et son stationnement est saturé. Pour jouer un rôle intermodal, ses accès doivent être confortés et son stationnement optimisé.

II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Les habitants 55

- L'évolution de la population
- La structure par âge
- Les catégories socio-professionnelles

2. Les logements 58

- Les catégories de logements
- L'ancienneté du parc
- La typologie des logements

3. L'économie et l'emploi 61

- L'emploi et les entreprises
- L'activité professionnelle
- Les zones d'activité
- L'activité agricole

ENJEUX 69

II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Les habitants

L'évolution de la population

Une progression continue de la population communale, accélérée depuis 2013 par un solde migratoire positif.

Au 1^{er} janvier **2025**, la population de Saint-Germain-lès-Arpajon est estimée à **11 657** habitants. Depuis 2013, la population a augmenté de 15 %, soit près de 1 500 habitants supplémentaires.

La population de la commune a suivi une croissance continue depuis 1968 ayant suivi différentes phases.

De 1968 au début des années 1990, la population **augmente rapidement** en suivant une évolution annuelle moyenne de 3,9 %. Seule la fin des années 1970 vient contraster cette progression avec un ralentissement de la croissance démographique en partie lié aux conséquences d'une récession de l'économie nationale. Le solde migratoire, jusqu'alors très important, devient négatif. La croissance démographique n'est alors portée que par les naissances.

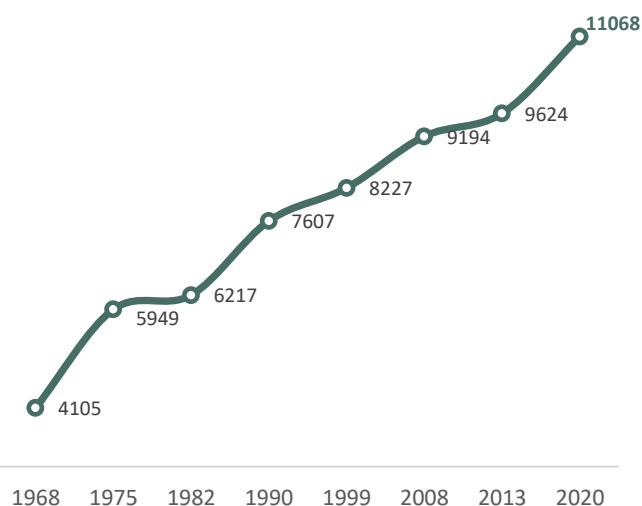
S'en suit entre 1990 et 2013 une **période de croissance plus modérée** mais toujours aussi constante. Durant cette période, l'évolution annuelle moyenne a été de 1,1 %. Cette baisse est essentiellement liée à une diminution très importante du solde migratoire qui frôle le zéro, et passe même négatif sur la période 1990-1999.

Depuis 2013, la commune suit une **nouvelle phase d'évolution très dynamique de sa population**. En près de dix ans, Saint-Germain-lès-Arpajon a gagné près de 1 500 habitants, soit une évolution moyenne entre 2013 et 2020, supérieure à 2 % par an.

Le début des années 2010 marque un regain d'attractivité pour la commune qui voit son solde migratoire repasser à la hausse. Une tendance particulièrement notable à partir de 2013 et qui semble se poursuivre.

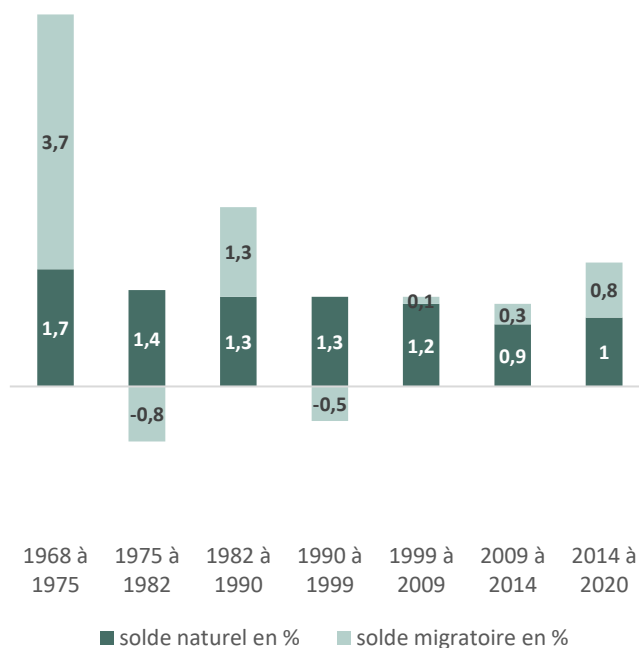
Ce regain d'attractivité peut être attribué d'une part à un contexte francilien où les villes périphériques sont de plus en plus sollicitées par les jeunes couples à la recherche d'un meilleur cadre de vie et d'un marché de l'immobilier plus abordable. Et d'autre part, à un contexte économique local plus favorable et aux nouvelles opérations de logements réalisées telles que la ZAC des Gournais ou encore route de Corbeil.

Evolution de la population (1968-2020)



Source : INSEE. 2023

Soldes naturels et migratoires (en %)



Source : INSEE. 2023

II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Les habitants

La structure par âge de la population

Une structure familiale dominante en progression accompagnée d'un rajeunissement de la population.

L'évolution de la population entre 2013 et 2020 fait ressortir deux tendances qui confirment le dynamisme démographique observé sur la période.

D'une part, un rajeunissement de la population illustré par la progression de **la part des moins de 15 ans qui augmente de 1,2 point.**

Sur la même période, **la part des plus de soixante ans baisse de 0,7 point.**

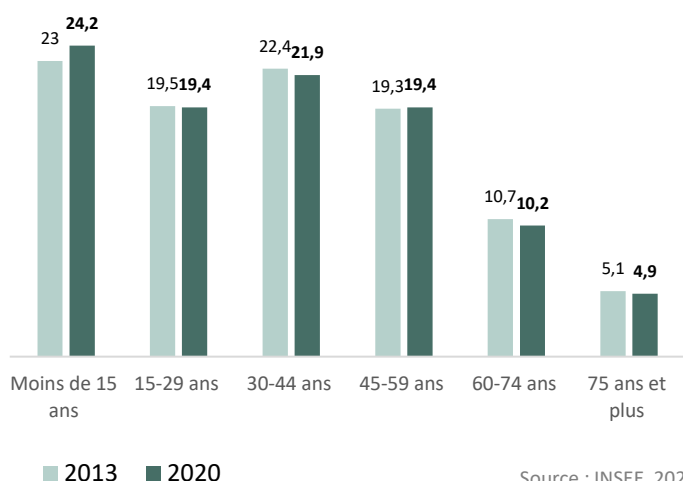
D'autre part, ces évolutions s'inscrivent dans un contexte local majoritairement familial où **les couples avec enfants et les familles monoparentales représentent plus de la moitié des ménages en 2020.** Par rapport à 2013, la part de familles a ainsi augmenté de 3,6 points.

Ce contexte favorable aux familles est notamment lié à la ZAC des Gournais, largement composée de grands pavillons individuels.

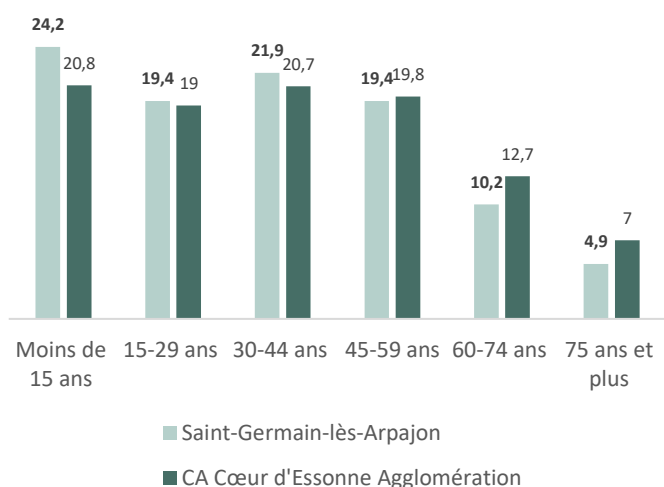
Par ailleurs, la part des couples sans enfant est tombée de 24,4 à 21,2 %. La part des personnes résidant seules, demeure stable en passant de 22,8 % à 23,1 % des ménages en 2020, tandis qu'ils représentent près du tiers des ménages à l'échelle de l'agglomération de Cœur d'Essonne.

La taille des ménages à Saint-Germain-lès-Arpajon est également stabilisée à 2,73 habitants par foyer en moyenne depuis 2014 et a même augmenté par rapport à 2009.

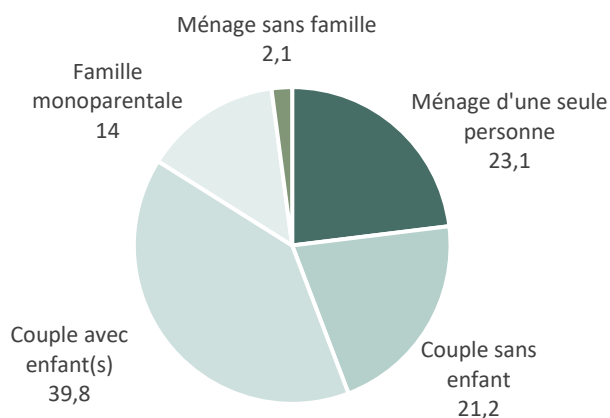
Evolution de la population par grande tranche d'âge entre 2013 et 2020



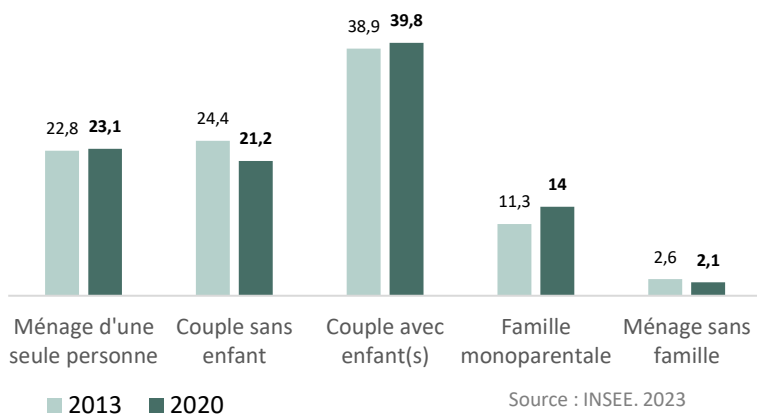
Comparaison de la population par grande tranche d'âge en 2020



Structure familiale en 2020



Evolution de la structure familiale



II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Les habitants

Les catégories socio-professionnelles

Une classe moyenne ancrée à contre-courant de la tendance intercommunale.

Depuis une dizaine d'années, le profil CSP s'étant le plus développé appartient à la classe moyenne ; les professions intermédiaires ont progressé de 0,4 point et les employés de 1,3 point. La part des artisans, commerçant et chefs d'entreprise a quant à elle progressé de 0,6 point.

Sur cette même période (2009-2020), la part des cadres et des ouvriers a respectivement baissé de 0,7 et 0,9 point.

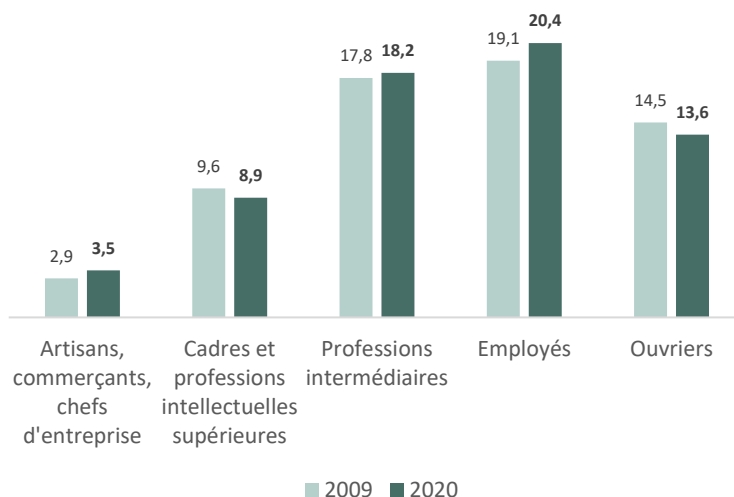
Ces tendances montrent une baisse des catégories socio-professionnelles qualifiées et peu qualifiées au profit d'une classe moyenne renforcée.

Les moyennes de l'intercommunalité montrent une part de cadre deux fois plus importante qu'à Saint-Germain-lès-Arpajon, et une classe moyenne représentée par les professions intermédiaires et les employés moindre.

Les tendances y sont également opposées, entre 2009 et 2020, la part des cadres et des professions intermédiaires à l'échelle de l'agglomération est inférieure (-6,8 points et -2,7 points) à celle de l'échelle de l'intercommunalité. La part des employés est plus élevée au sein de la CA (+1,8 points).

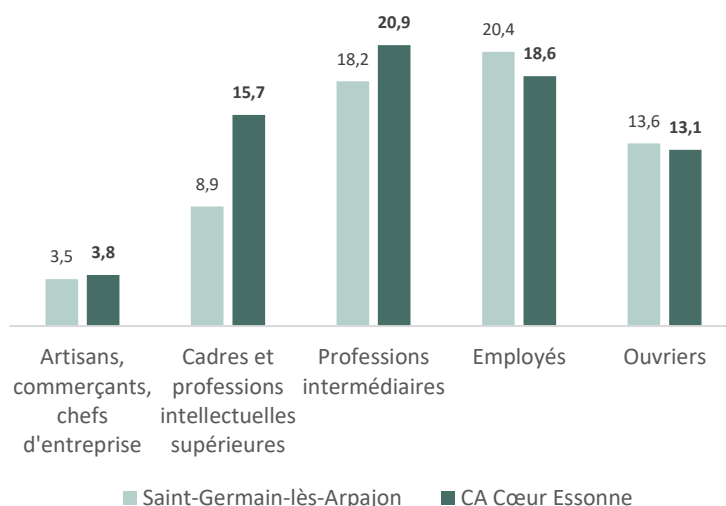
Le revenu médian par ménage dans la commune est comparable à celui de l'intercommunalité avec 23 930 € à Saint-Germain-lès-Arpajon et 24 340 € à l'échelle de l'intercommunalité de Cœur d'Essonne.

Evolution des catégories socio-professionnelles (en %)



Source : INSEE. 2023

Comparaison des catégories socio-professionnelles (en %)



Source : INSEE. 2023

II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

2. Les logements

Les catégories de logements

En 2020, la commune disposait d'un parc de 4 200 logements, dont 93,6 % constituaient des résidences principales.

L'évolution du parc de logement reflète la courbe démographique en suivant une croissance constante. En effet, depuis la fin des années 1960, le nombre de logements sur la commune a été multiplié par 3, et la population par 2,7.

Les résidences secondaires

Les résidences secondaires, souvent associées aux lieux de villégiatures et de tourisme sont de fait peu représentées à Saint-Germain-lès-Arpajon, commune davantage caractérisée par une population d'actifs occupant leur logement à temps plein. En 2020, la part de résidences secondaires ne représentait qu'1,29 % des logements.

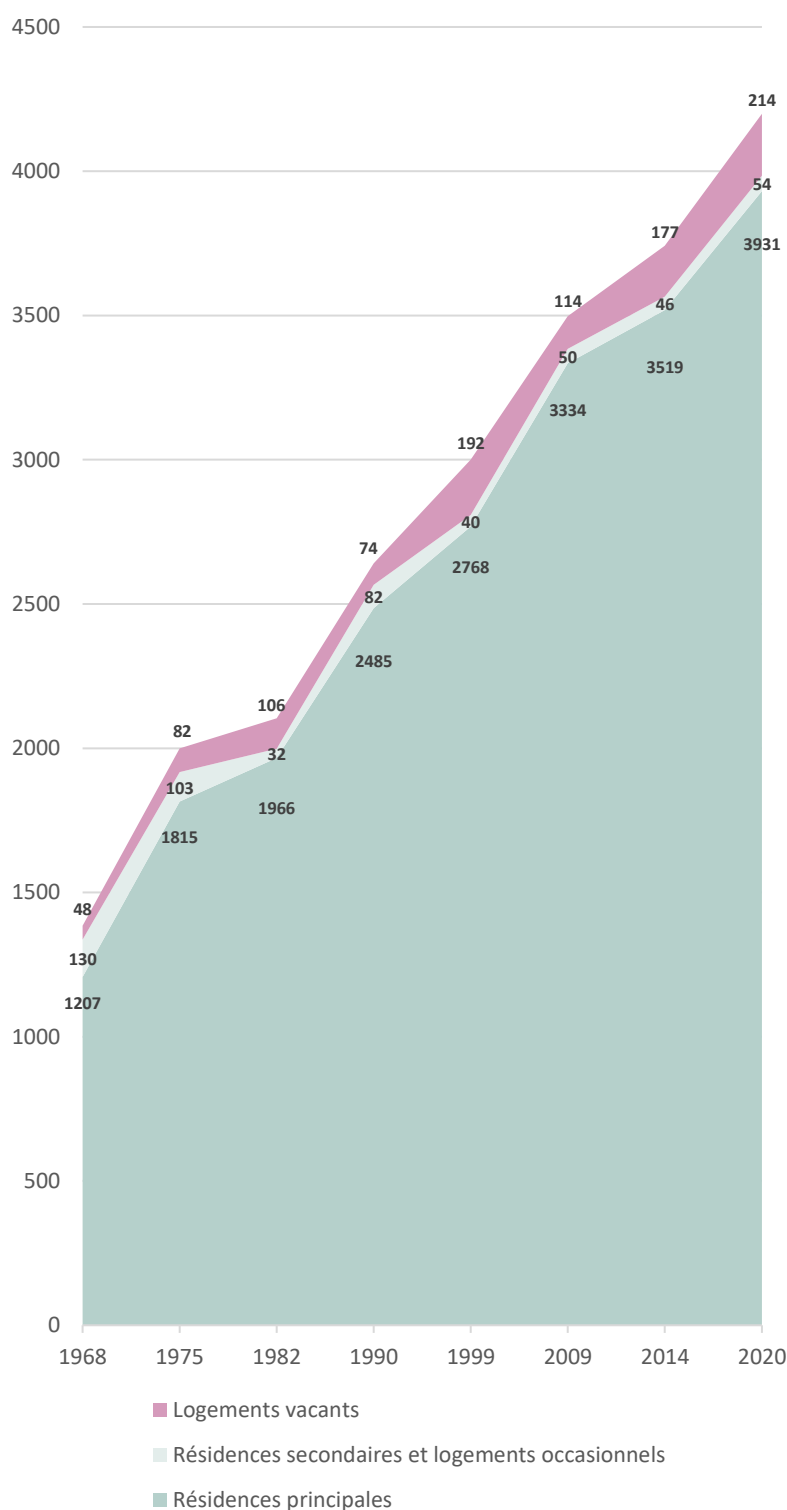
Le logement vacant

Un faible taux de vacance qui reflète le dynamisme démographique de la commune.

Avec 214 logements vacants au 1^{er} janvier 2020, la vacance ne concerne que 5,12 % du parc de logements de la commune. Si ce chiffre est en progression depuis une dizaine d'années, il demeure faible en comparaison à la moyenne intercommunale (6,3 %) et départementale (6,6%).

Inférieur à 7 %, un taux de vacance est généralement synonyme d'un marché immobilier considéré comme tendu. Avec 5 % de logements vacants sur la commune, ce taux reflète en partie le dynamisme démographique de la commune n'ayant jamais connu de période de décroissance ou de stagnation installée dans la durée.

Evolution du nombre de résidences principales, secondaires et vacantes



Source : INSEE, 2023

II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

2. Les logements

L'ancienneté du parc

Saint-Germain-lès-Arpajon a connu une urbanisation récente, et essentiellement diffuse. Le centre-bourg historique est formé par la rue du Dr Louis Babin, située dans le prolongement d'Arpajon.

C'est seulement à partir des années 1930 que la commune commence à s'étendre et où pavillons sont construits de façon diffuse le long des principales routes et chemins. Ainsi les logements construits avant 1945 ne représentent que 5,2 % du parc.

Après-guerre, les logements continuent d'être progressivement construits dans le diffus jusque dans les années 1970 où ils prennent ponctuellement la forme de collectifs implantés au cœur de vastes parcelles.

Les années 1980 voit émerger des lotissements pavillonnaires, caractérisés par des opérations d'ensemble au parcellaire régulier, aux constructions homogènes et aux voies en impasses, tel que la rue du parc ou la rue des Vignes Saint-Eutrope et les allées qui s'y rattachent. Ce type de développement de poursuit jusque dans les années 2010 et s'accompagne par ailleurs d'immeubles de collectifs implantés cette fois-ci en alignement à la rue.

Après 2010, les grandes opérations intègrent souvent des tranches de logements collectifs en accompagnement des tranches pavillonnaires, c'est le cas de la ZAC du Gournais ou encore de l'allée des Longs Prés.

Période de construction des logements (en %)



Source : INSEE. 2023

II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

2. Les logements

La typologie des logements

Une typologie caractérisée par de grands logements individuels, majoritairement occupés par leur propriétaire : une tendance à contre-courant de son intercommunalité.

Les logements sont composés à plus de 60 % de maisons, soit 10 points de plus que la moyenne de Cœur d'Essonne.

A contre-courant de son territoire, la proportion de maisons est en augmentation depuis une dizaine d'années : +3 points. Cela s'explique notamment par un tissu urbain diffus offrant de grandes possibilités de densification douces en division parcellaire, ainsi que par les choix municipaux en matière de programmation urbaine qui se composent en grande partie de logements individuels.

Près de 64 % des logements de la commune sont occupés par des propriétaires occupants, c'est 4 points de plus que la moyenne de Cœur d'Essonne.

Toujours à contre-courant de son intercommunalité, cette part est en augmentation depuis une dizaine d'années : +2 points par rapport à 2009.

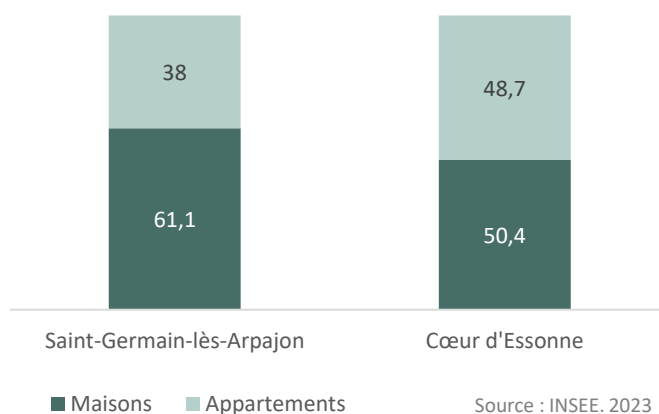
La commune est composée en majorité de grands logements : 65 % comportent plus de 4 pièces.

Les studios sont minoritaires et représentent 3,4 % des logements. La typologie familiale de la population et la distance de la commune avec les principaux centres de formation métropolitains expliquent en grande partie cette faible représentation.

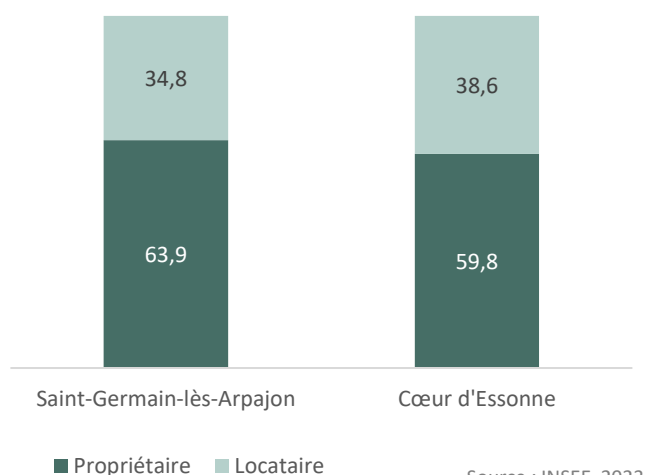
Les logements sociaux

La commune compte 1 048 logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2024. En 2025, ce chiffre devrait atteindre 1 163 avec la livraison de logements dans la ZAC du Lièvre d'Or. Le total représenta donc 27 % du parc, se conformant ainsi aux objectifs de la Loi SRU.

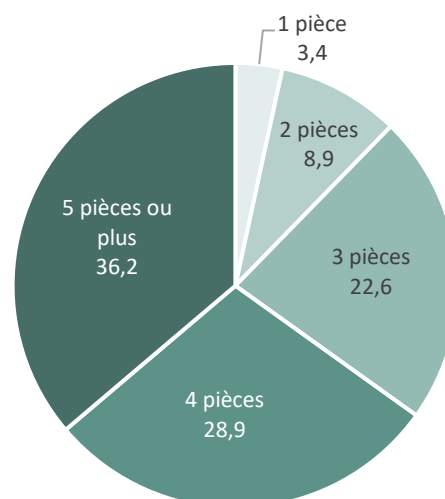
Type de logement (en %)



Statut d'occupation (en %)



Nombre de pièces des logements



II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

3. L'économie et l'emploi

L'emploi et les entreprises

Un nombre d'emploi en croissance, principalement axé sur les activités logistiques au sein des zones d'activité économiques et le commerce le long de la RN 20.

En 2019, la commune comptait 2 289 emplois, soit 45 emplois pour 100 actifs. Depuis 2008, le nombre d'emplois a progressé de 20 %, soit autant que la population.

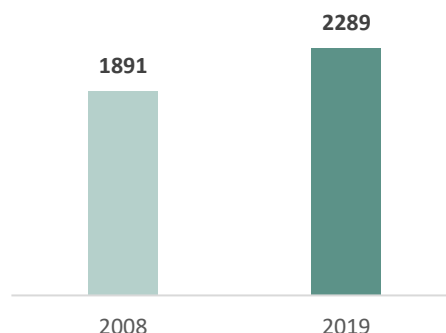
Le paysage économique de la commune est dominé par les petites et moyennes entreprises (PME) : les établissements de moins de 10 salariés représentent près de 80 % des entreprises.

Seules 26 établissements comptent plus de 10 salariés, cependant elles pourvoient plus de la moitié des emplois de la commune.

Le secteur d'activités le plus répandu correspond à la catégorie INSEE des commerces, transports et services divers qui représente 61 % des établissements. Il s'agit d'entreprises logistiques implantées dans la zone industrielle en limite avec Brétigny, ainsi que de PME d'artisanats et des commerces implantées le long de la RN20. Les entreprises spécialisées dans la construction représentent près du tiers des établissements.

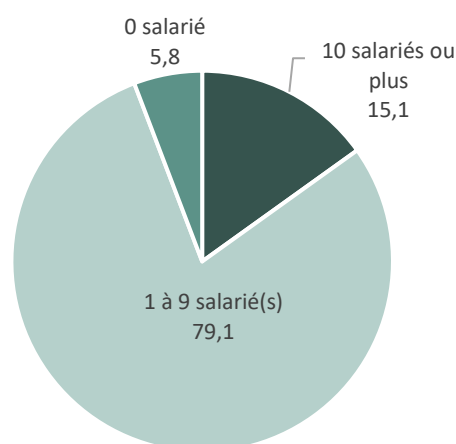
L'économie locale est assez peu basée sur les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale qui ne représente que 10 % des établissements et l'industrie est minoritaire avec seulement 4,6 %.

Evolution du nombre d'emplois



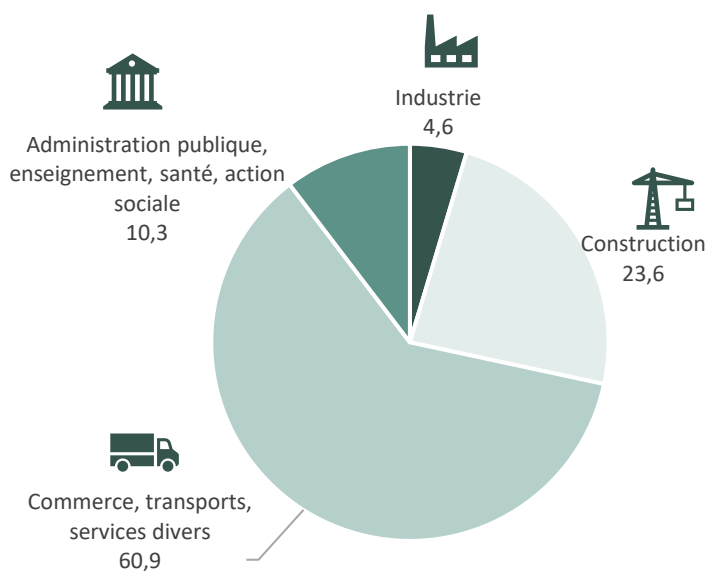
Source : INSEE. 2023

Profil des entreprises en 2020 (en %)



Source : INSEE. 2023

Secteur d'activité des entreprises en 2020 (en %)



Source : INSEE. 2023



II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

3. L'économie et l'emploi

L'activité professionnelle

Une population âgée de 15 à 64 ans composée au trois quart d'actifs, caractérisée par la baisse de la proportion de retraités et une hausse du chômage.

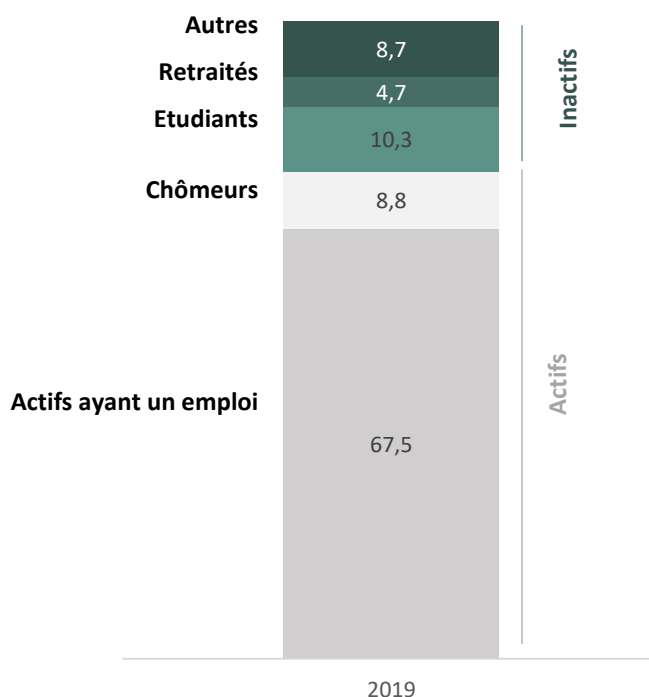
La population de Saint-Germain-lès-Arpajon est composée à 76 % d'actifs, soit en âge de travailler au sens de l'INSEE. Parmi les actifs, 67,5 % ont un emploi.

Entre 2008 et 2019, la part des chômeurs a augmenté de 2 points tandis que la part d'actifs ayant un emploi ait demeuré stable.

Parmi la population dite « inactive », la principale évolution concerne les retraités dont la proportion de 4,7 % en 2019 a baissé de plus de 2 points par rapport à 2008. Cette baisse est en grande partie liée au recul de l'âge de départ en retraite.

Les étudiants et « autres inactifs », soit les personnes âgées de 15 à 64 ans et n'étant pas à la recherche d'un emploi, progressent légèrement : +1 point par rapport à 2008.

Type d'activité des 15 à 64 ans en 2019 (en %)



Source : INSEE. 2023

Une inadéquation importante des emplois ouvriers et employés avec la population résidente induisant un allongement des distances domicile-travail.

La comparaison entre la catégorie socio-professionnelle de la population résidant à Saint-Germain-lès-Arpajon et celle des emplois pourvus sur le territoire communal montre des divergences notables.

Le nombre d'emplois d'ouvrier pourvu sur la commune excède de 10 % la population résidente pouvant répondre à ce type d'emploi. La baisse du nombre d'ouvriers observé dans la population Germinoise ces dernières années ne s'est pas forcément accompagnée d'une mutation de l'activité de la commune.

Il en va de même pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, bien que l'écart soit moindre.

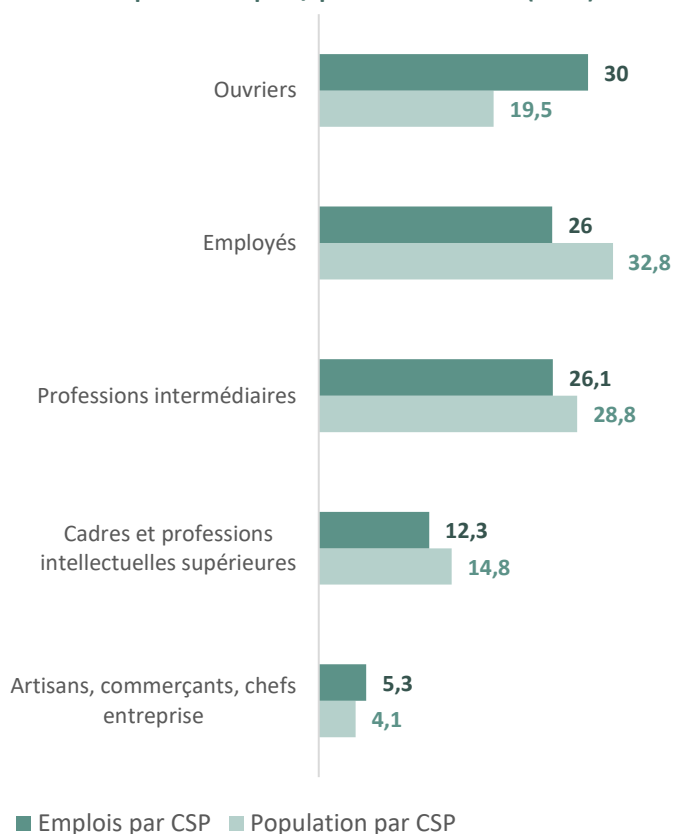
A l'inverse, le nombre d'emploi des autres catégories socio-professionnelles est inférieur au nombre de résidant appartenant à cette catégorie.

Le nombre d'employés excède ainsi de 6 points le nombre d'emplois pourvu sur la commune.

Les écarts sont moins marqués concernant les professions intermédiaires et les cadres.

L'inadéquation entre le profil CSP des emplois et des populations résidentes tend notamment à rallonger les mobilités domicile-travail.

Adéquation emploi / profil CSP en 2019 (en %)



Source : INSEE. 2023

II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

3. L'économie et l'emploi

Les mobilités domicile-travail

Une faible concentration de l'emploi qui engendre d'importants déplacements domicile-travail largement dominés par l'usage de l'automobile.

Près de 85 % des actifs Germinois ayant un emploi en 2020 travaillent dans une autre commune que Saint-Germain-lès-Arpajon. Cette importante itinérance professionnelle s'inscrit dans un contexte où les emplois sont fortement polarisés vers le centre métropolitain (Paris et sa proche couronne), ainsi qu'à l'échelle plus locale par la proximité à Arpajon. Pour autant, la commune s'inscrit dans la moyenne de l'intercommunalité Cœur d'Essonne où seuls 16 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

La faible concentration de l'emploi dans la commune engendre d'importants déplacements domicile-travail, largement dominés par l'usage de la voiture.

Depuis 2010, la part de l'automobile dans les déplacements domicile-travail a augmenté de 4 points tandis que l'usage des transports en commun a baissé de 2 points.

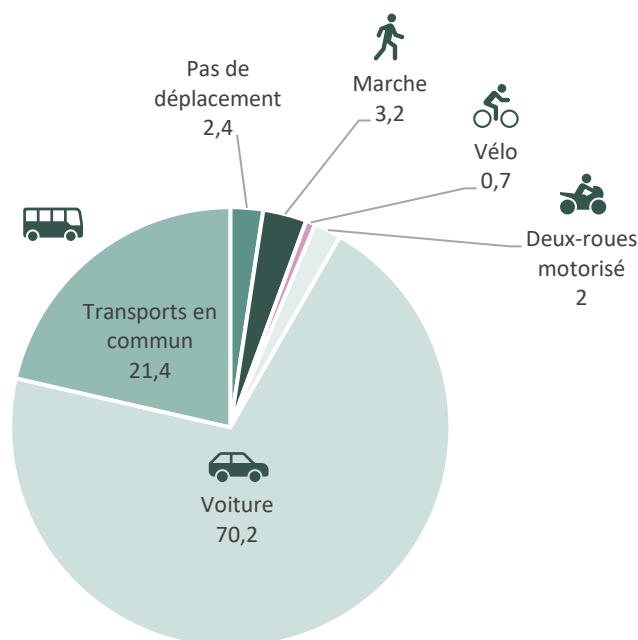
La part des autres modes de transports est resté stable, et notamment celui du vélo qui demeure extrêmement marginal.

Le commerce

Un contexte commercial concurrencé par l'offre des villes voisines, notamment en grandes surfaces.



Mode de déplacements domicile-travail en 2020



Source : INSEE, 2023

Le tissu commercial de la commune est peu développé. Le centre-bourg ne compte que quelques services de proximité. Des commerces sont ponctuellement présents dans le diffus, comme une boulangerie rue René Declé, ou un tabac route de Corbeil. L'ancien Lidl, réimplanté depuis la route de Corbeil fera place prochainement à un commerce de bouche similaire.

L'essentiel de l'activité commerciale est généré par l'Intermarché situé rue de Chanteloup. Celui-ci s'accompagne de quelques petits commerces : un pressing, un bar tabac, un toiletteur, un coiffeur, et la Poste.

Les abords de la RN 20 constituent également une forme de linéaire actif où sont implantés ponctuellement des commerces et services de grande surface. On y trouve notamment un magasin de matériel de santé, Médiavie, un fast-food et des stations-service. Un autre fast food ainsi qu'un commerce tel que Netto sont en cours d'élaboration au sein de cette zone d'activité. Toutefois ces commerces sont orientés vers une clientèle de transit générée par cet axe majeur. Ils ne s'adressent ainsi que peu aux populations locales.

La proximité aux commerces du centre-ville d'Arpajon ainsi qu'à la zone commerciale de Bretigny-sur-Orge crée un cadre commercial très concurrentiel pour la commune qui y explique la faible nombre de commerces.

Selon le diagnostic du DAACL (Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique), le SCoT a identifié le centre-ville de Saint – Germain – lès – Arpajon comme « *centralité de première nécessité* ».

II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

3. L'économie et l'emploi

Les zones d'activité économiques

La commune comporte deux zones d'activités économiques majeures : la zone d'activités des Loges et les abords de la Nationale 20.

Située en limite Sud du territoire, en bordure des voies ferroviaires du RER C et dans la continuité de la zone d'activité économique de Brétigny-sur-Orge, la zone d'activité des Loges est spécialisée dans les activités de logistiques. Elle s'étend sur une superficie de 93 ha (dont 13 ha de surface bâtie) et sur 35 unités foncières distinctes.

La zone accueille les plateformes logistiques de grands groupes de l'industrie agro-alimentaire tels que Carrefour et Lidl.

Cœur d'Essonne Agglomération a réalisé en 2024 un inventaire des zones d'activités économiques de CDEA dans le cadre de la loi Climat Résilience. Il en ressort que la ZAE des Loges est composée de 43 établissements (dont 39 sur la commune de Saint Germain-lès-Arpajon) et accueille 959 emplois. 44% de ces emplois concerne des activités commerciales dans 8 établissements, et 33% concerne des activités de logistique et de transport dans 14 établissements.

Les abords de la Nationale 20 s'inscrit dans un tissu urbain diffus où se mêlent des logements et des parcelles boisées. Les activités présentes sont essentiellement tournées vers l'automobile (station-service, garages de réparation, etc.) et vers les commerces. La ZAE s'étend sur 35 unités foncières.

L'ensemble nécessite un réaménagement cohérent pour la sécurisation des accès sur la RN20, la valorisation paysagère et architecturale du linéaire et pour y limiter l'expositions aux nuisances sonores et atmosphériques.

Zone d'activités des Loges



Les abords de la RN20



II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

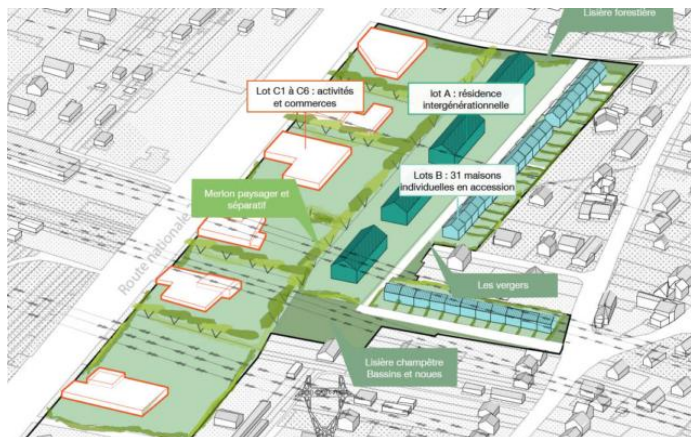
3. L'économie et l'emploi

Les zones d'activité économiques

En 2022, une étude flash a été réalisée par Intencité dans le cadre du projet commercial du secteur RN20 et du Lièvre d'Or. L'étude portait sur l'analyse de l'environnement économique/commercial du secteur, des mobilités existantes et à venir (notamment le projet de Bus à Haut Niveau de Service BHNS sur la RN20) et du potentiel d'attractivité.

Il en découle des recommandations programmatiques en termes de commerces et de services à implanter sur le site afin d'être en accord avec l'offre commerciale existante et les besoins des usagers.

Secteur du Lièvre d'Or



II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

3. L'économie et l'emploi

L'activité agricole

Le MOS 2021 identifie 79 ha d'espaces agricoles sur le territoire communal (voir extrait ci-dessous).

Les grands espaces de cultures sont concentrés dans la partie sud du territoire en continuité avec La Norville.

La vallée de l'orge conserve quelques parcelles en culture. Des circulations agricoles (représentées en orange ci-contre) sont donc à prendre en compte.

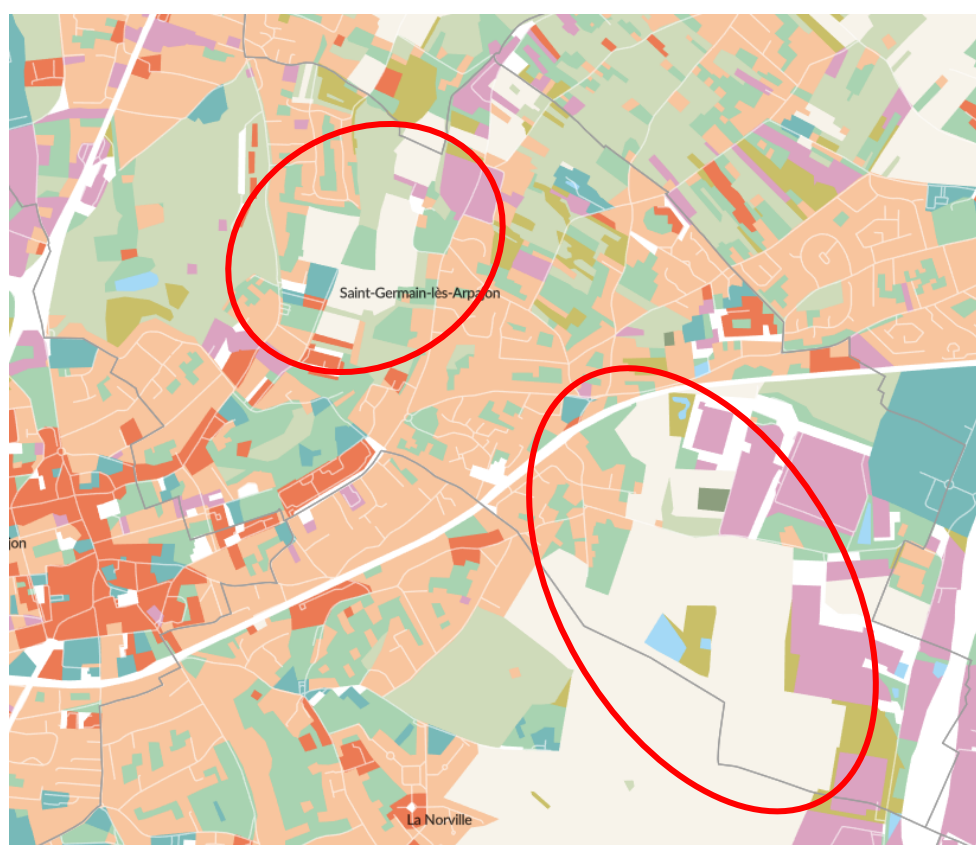
Depuis 2022, une exploitation gérée par Green distribution pour la production de sapins est implantée sur la commune.

La commune porte un projet de réintroduction des activités agricoles avec le programme Sésame.

Ce programme porté par CDEA et plusieurs partenaires vise à développer l'agriculture et les filières d'ici 2030 par le biais de projets agricoles respectueux.

La commune prévoit ainsi :

- La réhabilitation de la friche agricole Moulin de Fourcon en désartificialisant 2 600m² de terrain
- L'installation d'une activité agricole bio en circuit court sur ce site



Extrait du MOS 2021

	1988	2000	2010	2020
Nombre total d'exploitations	9	1	1	1
Nombre total d'actifs équivalent temps plein	33	11	1	
SAU totale des exploitations	85 ha	82 ha	39 ha	
SAU moyenne par exploitation	9 ha	82 ha	39 ha	
Cheptel (en unité de gros bétail)	269	311	0	

II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

3. L'économie et l'emploi

L'activité agricole

Le Registre Parcellaire Graphique de 2023 (RPG) identifie les parcelles agricoles exploitées sur le territoire agricole ainsi que les cultures produites.

Deux secteurs de production agricole sont localisés sur Saint Germain – lès – Arpajon dans la vallée de l'Orge et au sud est de la commune près de la zone d'activités des Loges.

La localisation des zones agricoles correspond à la cartographie du MOS 2021 présentée à la page précédente.

Les parcelles agricoles dans la vallée de l'Orge sont utilisées à la production d'Orge. Tandis qu'au sud-est, on retrouve différentes cultures céréalières (blé tendre, maïs, plantes à fibres). La parcelle agricole située rue Hélène Boucher est inscrite au RPG sur sa partie à Brétigny-sur-Orge.



Extrait du registre parcellaire graphique 2023

Sources : Géoportail RPG 2023

	Orge		Maïs (hors maïs doux)
	Blé tendre		Jachère
	Plantes à fibres		

II. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

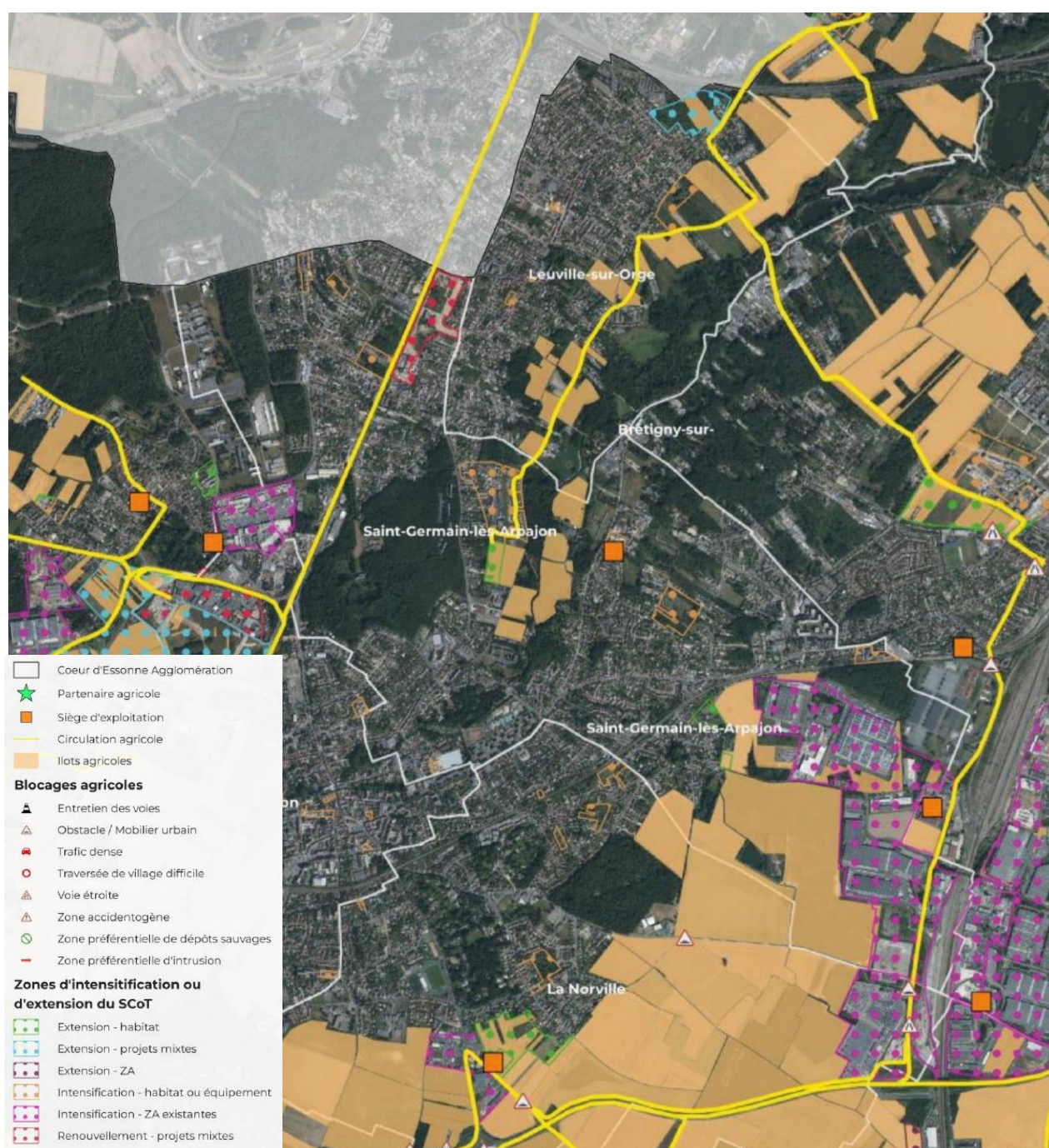
3. L'économie et l'emploi

Les circulations agricoles

Cœur d'Essonne Agglomération avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER d'Ile de France a réalisé en 2023 une étude sur les circulations agricoles à l'échelle du territoire de l'agglomération. Celle-ci a identifié les axes routiers permettant aux engins agricoles de circuler entre les sièges d'exploitation et les îlots agricoles.

L'axe de la RN20 est dimensionné pour les circulations agricoles entre Arpajon et Linas.

Un second axe permet de relier la vallée de l'Orge à la plaine céréalière du sud du territoire, en passant par la commune de Brétigny-sur-Orge. La parcelle « enclavée » rue Hélène Boucher est située le long de cette circulation qui ne pose pas de contrainte d'accessibilité particulière pour le maintien de son exploitation agricole.



I. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

SYNTHESE

ENSEIGNEMENTS

Une progression continue de la population communale, accélérée depuis 2013 par un solde migratoire positif.

Une structure familiale dominante et en progression, qui s'accompagne d'un rajeunissement de la population.

Un faible taux de vacance qui reflète le dynamisme démographique de la commune.

Une progression de la part des grands logements individuels, majoritairement occupés par leur propriétaire : une tendance à contre-courant de l'intercommunalité.

Un nombre d'emploi en croissance, principalement axé sur les activités logistiques au sein des zones d'activité économiques et le commerce le long de la RN 20.

Une forte dépendance à l'automobile lié à l'éloignement des lieux d'emplois qui génère une saturation des principaux axes routiers

Une activité agricole diversifiée mais fragmentée.

ENJEUX

→ Accompagner le dynamisme démographique de la commune en facilitant les possibilités d'évolution du parc en logements.

→ Maintenir l'effort sur la production de logements sociaux.

→ Une inadéquation importante des emplois ouvriers et employés avec la population résidente induisant un allongement des distances domicile-travail.

→ Un contexte commercial concurrencé par l'offre des villes voisines, notamment en grandes surfaces.

→ L'amélioration de l'accessibilité aux transports collectifs et la requalification de la N20 pour y développer des activités économiques plus en lien avec les besoins des Germinois.

→ Le maintien des exploitations existantes, le développement des filières en circuit court et la préservation des continuités de sols.

III. Etat initial de l'environnement

1.	<u>Caractéristiques générales</u>	<u>71</u>
2.	<u>Les espaces naturels et les protections</u>	<u>83</u>
3.	<u>Le paysage</u>	<u>111</u>
4.	<u>Les risques et nuisances</u>	<u>117</u>
5.	<u>Les réseaux techniques urbains</u>	<u>124</u>
6.	<u>Les énergies renouvelables</u>	<u>128</u>
	<u>SYNTHÈSE</u>	<u>130</u>

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Caractéristiques générales

La topographie

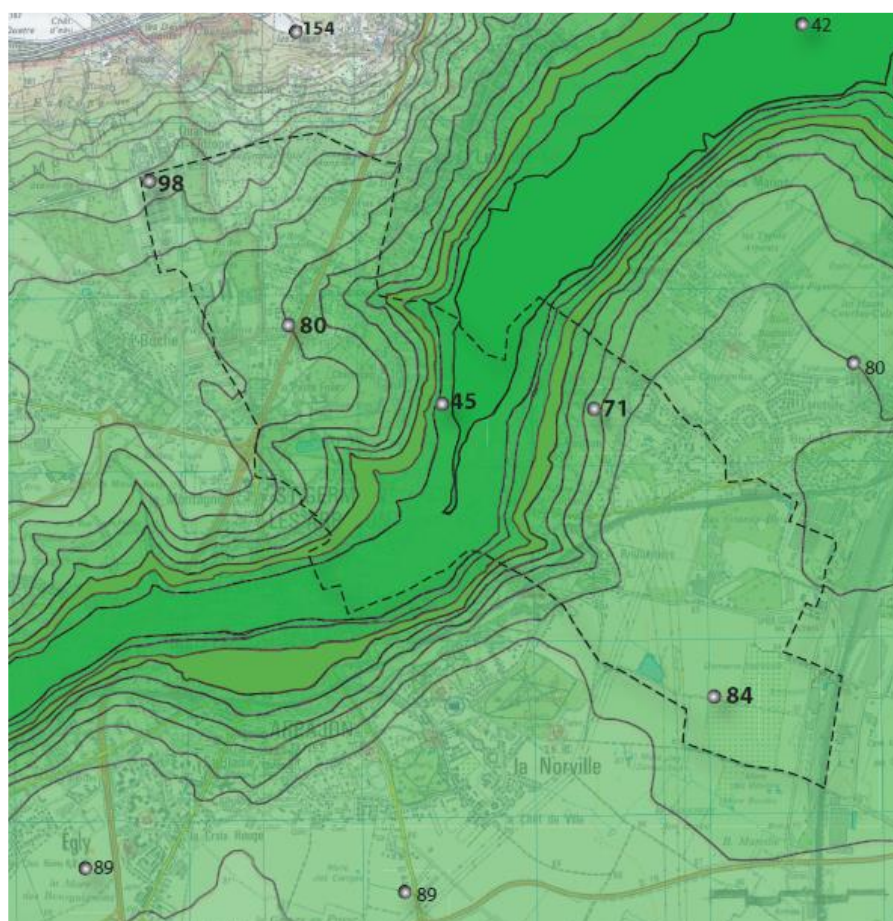
La commune de Saint-Germain-lès-Arpajon appartient à la région naturelle de l'Hurepoix, où alternent plateaux, buttes et vallées.

Le territoire de Saint-Germain-lès-Arpajon est scindé en deux par la vallée de l'Orge, affluent de la Seine, qui s'écoule du sud vers le nord sur le territoire communal. La vallée est relativement ouverte puisque son lit majeur fait environ 500 m de large ; on y relève les points les plus bas du territoire communal, autour de 45 m NGF.

De part et d'autre, les deux versants de la vallée - orientés nord-est à sud-ouest suivent son tracé et sont relativement affirmés. Leur déclivité est en partie symétrique :

- à l'est, le versant, au profil convexe, supporte une déclivité de 35 m. Il ouvre vers un vaste plateau situé entre 70 et 85 m NGF, le plateau de Marolles-Bondoufle, délimité au nord par la vallée de l'Orge et au sud par la vallée de la Juine.
- à l'ouest, le versant remonte d'abord avec une déclivité similaire à celle du versant est (de 45m à 80m NGF), puis en pente plus douce vers le nord, en direction de la butte de Couart (commune de Linas). Le point le plus haut du territoire communal y est relevé à 98m, en limite avec la commune voisine de Linas. Ce versant connaît donc une déclivité au total de 53 mètres sur seulement 1,5 km.

Topographie de Saint-Germain-lès-Arpajon



III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Caractéristiques générales

La géologie

Le bassin de l'Orge appartient au domaine sédimentaire du Bassin parisien. La présence de la mer puis des lagunes et enfin d'un lac à l'ère tertiaire, à l'Oligocène (-34 à -24 millions d'années) et plus exactement dans l'étage géologique appelé « Stampien » (-33,9 à -28,4 millions d'années) a permis le dépôt d'une importante épaisseur de sédiments. Ceux-ci sont particulièrement bien représentés en Essonne.

Sous les marnes vertes, une série calcaire composée du calcaire de Champigny et des calcaires de l'Eocène supérieur et moyen (dont le calcaire de Saint-Ouen) forme une seconde série aquifère qui repose à nouveau sur une couche imperméable marno-calcaire constituant une discontinuité qui sépare cette série de la série aquifère sous-jacente. Cette dernière est notamment constituée par les sables et marnes de l'Yprésien dont la formation locale dite "arkose de Breuille" constitue le corps. Elle repose sur une couche imperméable formée par des argiles plastiques.

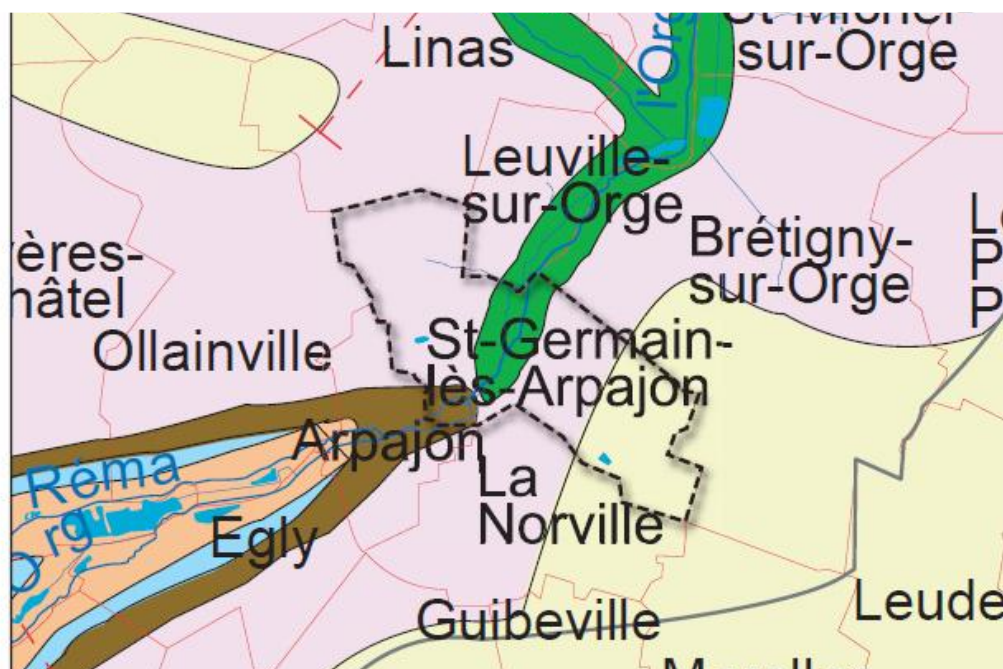
Le sous-sol de la vallée et celui de la plaine jusqu'aux rives de l'Orge a donc été formé à l'ère tertiaire. Celui-ci se caractérise essentiellement par la présence de grès (époque glaciaire) et de sable dit de "Fontainebleau" recouvrant une couche de marne à "huîtres". Ces roches s'élèvent sur les pentes.

Puis le sol monte rapidement. On trouve alors le limon dit "des plateaux", constitué par des dépôts argilo-siliceux, fins et compacts, foncés à la surface, de couleur plus claire dans la partie profonde, et pouvant atteindre 5 ou 6 mètres d'épaisseur.

Cette formation géologique explique la présence de mares sur un sous-sol imperméable (Mesnil-Forget) et la difficulté d'écoulement des eaux pluviales pendant les saisons trop humides. Elle explique aussi les problèmes techniques difficiles posés pour réaliser des travaux d'assainissement.

Le fond de vallée est lui constitué d'alluvions modernes, naturellement charriées par la rivière et le vent.

Géologie simplifiée du territoire élargi



- Limites d'affleurement du limon des plateaux
- Limites d'affleurement de l'aquifère de l'Oligocène
- Limites d'affleurement des marnes vertes
- Limites d'affleurement de l'aquifère de l'Eocène moyen et supérieur
- Limites d'affleurement de l'aquifère de l'Yprésien
- Limite d'affleurement de l'aquifère de la Craie
- Réseau hydrographique du bassin versant de l'Orge
- Limites communales de Saint-Germain-lès-Arpajon

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Caractéristiques générales

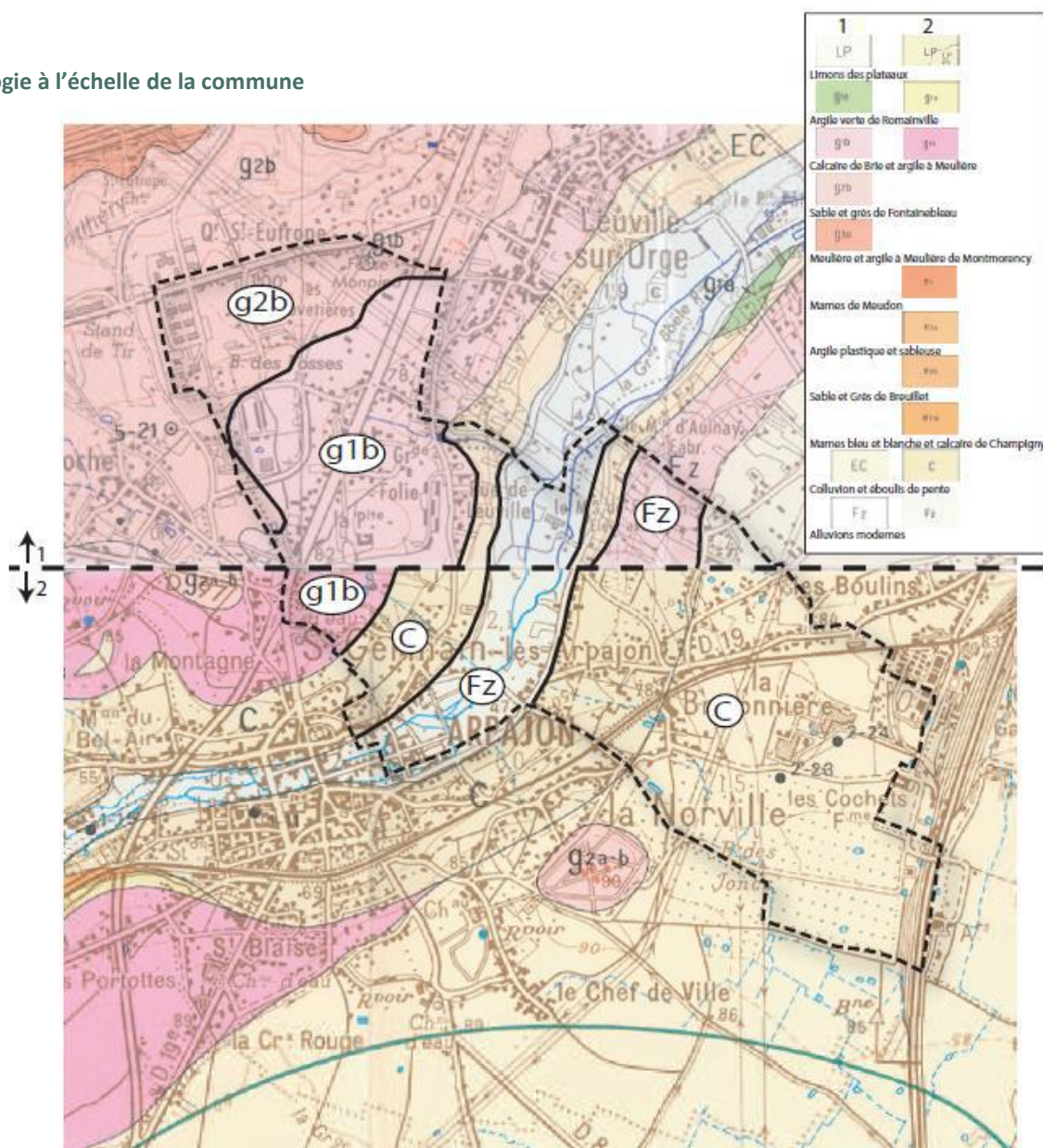
La géologie

Le Nord-Ouest du territoire est couvert par du Calcaire de Brie et des Argiles à Meulière. Il s'agit de bancs de calcaire silicifiés, entrecoupés de lits marne-calcaires et reposant sur une assise de marnes blanchâtres. A son sommet, cet horizon est recouvert par une argile à meulière, d'extension variable. Le plateau, de part et d'autre de la RN20 est composé d'Argile verte de Romainville.

La vallée de l'Orge est composée de Marnes bleues et blanches avec du calcaire de Champigny. Le lit de l'Orge et de la Rémarde est constitué de colluvions et d'éboulis de pente.

Le plateau Sud-Est du territoire est couvert par du calcaire de Champigny.

Géologie à l'échelle de la commune



III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Caractéristiques générales

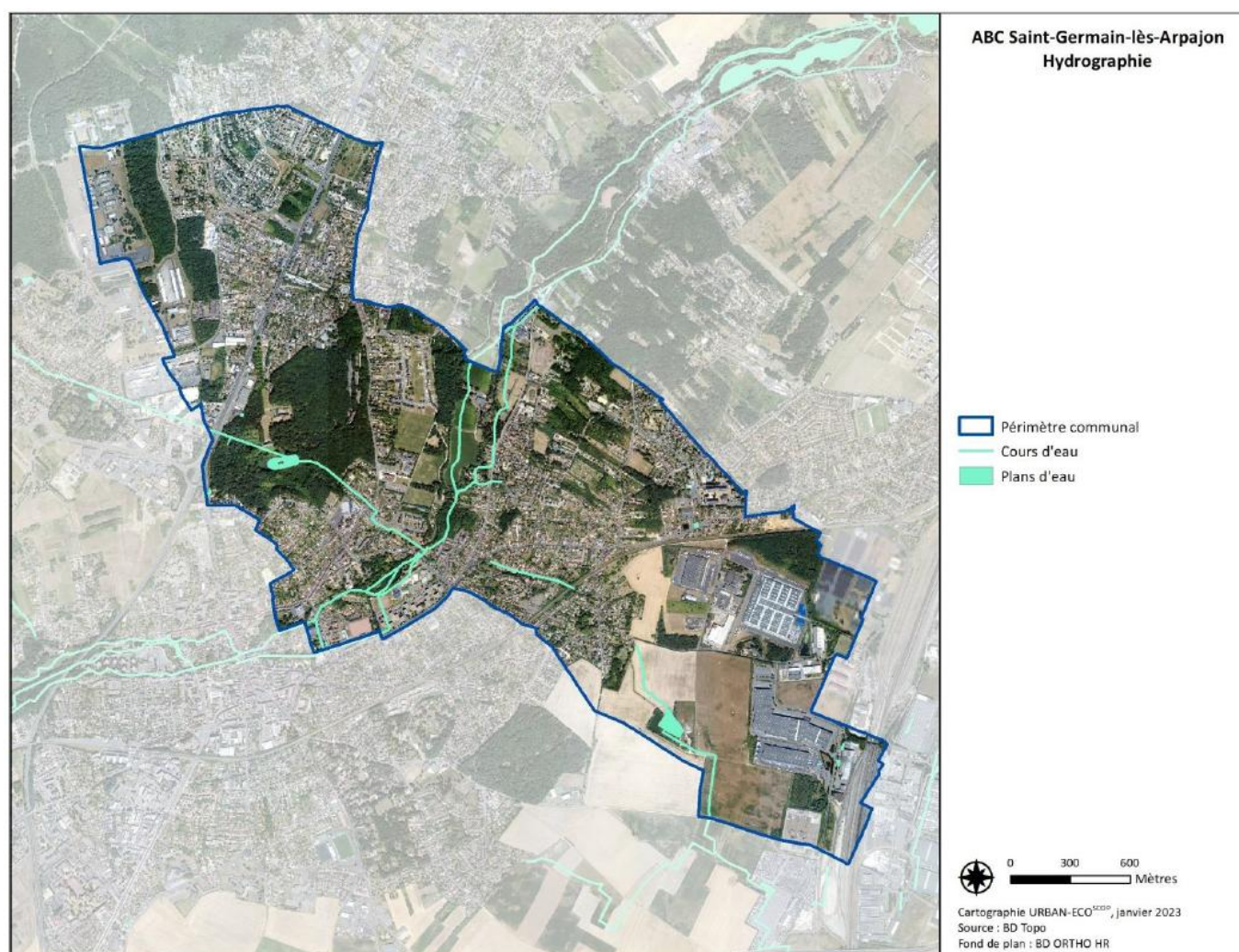
L'hydrologie et l'hydrogéologie

Les cours d'eau :

Réseau hydrographique

Les rivières de l'Essonne ont un gabarit modeste, elles traversent dans le nord du département des secteurs parfois fortement urbanisés ce qui entraîne encore aujourd'hui des pollutions de l'eau (Yvette, Bièvre, Yerres, Remarde, Orge aval). Les zones humides et les annexes des cours d'eau font l'objet d'un nombre croissant d'opérations d'aménagement : remise en eau des bras secondaires, restauration des zones permettant l'amélioration des conditions de vie des populations aquatiques, animales et végétales.

Le paysage du territoire de l'Arpajonnais est marqué par des cours d'eau dont les vallées constituent des milieux naturels riches. Le territoire communal est traversé par la Grande Boële et l'Orge.



Carte du réseau hydrographique
Extrait de l'Atlas de Biodiversité Communal de la commune de Saint
Germain-lès-Arpajon

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Caractéristiques générales

L'hydrologie et l'hydrogéologie

Les cours d'eau :

L'Orge

L'Orge, longue de 50,1 km, est un affluent de la rive gauche de la Seine, dont le cours traverse les départements des Yvelines et de l'Essonne sur 52 km : elle prend sa source à Saint-Martin-de-Bréthencourt dans les Yvelines, au sud du massif forestier de Rambouillet, avant d'entrer dans l'Essonne. La superficie de son bassin versant est de 951,9 km².

L'Orge est une rivière beaucoup moins régulière que sa voisine l'Essonne. Son débit a été observé sur une période de 44 ans (1964- 2007), à Morsang-sur-Orge, localité du département de l'Essonne située à peu de distance de son débouché dans la Seine.

Le débit moyen inter annuel ou module de la rivière à Morsang-sur- Orge est de 3,9 m³ par seconde. L'Orge présente des fluctuations saisonnières de débit, avec des hautes eaux d'hiver-printemps portant le débit mensuel moyen à un niveau de 4,45 à 6,02 m³ par seconde, de décembre à début mai inclus (avec un maximum en janvier-février), et des basses eaux d'été de juillet à septembre avec un minimum mensuel moyen de 2,21 en août.

Le fossé de la Grande Vidange

Autrefois appelé « *Ru de Chanteloup* », ce ruisseau descend du lieu – dit Chanteloup. Il traverse un étang d'environ 0,89 ha dans le domaine de l'ancien château de Chanteloup, avant de descendre en direction de la vallée de l'Orge. Le Ru s'étire sur un peu plus d'un kilomètre sur le territoire communal. Il est classé en catégorie 6 (cours d'eau inférieur à 5km) selon le SIGES Seine-Normandie.

Le fossé de Gournay

Classé également en catégorie 6 par le SIGES Seine-Normandie, ce Ru se situe au nord de la commune à la limite communale avec Leuville-sur-Orge. Partant du lieu-dit La Grande Folie, il descend sur plus de 800m vers la Grande Boële (affluent de l'Orge).

Les crues sont assez importantes et créent des menaces pour certaines zones de son bassin. Ainsi le débit instantané maximal enregistré a été de 45 m³ par seconde.

L'Orge, alimentée par des précipitations modérées, n'est pas une rivière très abondante. La lame d'eau écoulee dans son bassin versant est de 133 millimètres annuellement, ce qui est très faible, et nettement inférieur tant à la moyenne de la totalité du bassin de la Seine (220 millimètres), qu'à la moyenne d'ensemble de la France.



Le fossé de la Grande Vidange, Sources : Google Earth



Le fossé de Gournay, Sources : Google Earth

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Caractéristiques générales

L'hydrologie et l'hydrogéologie



L'Orge en centre-ville



L'Orge dans le parc communal

La Grande Boële

La Boële est un affluent de la rive gauche de l'Orge, elle-même affluent de la Seine. Souvent canalisés, plusieurs rus d'orientation est-ouest traversent la commune et affluent vers l'Orge : le ru de la Boisselle, la Bretonnière... Ils structurent le territoire au même titre que l'Orge.



La grande Boële

Les cours d'eau secondaires, mares, étangs

Plusieurs cours d'eau secondaires sont présents sur le territoire, ils sont parfois temporaires : on trouve le cours d'eau qui part de l'étang du parc de Chanteloup et qui se jette dans l'Orge, le cours d'eau de la Bretonnière, qui traverse le plateau Est, qui est ensuite souterrain, et qui réapparaît dans le quartier du Coteau du Parc.



Cours d'eau de la Bretonnière



III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Caractéristiques générales

L'hydrologie et l'hydrogéologie

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette

La commune est concernée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette, outil de planification de la gestion de l'eau, approuvé le 2 juillet 2014. Il est en révision depuis 2020.

Il fixe les grandes orientations et enjeux pour une gestion globale de l'eau tels que :

1. Qualité des eaux

- Réalisation d'un zonage d'assainissement collectif et non collectif par commune
- Mise à jour des schémas directeurs d'assainissement
- Le SDAGE recommande l'interdiction de l'implantation de réseaux de drainage à moins de 50m des cours d'eau et dans les zones humides.
- Maintien des éléments du paysage pour limiter le ruissellement et l'érosion

2. Fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides

- Bande enherbée obligatoire de 5m autour des cours d'eau
- Orge : cours d'eau de la liste1, et 2 à terme (Les cours d'eau de la liste 1 sont ceux sur lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et salée est nécessaire (cours d'eau de la liste 1), tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique ne peut y être autorisé ou concédé. Les cours d'eau de la liste 2 sont ceux sur lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs (amphihalins ou non), tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par autorité administrative (en concertation avec le propriétaire/exploitant).
- Zones humides (cf. pages suivantes). Les documents locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec l'objectif de préservation des zones humides du SAGE. A cet effet, dans le cadre de leur révision, les documents locaux d'urbanisme tiennent compte dans leur document cartographique des zones humides

identifiées par le SAGE (Cf. carte ZH1), ou par les autres collectivités du territoire. Ils prennent en compte en particulier les enjeux spécifiques identifiés sur les zones humides prioritaires (cf. carte ZH2) en intégrant ces dernières dans un zonage spécifique et en précisant les dispositions adaptées dans leur règlement en vue de leur préservation.

3. Gestion quantitative des ressources en eau

- La Commission Locale de l'Eau (CLE) recommande aux collectivités compétentes, lors de l'élaboration et/ou de la révision de leurs documents locaux d'urbanisme, d'intégrer les zones d'aléas d'inondation dans les documents graphiques correspondants et de définir des prescriptions assurant la préservation de ces zones d'écoulement et d'expansion des crues.
- Gestion des eaux pluviales
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable

Gestion des eaux pluviales

Bassin versant	Pluie de référence (au minimum)	Débit de fuite
Orge aval	55 mm en 4 heures	1 L/s/ha

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Caractéristiques générales

L'hydrologie et l'hydrogéologie

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce

La commune est concernée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés, outil de planification de la gestion de l'eau, approuvé le 11 juin 2013, qui fixe les grandes orientations pour une gestion globale de l'eau.

Plusieurs objectifs ont été définis dans le cadre de l'élaboration du SAGE :

GÉRER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE

- gérer et maîtriser les prélèvements ;
- sécuriser l'approvisionnement en eau potable ;
- limiter l'impact des forages sur le débit des cours d'eau.

ASSURER DURABLEMENT LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE

- préserver la qualité de l'eau pour l'alimentation en eau potable (AEP) ;
- réduire les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides ;
- réduire les pollutions issues des rejets des eaux usées et des eaux pluviales.

PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS

- restaurer la continuité écologique et la fonctionnalité morphologique des cours d'eau ;
- préserver les zones humides.

GÉRER ET PRÉVENIR LES RISQUES D'INONDATION ET DE RUISSELLEMENT

- préserver les zones d'expansion des crues et les zones inondables.

Le PLU de Saint-Germain-lès-Arpajon doit être compatible avec les dispositions du SAGE.

Les deux SAGE présentés précédemment coexistent sur le territoire communal. Les préconisations à intégrer sont celles du SAGE le plus contraignant ou apportant le plus de précisions sur la mesure et ses modalités d'application.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

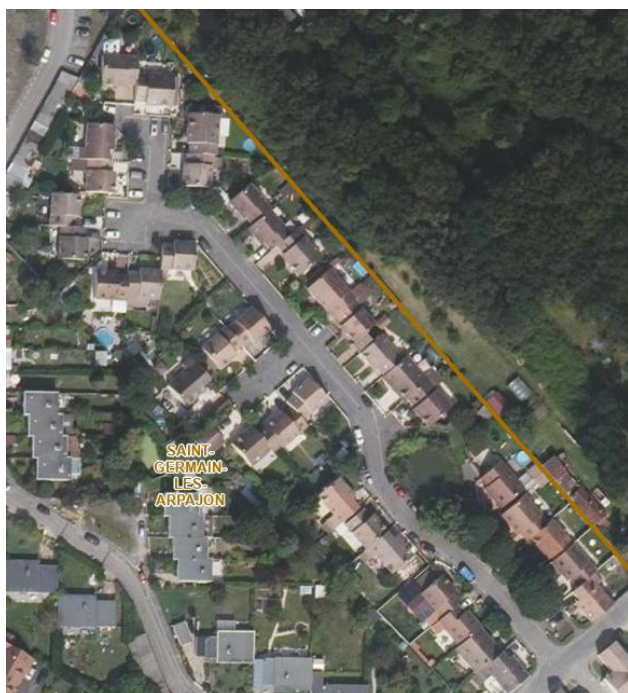
1. Caractéristiques générales

L'hydrologie et l'hydrogéologie

Les bassins de rétention

Dans la zone d'activités des Loges, on trouve de nombreux bassins de rétention pour la gestion des eaux pluviales. Il existe aussi quelques bassins de rétention en zone urbaine à vocation d'habitat, et notamment dans la résidence Louis Aragon.

Bassin de rétention (Louis Aragon)



Bassin de rétention (ex-Lidl)



III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Caractéristiques générales

L'hydrologie et l'hydrogéologie

Les zones humides

Une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région Ile-de-France a été menée par la DRIEE selon les deux critères suivants : critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation.

Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse.

Sur le territoire communal, on retrouve des zones humides de classes A, B, C et D. La classe A correspond au cours d'eau et à des zones humides, la classe B correspond à des zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser. La classe C correspondant à des zones avec une faible probabilité de présence de zones humides ou manquant d'information. La classe D correspond à des zones en eau, qui ne sont pas considérées comme des zones humides.

Une analyse plus fine sur les zones humides a été menée dans le cadre de la révision du SAGE. La carte ci-contre présente cette analyse : on trouve de la forêt humide au nord de la vallée sur le territoire communal (rive gauche). Aucune zone humide prioritaire n'est identifiée dans la commune.

Une autre étude menée par le Syndicat de l'Orge a permis d'identifier plus finement les zones humides sur le territoire communal.

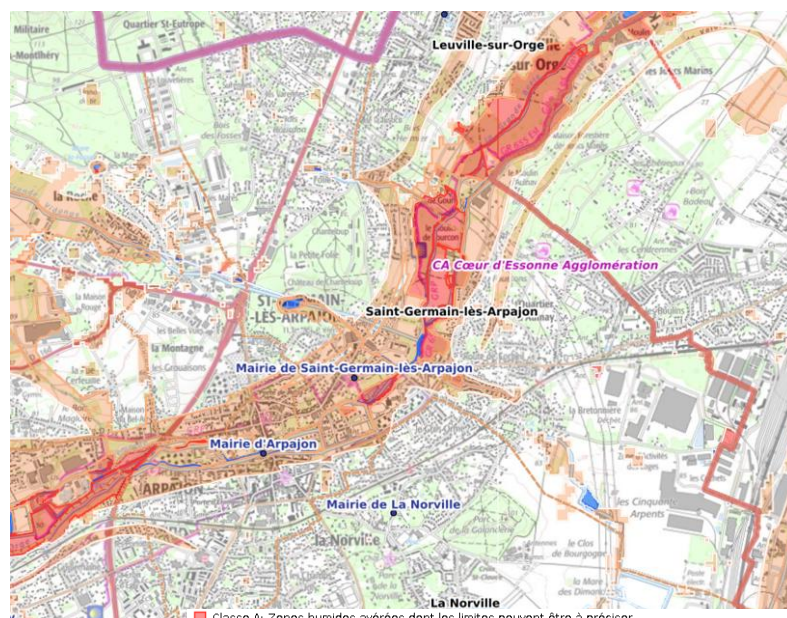
Dans la typologie de classement, 4 catégories suivantes ont été définies : Effective ; Efficace ; Potentielle effective ; Pseudo zone humide.

Seul le terme « Effective » renvoie à la législation : projet d'arrêté relatif à la précision des critères de définition des zones humides et à leur délimitation. Les zones humides répondant aux critères de l'arrêté seront qualifiées d'« Effective ».

Quant aux autres termes, ils ont été définis suivant les données collectées sur le terrain et pour lesquelles une hiérarchisation suivant leur intérêt a été établie.

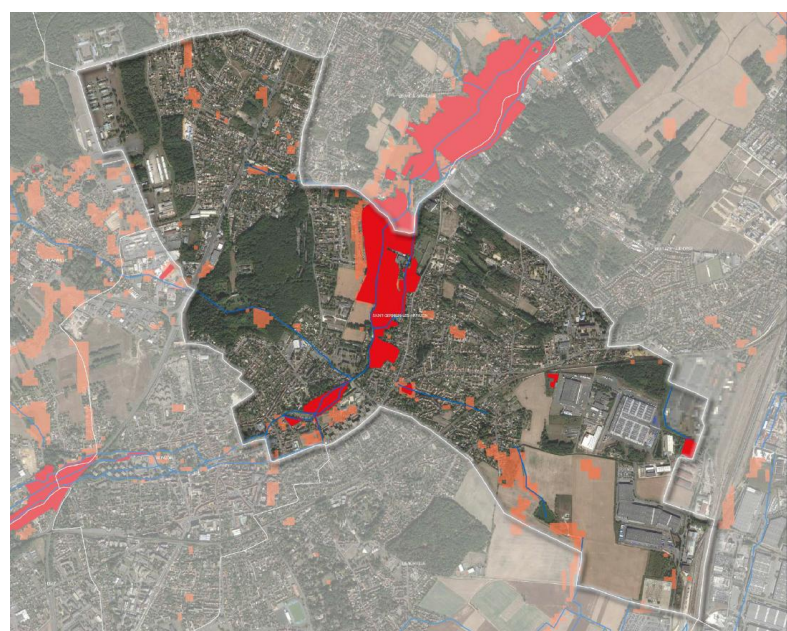
Le terme « de zone humide efficace » désigne des secteurs remplissant des fonctionnalités hydraulique, hydrologique (stockage d'eau lors de crues et inondations, restitution de cette eau lors de période sèche ou à l'étiage, rôle de zone tampon...) mais où le critère « végétation de zone humide » n'est pas atteint. (50% des espèces végétales dominantes ne sont pas des espèces typiques ou « indicatrices » des zones humides).

Zones humides identifiées par la DRIEAT



Source : DRIEAT

Zones humides identifiées par le SAGE



LEGENDE :

- Zones humides avérées
- Zones humides probables
- Réseau hydrographique

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Caractéristiques générales

L'hydrologie et l'hydrogéologie

La signification de zone humide « potentielle effective » correspond à des secteurs répondant aux critères d'une zone efficace qui montrent déjà un potentiel écologique très intéressant (début d'installation d'une végétation hygrophile mais qui n'atteint pas les seuils de recouvrement du cadre réglementaire).

On y trouve 3 zones qui sont des prairies humides : une zone le long de la Boële, une zone avant la confluence de la Bretonnière et de l'Orge (bas du coteau du Parc) et une zone sur le plateau, en limite Est de la Bretonnière.

- La zone le long de la Boële, présentant de l'eau en surface comprend une frayère à poissons. Elle nécessite une gestion ponctuelle lourde.
- La zone au pied du coteau du Parc est divisée en deux entités : la partie au nord est une zone humide effective, dans laquelle on a repéré la présence d'amphibiens, et qui bénéficie d'une tonte ponctuelle. La partie au sud est une zone humide efficace, et bénéficie d'une tonte régulière.

Cette zone a été créée par le Syndicat de l'Orge en 1992, afin de mieux gérer le risque d'inondation ; sa capacité est de 5 500 m³.

- La zone sur le plateau est aussi divisée en deux entités : la partie au nord est une zone qui ne présente pas d'eau en surface. Il s'agit d'une zone humide efficace, qui bénéficie d'une tonte régulière. La partie au sud est une zone humide potentiellement effective. Le problème est qu'elle est en cours de fermeture, notamment à cause de ligneux qui envahissent les milieux hygrophiles (peuplier blanc, tremble). Cette zone est donc à surveiller.

Cette zone a été créée par le Syndicat de l'Orge en 1992, afin de mieux gérer le risque d'inondation ; sa capacité est de 17 000 m³.

L'hydrogéologie

On distingue plusieurs formations aquifères qui accueillent les nappes suivantes, de la plus profonde vers la plus superficielle, plus ou moins vulnérables en fonction des secteurs :

- La nappe profonde de l'Albien : elle est très productive et peu vulnérable.
- La nappe de la craie : elle est essentiellement exploitée dans les vallées de l'Orge et de la Rémarde. Compte-tenu de son fonctionnement karstique et de son affleurement, c'est une nappe très vulnérable.
- La nappe des calcaires du Champigny, principal aquifère de l'Eocène. Cet aquifère s'étend sur l'ensemble du département et s'amincit progressivement à l'ouest de la Juine et en direction de la vallée de la Rémarde. Au nord, au niveau des basses vallées de l'Orge, de l'Essonne, de la Seine et de l'Ecole, la nappe est libre et très vulnérable. Au sud, la nappe est captive et bien protégée par les marnes vertes ; l'essentiel des captages AEP captant le Champigny sont situés dans cette zone. Les captages AEP de Seine-et-Marne qui alimentent pour une faible part le département, appartiennent au secteur vulnérable en zone Nord.
- La nappe des calcaires de Brie, qui appartient au complexe de l'Oligocène, avec les sables de Fontainebleau et les calcaires de Beauce. Son importance diminue du sud vers le nord. Dans le fond des vallées et en rive droite de la Seine, la nappe est vulnérable car le recouvrement par le sable de Fontainebleau est variable et discontinu. Dans ces secteurs, la nappe est peu exploitée car son épaisseur y est faible.
- La nappe des sables et grès de Fontainebleau est bien protégée dans les secteurs où l'épaisseur de sables non saturés est supérieure à 10 m, ce qui est le cas sur la majeure partie du département hormis à flanc de coteaux.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Caractéristiques générales

Le climat

Les données météorologiques relevées à la station météorologique de Brétigny-sur-Orge, située à proximité du territoire communal, sont les plus représentatives du climat local.

Le climat de la vallée de l'Orge est de type semi océanique. La température moyenne est de 11,3°C avec une amplitude thermique de 16,2°C.

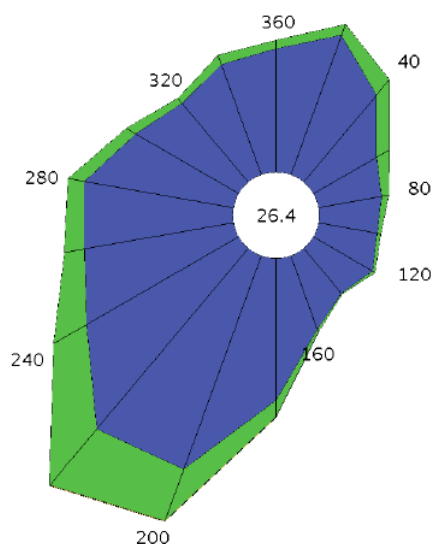
Janvier est le mois le plus froid avec une température moyenne de 4,7°C ; juillet et août sont les mois les plus chauds avec une température moyenne de 24°C. Il gèle environ 57 jours par an.

A Saint-Germain-lès-Arpajon, la durée d'ensoleillement annuelle est de 1 618 heures et il pleut en moyenne 650 mm sur l'année. Les précipitations annuelles sont réparties de façon homogène entre 45 et 55 mm, en moyenne par mois. Il n'y a aucun mois de sécheresse.

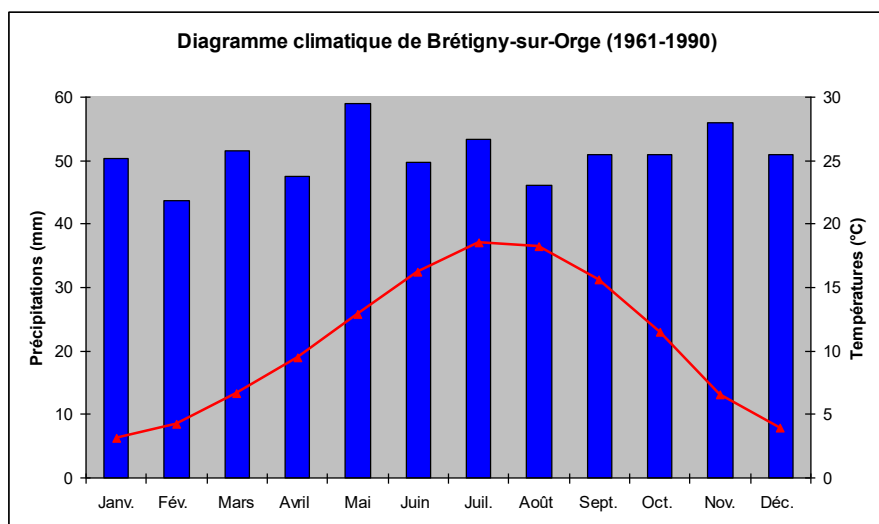
Les vents les plus fréquents et les plus forts soufflent du sud-ouest.

Il n'a pas été enregistré de phénomène climatique particulier.

Rose des vents



Températures et pluviométrie



Source : Météo France 2009

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Les espaces agricoles

Le territoire de Saint-Germain-lès-Arpajon est fortement marqué par l'urbanisation. La commune s'inscrit à cet égard dans la continuité urbaine depuis Paris, le long de la RN20 et de l'axe ferroviaire formé par le RER C. L'urbanisation a grignoté peu à peu des espaces qui auparavant étaient agricoles. Demeurent toutefois de nombreux espaces non construits, dans la vallée de l'Orge ou sur les plateaux. La commune, située à l'extrémité de l'agglomération urbaine parisienne, s'inscrit dans un maillage d'espaces naturels. La vallée de l'Orge assure notamment cette continuité avec les territoires voisins.

Les espaces sont peu nombreux sur le territoire communal, ils représentent 13 % de sa superficie en 2021. On les trouve essentiellement aux abords de l'Orge et sur le plateau Est.

Sur le plateau Est, les espaces non urbanisés entre la zone d'activités des Loges et le quartier de la Bretonnerie sont dédiés à l'agriculture. Bien que la superficie de ces espaces agricoles soit restreinte sur le territoire de Saint Germain-lès-Arpajon, ceux-ci s'étendent bien au-delà des limites communales.

Ces espaces sont peu perceptibles car des haies le long de la route masquent les vues.

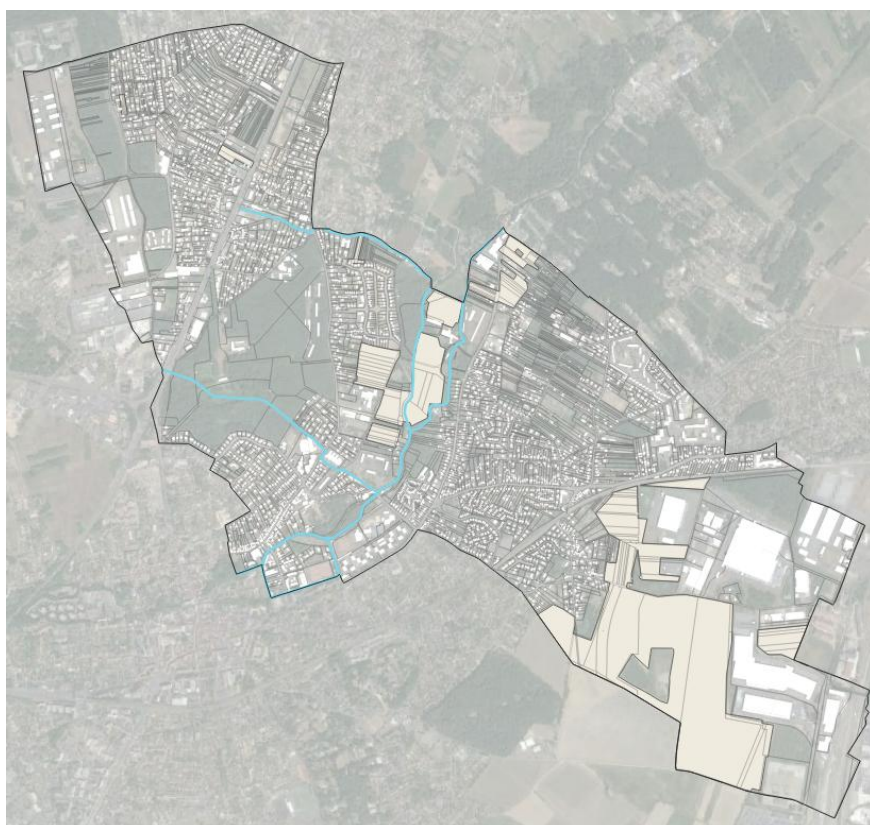
Dans la vallée de l'Orge, un certain nombre de parcelles sont encore agricoles et cultivées, même si l'on constate une tendance à l'enfrichement sur quelques parcelles. On trouve par ailleurs un élevage avicole au nord de la vallée.



Espace agricole dans la vallée de l'Orge et sur le plateau Est



Mode d'occupation du sol - 2021



Espace Ville - 2023

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Les espaces délaissés ou en friche

Sur le plateau Ouest, dans le quartier des « Folies », des espaces libres, insérés dans le tissu urbain, sont également présents. Ces terrains sont en friche, mais ils correspondent surtout au tracé des lignes haute tension. De même le long de la RN 20, des espaces en attente d'évolution sont en friche

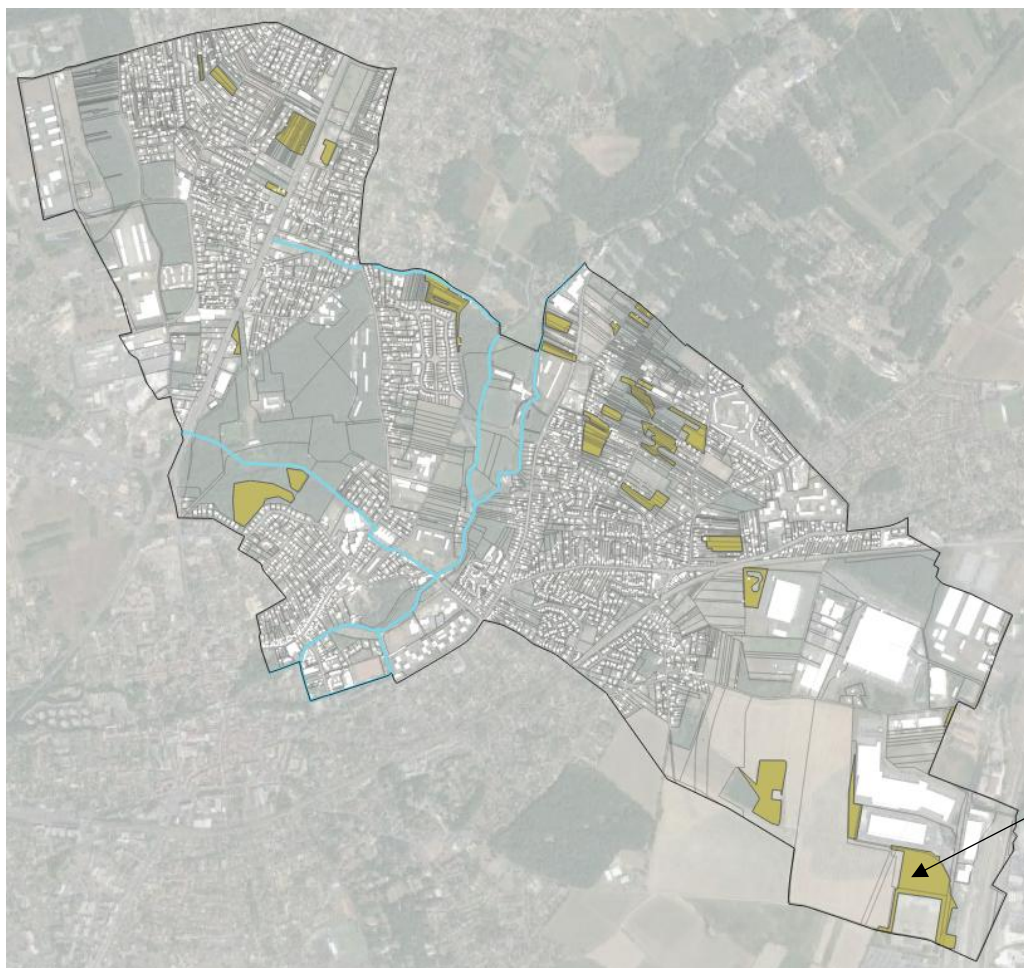
Dans la vallée de l'Orge, il reste quelques terrains qui sont en friche, mais ils sont très minoritaires.

Sur le coteau Est, de nombreux espaces sont en friche, car ils correspondent au tracé des lignes haute tension. Par ailleurs, certains de ces espaces sont occupés en partie par des gens du voyage, ce qui crée un réel mitage du boisement.

Sur le plateau Est, les terrains délaissés ou en friche sont souvent au cœur ou en bordure de la zone d'activités. Ce sont des espaces de transition entre les bâtiments d'activités et les espaces agricoles.



Mode d'occupation du sol - 2021



Ce site est en cours de redéveloppement pour l'implantation d'une activité.

Espace Ville - 2023

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Les espaces boisés

Les espaces boisés représentent environ 15% du territoire communal.

Le principal massif boisé est celui du parc du château de Chanteloup. Il occupe le coteau Ouest de la vallée de l'Orge. Cet espace est partiellement ouvert au public.

Un second massif boisé important est situé en limite du quartier des « Folies », entre la zone résidentielle et le camp militaire de Linas-Montlhéry. Ces boisements sont privés : ils se situent dans la propriété du camp. Néanmoins, la partie du bois située au nord de la rue des Bruyères et à l'est de la rue de Marcoussis a été acquise par la commune en vue de son ouverture au public.

Le coteau Est, est en partie occupé par des boisements qui sont mités par des friches et par des occupations illégales.

Des massifs boisés importants, privés, accompagnent les activités industrielles de la zone des Loges, notamment les Grand Bois.

Mode d'occupation du sol - 2021

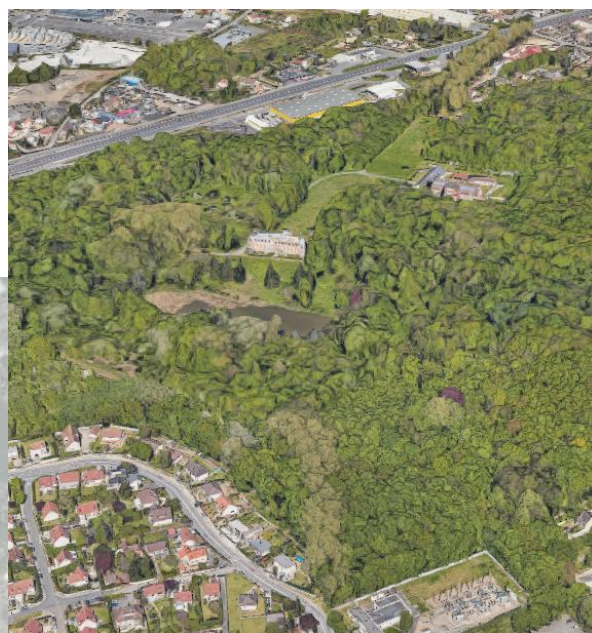


Les espaces verts et les parcs

Le Parc du Château de Chanteloup occupe une position centrale sur le territoire communal. Cet espace est inscrit et protégé par arrêté ministériel du 30 Août 1977, car il représente l'ancien domaine royal et comporte encore un colombier.

Ce poumon vert au cœur du tissu urbain est entouré de zones d'habitat. La densité urbaine croissante autour de cet écrin de verdure impose l'application de mesures de protection.

Un parc communal est aménagé le long de l'Orge, derrière les équipements publics de la Mairie. Il prolonge les espaces naturels de la vallée de l'Orge au sein des espaces urbains.



III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

La vallée de l'orge

La vallée de l'Orge forme une continuité naturelle sur toute la largeur du territoire. Les espaces naturels s'immiscent, depuis la limite communale Nord jusqu'au centre-ville. A hauteur de la Mairie, les aménagements du parc de la Mairie accompagnent les espaces naturels dans la ville. La vallée de l'Orge fait l'objet d'une gestion intercommunale dans le cadre du Syndicat de l'Orge, qui a pour objet l'étude, l'aménagement et la sensibilisation à la richesse de la vallée de l'Orge, ainsi que la compétence assainissement.

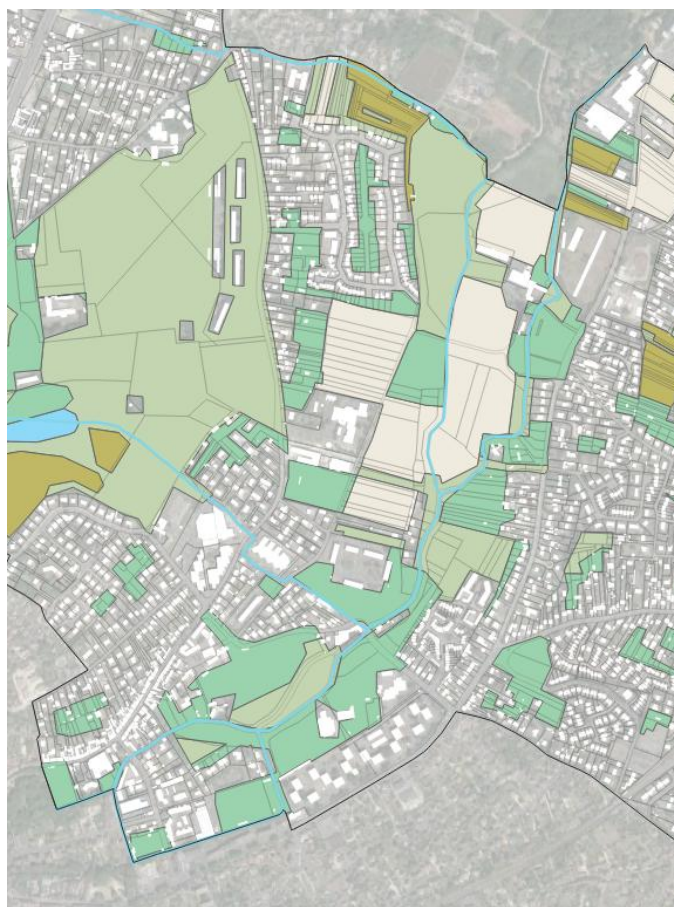
Au nord, la vallée est encore relativement agricole et naturelle. En limite avec Leuville-sur-Orge se trouve un bassin de dépollution naturelle, ainsi que des prairies le long de la rue d'Aulnay. En continuant vers le sud, on longe des espaces boisés, avant de tomber sur des espaces agricoles entre la Boële et l'Orge, et des espaces enherbés à l'ouest de la Boële.



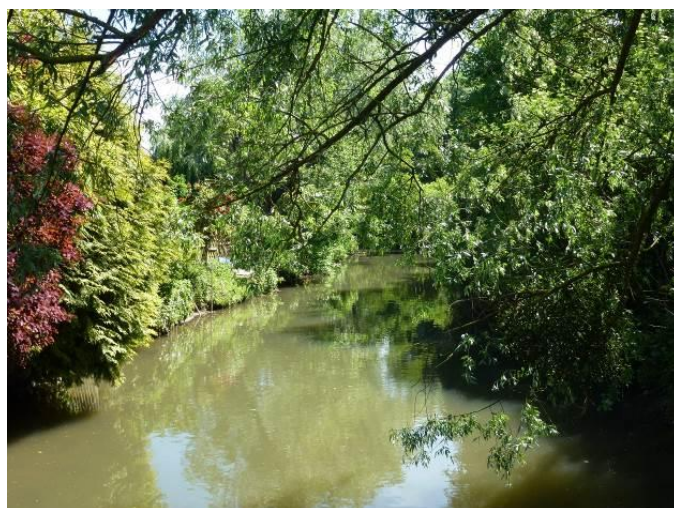
Bassin de dépollution naturelle

Autour des cours d'eau, la végétation est très présente, alternant entre bande enherbée et bande boisée. Les essences d'arbres, adaptées aux milieux humides (saules, frênes...), présentent des formes et des couleurs spécifiques, permettant de deviner la présence des cours d'eau.

A partir de la résidence de la Boisselle, là où se déverse l'eau qui vient de l'étang du parc de Chanteloup et là où l'Orge et la Boële ne forment qu'un cours d'eau, la partie naturelle de la vallée fait place aux espaces plus urbanisés. Un des seuls passages routiers au-dessus de l'Orge sur le territoire se trouve d'ailleurs au niveau du Moulin de la Boisselle. En limite de la vallée se trouve un cours d'eau temporaire, qui descend du plateau et traverse le coteau du Parc. Sa présence est peu visible, hormis par la végétation abondante et le petit espace public aménagé à l'angle de la RD 152 et de la rue du Parc.



Espace Ville - 2023



L'orge

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

L'ambiance plus urbaine est assez rapidement atténuée par la présence du parc communal derrière la mairie, ainsi que par les jardins familiaux qui créent une véritable respiration au sein de l'espace urbain.

Après les jardins familiaux, le caractère urbain réapparaît, avec des fonds de jardin ou des bâtiments en limite de cours d'eau. La promenade le long du cours d'eau n'est d'ailleurs plus possible.

Le ~~SIVOA~~ **Syndicat de l'Orge** a défini un plan d'action pour la gestion de la vallée de l'Orge, qui se décline en 7 objectifs à long terme :

- Protéger et améliorer la qualité des éléments constituant la trame écologique locale
- Améliorer la fonctionnalité écologique des milieux et la connectivité des espaces
- Maintenir les identités écologiques et paysagères régionales
- Développer un plan de communication et de sensibilisation du public
- Gérer les usages et les attentes de nature en Ville
- Améliorer la connaissance
- Suivre et évaluer les mesures engagées

Ce plan de gestion se décline de manière opérationnelle. La vallée est divisée en 14 tronçons ou sites cohérents auxquels ont été attribuées des tendances d'usages, orientant à la fois la gestion et l'entretien mais aussi les usages et le paysage souhaité. La commune de Saint-Germain-lès-Arpajon est concernée par 2 tronçons, tous 2 espaces de proximité : « le Pré au Roy » et « Saint-Germain-lès-Arpajon ».

Saint-Germain-lès-Arpajon

L'urbanisation se densifie et se rapproche du fond de vallée, d'abord par mitage et quasi-totalement dans le centre-ville. La continuité écologique se fait par le parc de la mairie, puis se limite à l'Orge plus en amont. Il ne semble pas y avoir de connexions transversales possibles, l'urbanisation étant dense excepté par la Bretonnière (bassin et quelques berges).

Les principaux enjeux liés à la pédagogie et aux aspects socioculturels :

- Mise en valeur du site pour le rendre attractif pour les usagers ;
- Améliorer la continuité de promenade dans Arpajon (vers Trevoix) ;
- Mise en valeur du patrimoine bâti (murs, lavoirs, moulins, quai etc.).



Jardins familiaux

Le Pré au Roy

Au niveau du Pré au Roy et jusqu'à l'entrée de Saint-Germain-lès-Arpajon, les espaces semi-naturels sont moins larges qu'en aval (200-300 mètres en moyenne) et les milieux constituant des réservoirs de biodiversité potentiels sont moins importants que dans la partie aval. La continuité écologique est assurée le long de la Grande Boële et de l'Orge à travers les milieux connexes, sans réelle discontinuité jusqu'à l'entrée de la ville de Saint-Germain-lès-Arpajon, là l'effet entonnoir est très fort. Vers l'ouest, une continuité est possible à travers des secteurs en agricole et en friche vers le plateau. Aucune continuité ne semble possible vers l'est à ce niveau.

Les principaux enjeux liés à la préservation et l'amélioration du patrimoine naturel et paysager de ce site :

- Protéger les milieux naturels à enjeux et la fonctionnalité des milieux (continuité écologique terrestre et aquatique) ;
- Préserver les points de vue et les ouvertures visuelles ;
- Valoriser l'interface entre la promenade et les champs agricoles ;
- Maintenir/recréer le lien avec l'agriculture périurbaine des coteaux et plateaux.

Les principaux enjeux liés à la pédagogie et aux aspects socioculturels :

- Mettre en valeur le site pour le rendre attractif pour les usagers.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Le Pré au Roy

Valeur écologique	Valeur d'usages	Valeur agricole	Valeur paysagère et foncière
Très forte (↑)	Forte (=)	Très forte (=)	Moyenne (↑)

Saint-Germain-lès-Arpajon

Valeur écologique	Valeur d'usages	Valeur agricole	Valeur paysagère et foncière
Faible (↑)	Moyenne (=)	-	-

Les espaces protégés

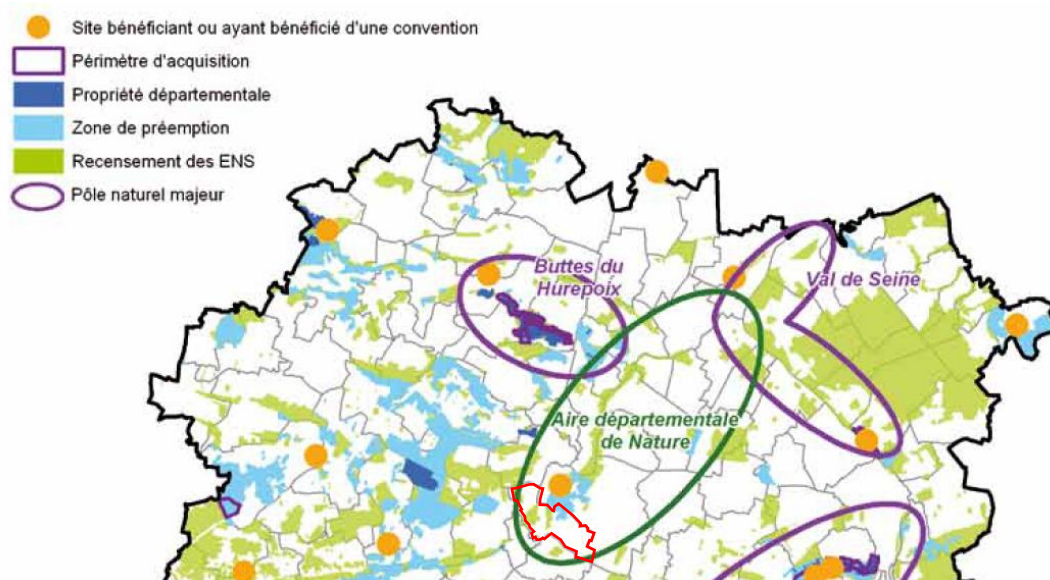
Les espaces naturels sensibles

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des zones naturelles remarquables et fragiles qui bénéficient d'une action de protection et de promotion menée par le Département en collaboration avec différents partenaires (collectivités locales, associations, ...).

Menée depuis 1989, la politique active de préservation des espaces naturels sensibles se définit autour de trois critères :

- la richesse naturelle (au plan floristique, faunistique, écologique et géologique)
- la qualité du cadre de vie (paysages naturels, culturels, intérêt pédagogique ou de détente)
- la fragilité (pression de l'urbanisation, urbanisation non contrôlée, espaces abandonnés, présence de nuisances ou de pollutions diverses).

La carte ci-dessous, datant de 2011, présente les recensements des ENS, les propriétés départementales, les périmètres d'acquisition et les zones de préemption. Sur le territoire de Saint-Germain-lès-Arpajon, les zones de préemption concernent le coteau des Joncs Marins, en continuité de Brétigny. Le recensement des ENS identifie quant à lui le bois des Fosses, le bois de Chanteloup et le fond de vallée de l'Orge.

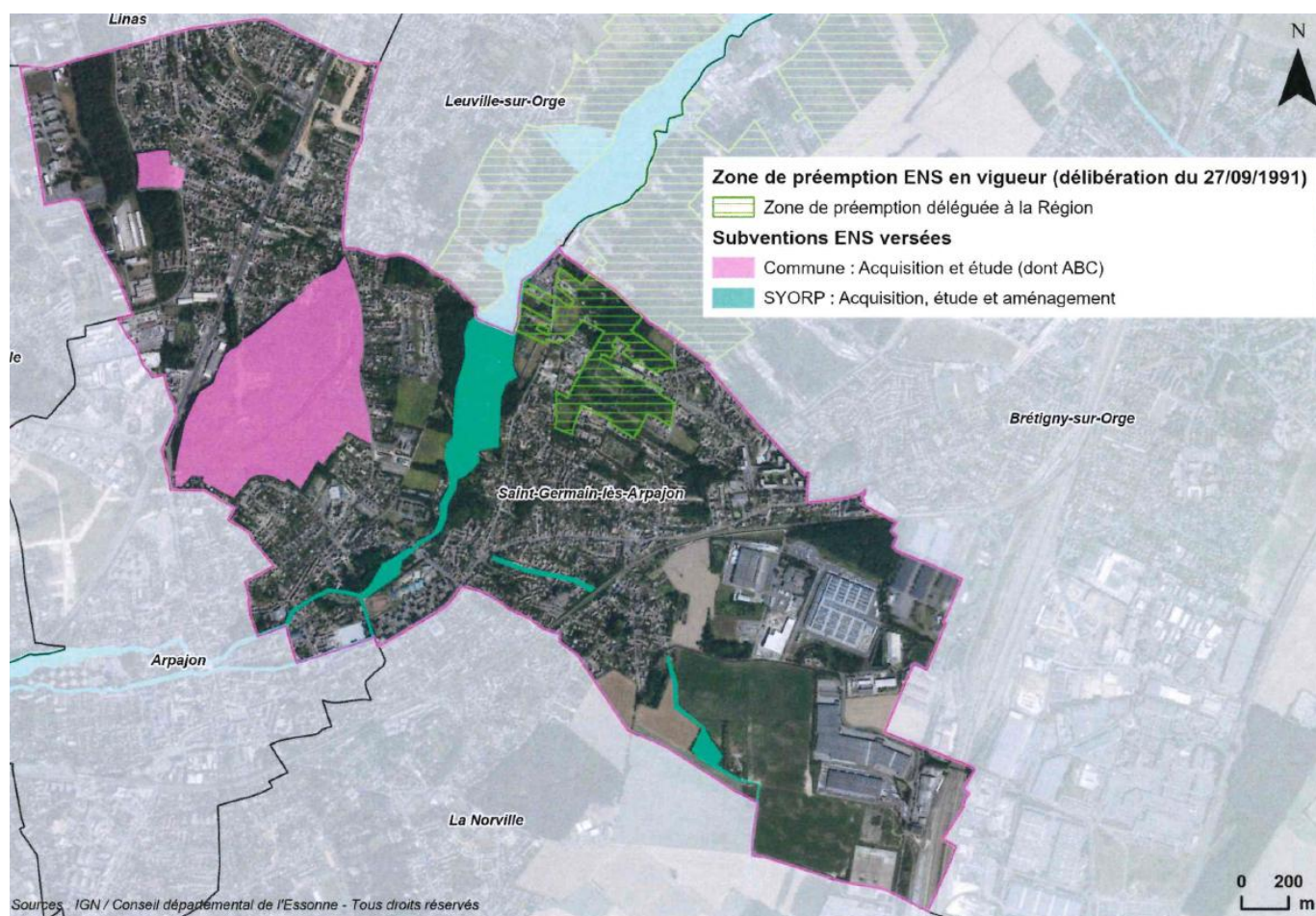


III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

La carte page suivante présente plus en détail les espaces de recensement et les zones de préemption. Inventaire 30 mars 1993 (recensement) et du 27 septembre 1991 (zone de préemption).

Recensement et zone de préemption Espaces Naturels Sensibles



III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Les espaces protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 : site inscrit, site classé

La commune est concernée par un site protégé au titre de la loi du 2 mai 1930 qui concerne les monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Le site inscrit : Parc du château de Chanteloup et ses abords

La protection a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque. On lit dans le dossier d'archives :

“Situés à 25 km au sud de Paris et au nord de la petite ville d'Arpajon, le château et le parc de Chanteloup présentent un triple intérêt concernant son histoire, son site naturel et sa proximité d'agglomérations importantes. De son histoire riche, il ne reste de l'ancien domaine que le château et son parc, ainsi qu'un important bois qui lui est contigu. Le domaine bien situé domine d'une quarantaine de mètres la vallée de l'Orge.

Le château est un édifice du XVIII^e siècle dont les proportions sont harmonieuses. Placé à l'extrémité de la belle perspective nord, il domine au sud, un charmant vallon au fond duquel un vaste bassin entouré de pelouses et de grands arbres donnent à l'ensemble beaucoup de grandeur. Face à des pressions urbaines de plus en plus importantes, une mesure s'impose pour préserver cet ensemble.”

Au nord-ouest de la ville de Saint-Germain-lès-Arpajon, dans le département de l'Essonne, le château de Chanteloup est entouré d'un vaste domaine, dont les limites effleurent la surchargée route nationale 20. Les terres qui l'entourent, désormais très urbanisées, étaient autrefois spécialisées dans la production de haricots. Aujourd'hui, ces cultures n'occupent qu'une centaine d'hectares et les bourgs ruraux sont devenus des villes-dortoirs. Dans ce paysage de banlieue, le parc du château de Chanteloup cache bien son accès à la sortie de la nationale, et reste un site naturel aux vastes proportions à seulement vingt-cinq kilomètres de Paris.

Site inscrit à Saint-Germain-lès-Arpajon



Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Au même titre que les richesses culturelles, la nature fait partie de notre patrimoine commun. Elle contribue à la qualité de notre vie quotidienne en raison de sa valeur biologique et paysagère.

L'inventaire comporte deux types de ZNIEFF :

- ZNIEFF de type 1 : secteur de superficie généralement limitée, défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Exemples : tourbière, prairie humide, mare, falaise. Ces espaces doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.
- ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. Dans une ZNIEFF de type 2, certains secteurs particulièrement riches peuvent aussi être inventoriés en ZNIEFF de type 1. Exemples : massifs forestiers, plateaux.

Sur le territoire, aucune ZNIEFF n'est identifiée

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Le Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF)

Ile de France Nature (IFN) agit en tant que conservatoire des espaces naturels d'intérêt régional ; elle les protège et les acquiert pour le compte de la Région d'Île-de-France. Pour cela, elle travaille en partenariat étroit avec la SAFER et l'AFTRP.

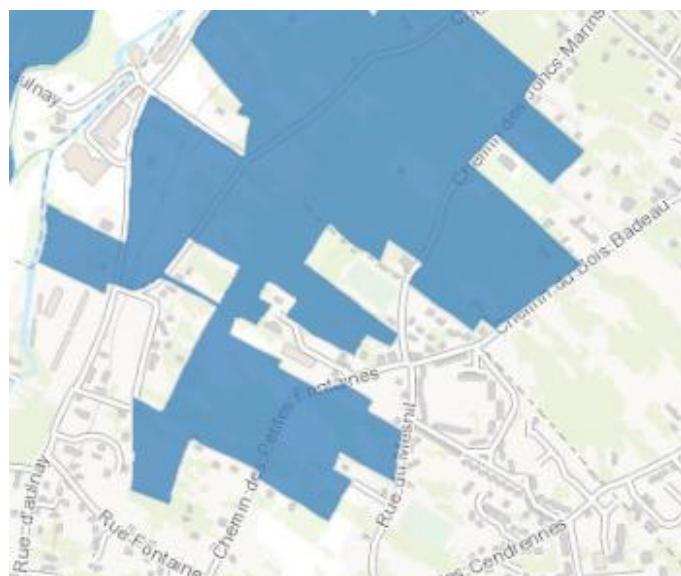
Le PRIF est un secteur classé naturel ou agricole dans les documents d'urbanisme, délimité et voté par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'IFN puis par le conseil régional d'Île-de-France, au sein duquel l'Agence est autorisée à acquérir des espaces naturels, à l'amiable, par voie de préemption, ou, dans certains cas, par expropriation.

Les espaces identifiés au titre du PRIF sont inconstructibles. Sur le territoire, les espaces concernés sont les espaces boisés et agricoles des Joncs Marins.

Ile de France Nature a par ailleurs lancé une consultation portant sur la réalisation d'un schéma d'aménagement pour le parc régional des Joncs Marins. Le parc des Joncs Marins a une superficie de 173 hectares et s'étend sur trois communes : Brétigny-sur-Orge, Leuville-sur-Orge et Saint-Germain-lès-Arpajon. La création du parc régional des Joncs Marins a pour but de valoriser ces espaces, afin d'en faire des lieux de loisirs. L'avancée des aménagements soustrait lentement ce territoire aux décharges sauvages, aux caravanes et habitations précaires et essaie de rendre la trame végétale visible et structurante.

A long terme, l'enjeu est de permettre de reconstituer un couvert forestier sur les coteaux, de protéger le fond de vallée humide, de développer un réseau de promenades et d'équipements récréatifs en liaison avec les aménagements déjà réalisés par le Syndicat de la Vallée de l'Orge Aval (promenade de l'Orge, bassin du Carouge, etc.).

Carte du PRIF à Saint-Germain-lès-Arpajon



Source : Institut paris Région

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

La trame verte et bleue

TRAME VERTE

-  Espaces agricoles
-  Jachères, friches
-  Espaces boisés
-  Prairies, espaces en herbe
-  Jardins familiaux
-  Coeurs d'îlots végétalisés

TRAME BLEUE

-  Cours d'eau
-  Etangs, mares ou bassins de rétention



Il s'agit d'une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un vaste réseau de territoires reliés entre eux, tant au plan national que local, pour permettre les échanges entre milieux naturels et entre les espèces animales et végétales qui y vivent. On parle de continuités écologiques.

Elle inclut deux composantes indissociables l'une de l'autre, le vert qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies etc.) et le bleu qui fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, étangs, marais etc.).

L'objectif est de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en garantissant la libre circulation de la faune et de la flore, menacée aujourd'hui par la fragmentation croissante du territoire. En plus de ses fonctions écologiques, la trame verte et bleue assure des fonctions paysagères (qualité et diversité) et sociales (cadre de vie, support de modes de déplacement doux etc.).

Tous les éléments identifiés précédemment participent à la trame verte et bleue de la commune, dont la carte est présentée page suivante.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Les corridors écologiques locaux

Depuis le 01 janvier 2023, la commune de Saint Germain-lès-Arpajon est doté d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) qui recense l'ensemble de la faune et de la flore sur le territoire de la commune, ainsi que les principales trames et corridors écologiques communaux.

Ces corridors assurent les connexions entre ces noyaux de biodiversité et peuvent être continus, sans obstacle (tel qu'un alignement d'arbres avec des pieds d'arbres végétalisés ou une bande enherbée le long d'une voie ou des cœurs d'îlots de jardins privés...) ou discontinus si le corridor est entrecoupé de bâti ou de voies.

Corridors entre les trames boisées :

Saint-Germain-lès-Arpajon possède plusieurs réservoirs de biodiversité boisés. Si l'on considère à la fois les noyaux primaires et secondaires, ceux-ci sont dispersés un peu partout sur la commune, à l'exception de la partie sud qui se partage entre espaces agricoles et zones d'activités.

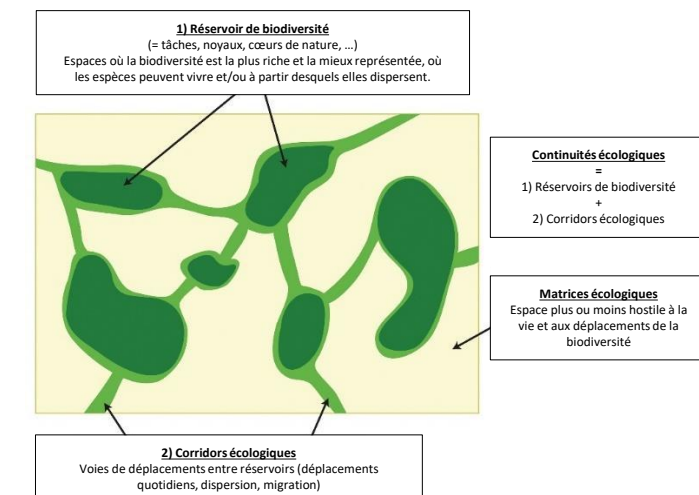


Schéma théorique expliquant les corridors et les réservoirs de biodiversité formant les continuités écologiques (© UMS PatriNat)..

Les noyaux boisés de Saint-Germain-lès-Arpajon semblent ainsi tous bien connectés. Ces résultats sont cependant à nuancer avec la présence des éléments fragmentant comme le réseau routier (en particulier la RN20), les voies ferrées, les secteurs d'activités et agricoles.



Figure 64. Composantes de la trame boisée.

Extraits de l'Atlas de Biodiversité Communale de la commune de Saint Germain-lès-Arpajon

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Les corridors écologiques locaux

Corridors entre les trames herbacées :

Saint-Germain-lès-Arpajon possède peu de réservoirs de biodiversité herbacés. Si l'on considère à la fois les noyaux primaires et secondaires, ceux-ci sont dispersés, avec une concentration un peu plus importante au centre nord de la commune.

Ces espaces permettent uniquement aux espèces d'affinité pour les milieux ouverts de traverser la commune et de circuler entre les différents noyaux.

Si certains secteurs de concentration en milieux ouverts apparaissent, ils sont cependant plutôt isolés les uns des autres. La présence de nombreux jardins permet malgré tout le maintien de continuités herbacées à travers la commune. Ces continuités sont fragilisées par les routes, et notamment la RN20 et les grands secteurs d'activité.

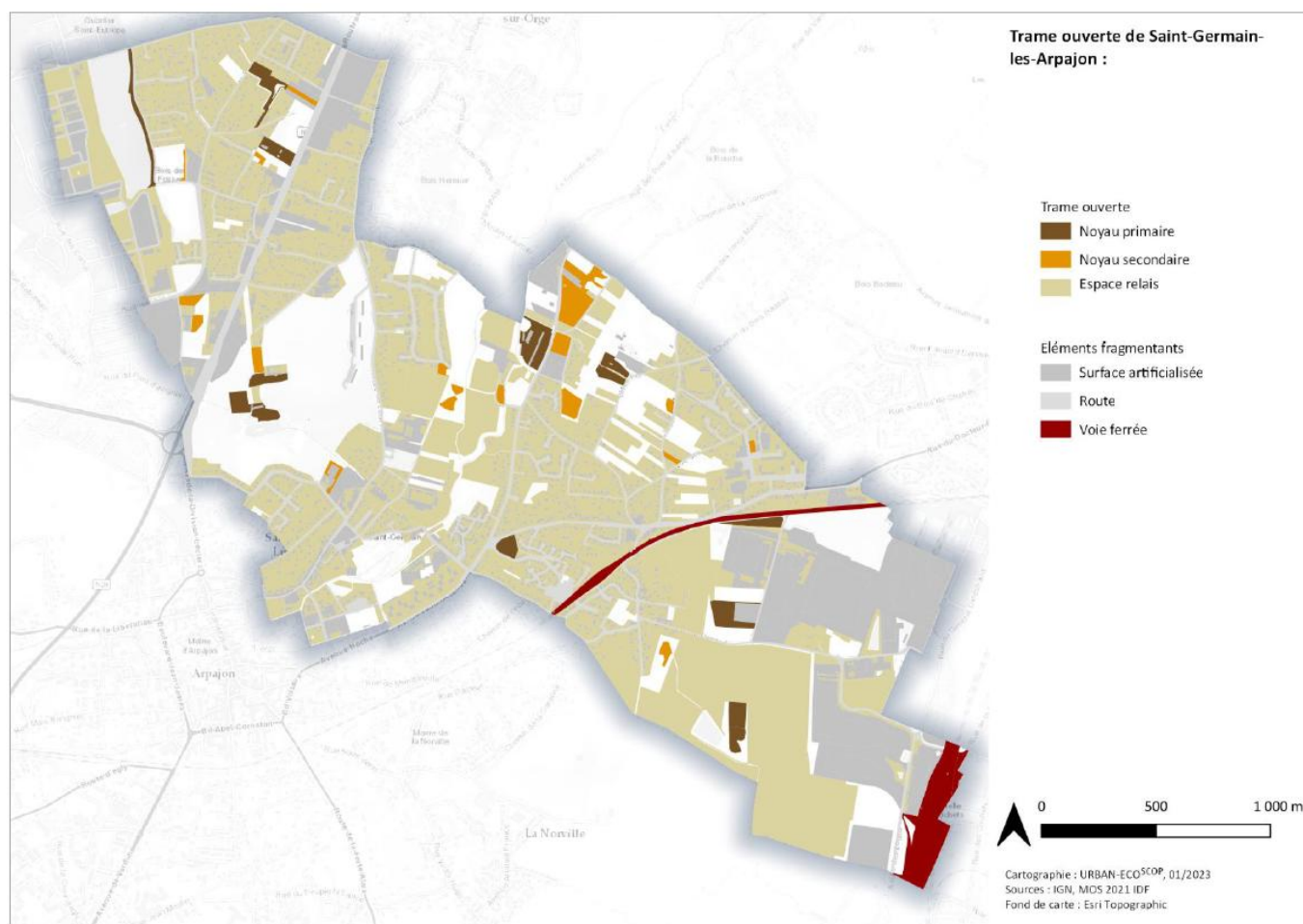


Figure 66. Composantes de la trame herbacée.

Extraits de l'Atlas de Biodiversité Communal de la commune de Saint Germain-lès-Arpajon

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Les corridors écologiques locaux

Corridors entre les trames bleues :

La trame bleue est relativement développée, avec la présence de plusieurs éléments aquatiques de différentes nature (rivière, ru, fossé, mares et plans d'eau), mais également des habitats humides (boisements et fourrés humides, végétations annexes aux cours d'eau et plan d'eau).

L'ensemble de ces éléments n'est cependant pas connecté.

Certains secteurs à forte concentration en milieux humides et aquatiques apparaissent : l'Orge et ses habitats annexes, deux secteurs de mares dans la partie sud de la commune, un plus agricole et l'autre plus urbains. Les milieux aquatiques situés au nord de la commune sont quant à eux plutôt isolés. Des éléments fragmentent les continuités écologiques bleues comme le réseau routier (en particulier la RN20), les voies ferrées et les secteurs d'activités.

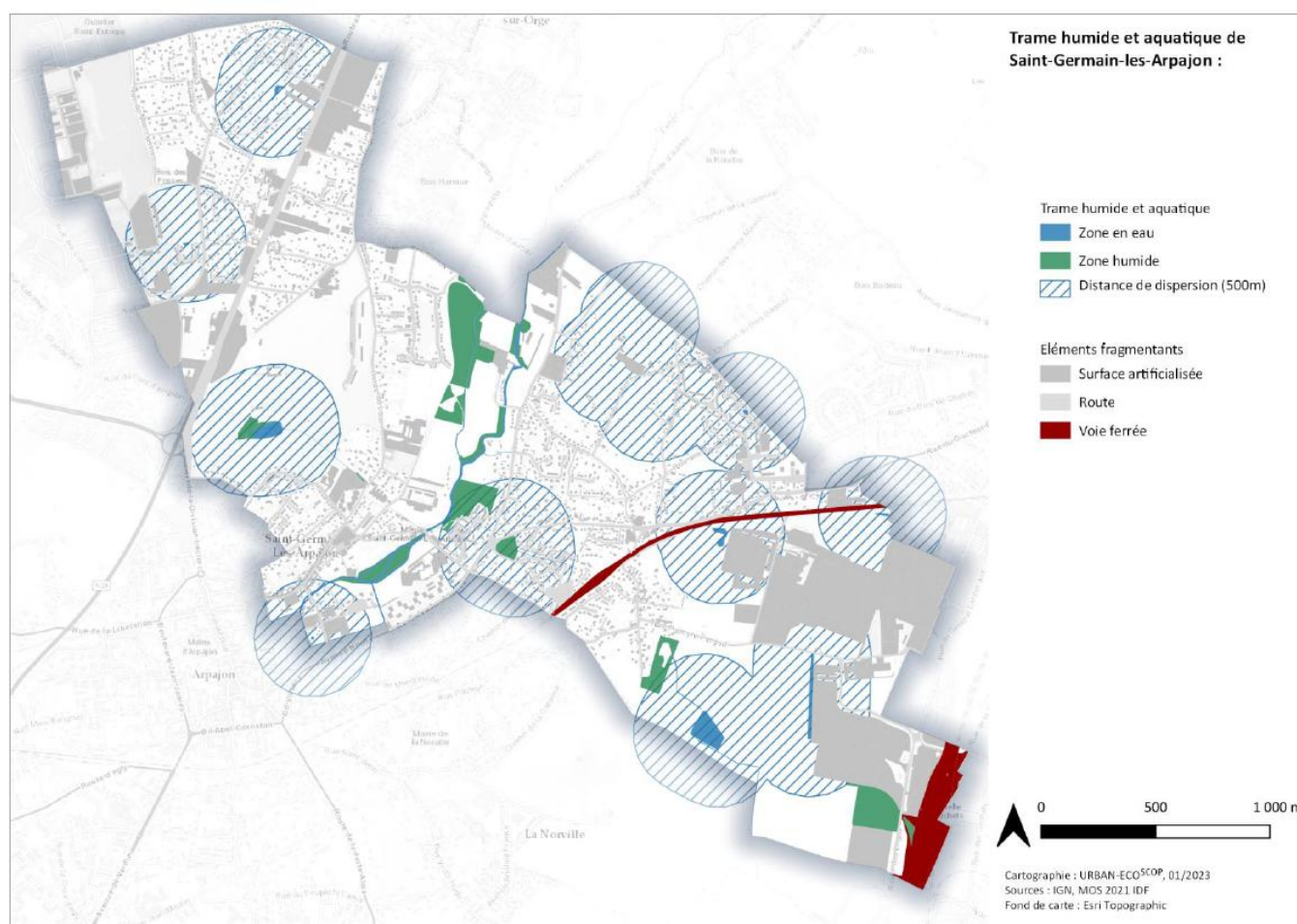


Figure 68. Carte de la trame bleue de Saint-Germain-lès-Arpajon.

Extraits de l'Atlas de Biodiversité Communal de la commune de Saint Germain-lès-Arpajon

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Les corridors écologiques locaux

La trame noire :

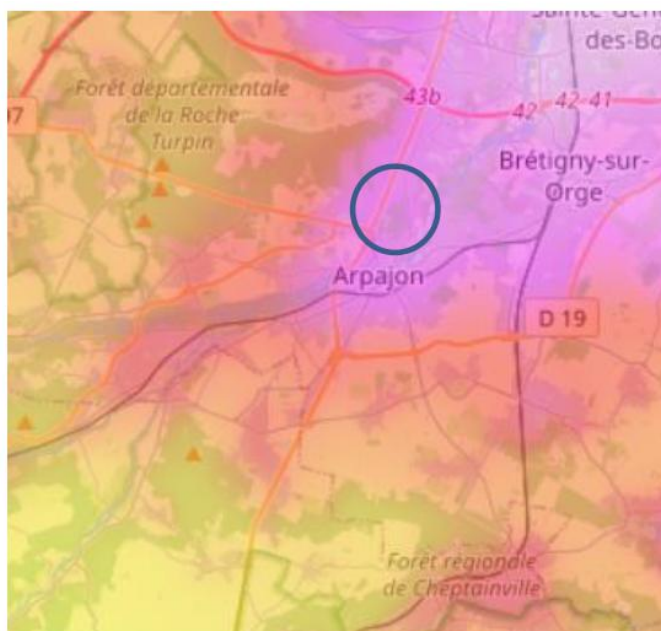
La pollution lumineuse est à la fois la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, la fonge (le règne des champignons), les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine.

Les éclairages artificiels ont longtemps été associés à des questions de sécurisation des mobilités des personnes, mais plusieurs disciplines, notamment l'écologie, les abordent aujourd'hui en termes de pollution et de pression anthropique, aux effets néfastes pour les humains et pour la biodiversité.

En effet, les éclairages artificiels sont responsables de la fragmentation de l'habitat des espèces nocturnes et perturbent les comportements de reproduction et de migration de certaines espèces le long des corridors écologiques.

La commune de Saint Germain-lès-Arpajon est concernée par une pollution lumineuse majeure d'après la carte de l'AVEX (2016) en bas à gauche. Il est signalé un niveau d'éclairage important où seules les principales constellations commencent à être reconnaissables dans le ciel nocturne.

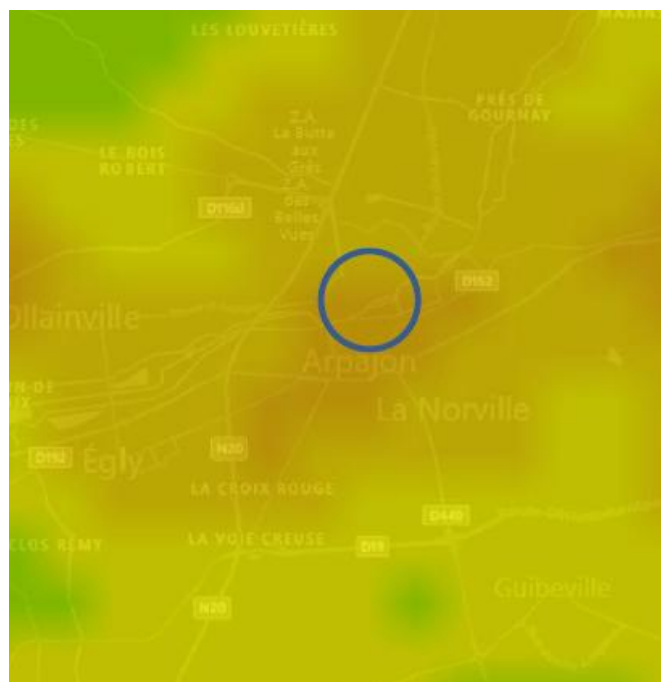
L'observation des images en infra-rouge visible VIIRS (Visible Infrared Imaging Radiometer Suite) en bas à droite montrant la luminosité perçue et non subie, met en évidence qu'il y a une certaine nuance au sein de la commune, avec des secteurs plus sombres au sud du territoire communal au niveau des espaces agricoles.



Blanc	zone très fortement impacté par la pollution lumineuse, l'observation des Etoiles est anecdotique
Magenta	Les principales constellations commencent à être reconnaissables. 50-100 étoiles visibles.
Rouge	Les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent 100-200 étoiles visibles
Orange	Quelques coins de ciel plus noir apparaissent. Ty pique de la moyenne banlieue. 200-250 étoiles visibles
Jaune	Pollution lumineuse encore forte. La voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. 250-500 étoiles visibles

Carte de la pollution lumineuse

<https://avex-asso.org/dossiers/pl/europe-2016/index-sodium.html>



Carte de la luminosité infrarouge

<https://lighttrends.lightpollutiomap.info/#zoom=10&lon=2.21535&lat=48.99071>

Extraits de l'Atlas de Biodiversité Communal de la commune de Saint Germain-lès-Arpajon

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Les corridors écologiques locaux

La trame noire :

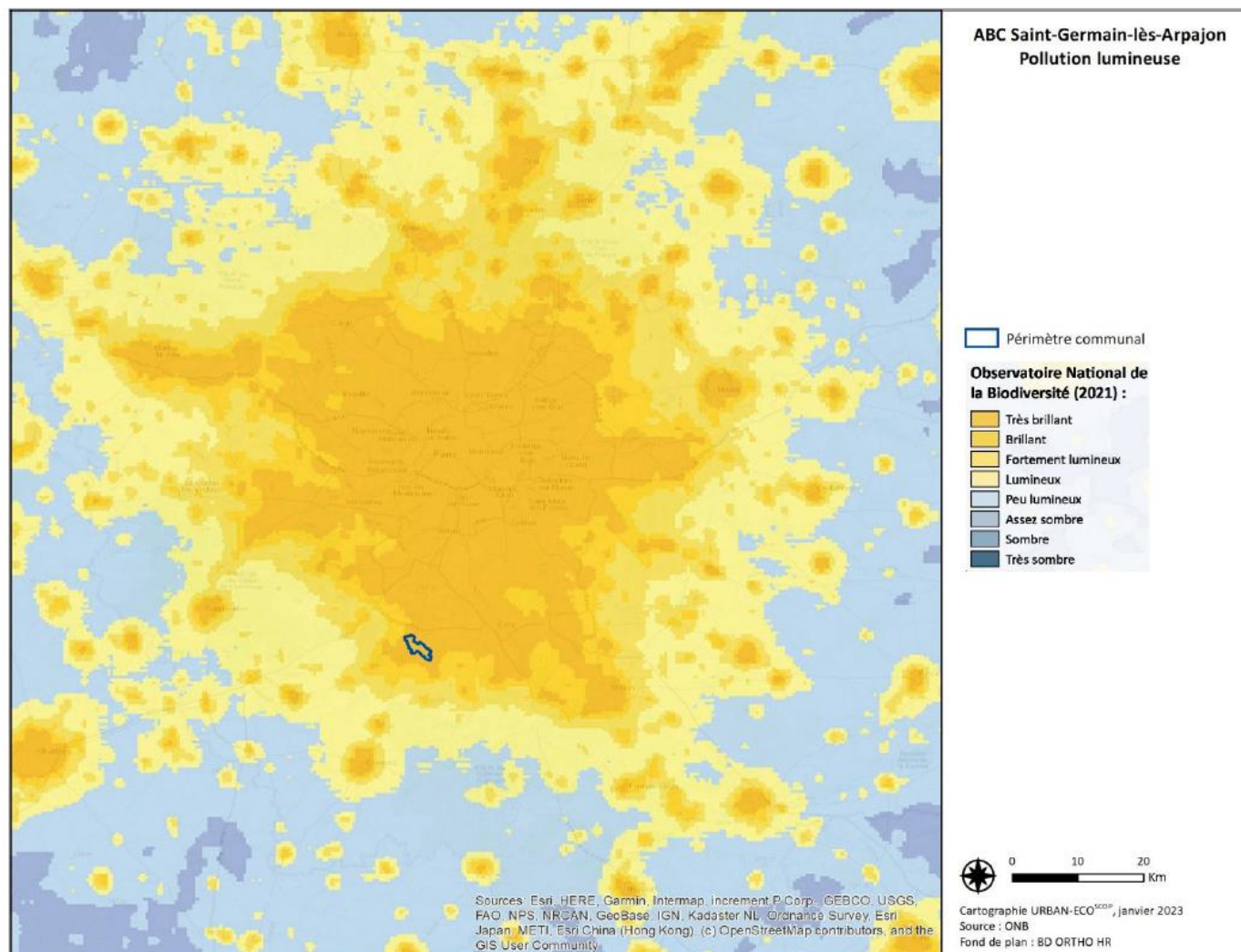


Figure 69. Carte de pollution lumineuse à l'échelle régionale.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Le schéma régional de cohérence écologique

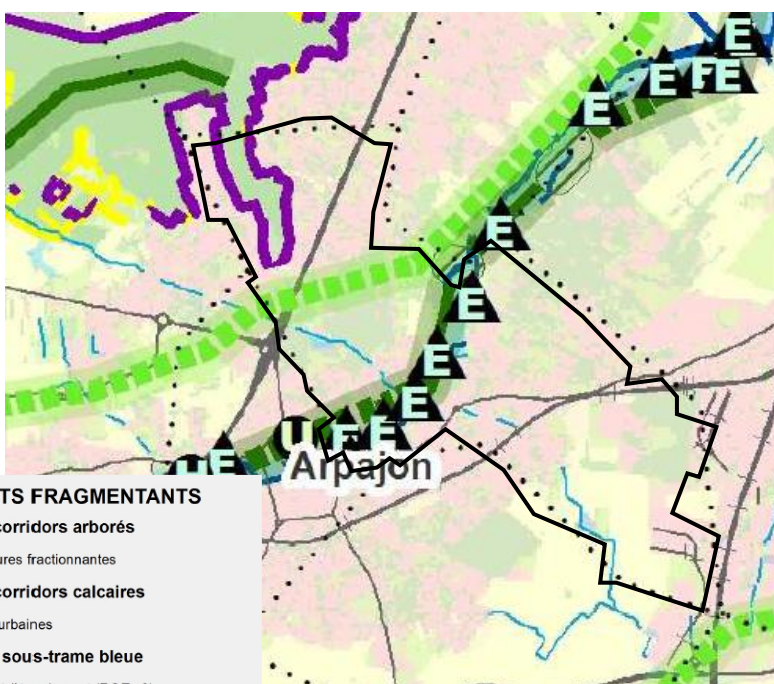
Le schéma régional de cohérence écologique, co-élaboré par l'Etat et la Région, est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. A ce titre :

- il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Ce document a été approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013. Il est composé notamment de différentes cartes : une identifiant la trame verte et bleue, et une autre les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue. Ces deux cartes sont présentées ci-dessous.

La première carte identifie les composantes de la trame verte et bleue. Sur le territoire, le parc de Chanteloup fait partie d'un corridor de la sous-trame herbacée, à fonctionnalité réduite. La vallée de l'Orge est identifiée comme corridor de la sous-trame arborée, et plus spécifiquement comme corridor fonctionnel entre les réservoirs de biodiversité. Sur l'Orge, il existe plusieurs obstacles à l'écoulement.

Carte des composantes de la trame verte et bleue



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS
Réservoirs de biodiversité	Obstacles des corridors arborés
 Réservoirs de biodiversité	 Infrastructures fractionnantes
Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France	Obstacles des corridors calcaires
 Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France	 Coupures urbaines
Corridors de la sous-trame arborée	Obstacles de la sous-trame bleue
 Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité	 Obstacles à l'écoulement (ROE v3)
 Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité	Point de fragilité des corridors arborés
 Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité	 Routes présentant des risques de collisions avec la faune
Corridors de la sous-trame herbacée	 Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire
 Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes	 Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation
 Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes	 Passages prolongés en cultures
 Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite	 Clôtures difficilement franchissables
Corridors et continuum de la sous-trame bleue	Points de fragilité des corridors calcaires
 Cours d'eau et canaux fonctionnels	 Coupures boisées
 Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite	 Coupures agricoles
 Cours d'eau intermittents fonctionnels	Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue
 Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite	 Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
 Corridors et continuum de la sous-trame bleue	 Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Le schéma régional de cohérence écologique

La carte ci-dessous identifie les objectifs de la trame verte et bleue. La vallée de l'Orge (trame verte et bleue) constitue un corridor à préserver et à restaurer. Les éléments fragmentaires à traiter prioritairement sont les obstacles sur les cours d'eau.

Carte des objectifs du SRCE

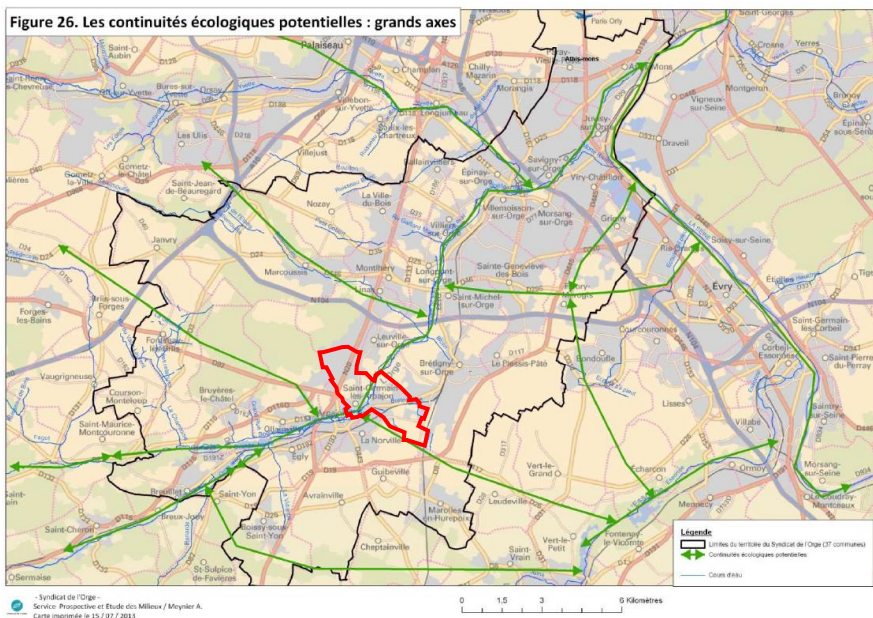


CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER		ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT	
Principaux corridors à préserver		Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée	
Corridors de la sous-trame arborée		Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes	
Corridors de la sous-trame herbacée		Principaux obstacles	
Corridors alluviaux		Points de fragilité des corridors arborés	
Fleuves et rivières		Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue	
Canaux		Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture	
Principaux corridors à restaurer ou conforter		Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)	
Corridors de la sous-trame arborée		Obstacles sur les cours d'eau	
Corridors des milieux calcaires		Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport	
Corridors alluviaux en contexte urbain		Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport	
Fleuves et rivières			
Canaux			
Réseau hydrographique			
Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer			
Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer			
Connexions multitrames			
Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux			
Autres connexions multitrames			
ÉLÉMENTS À PRÉSERVER		AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques	
Réservoirs de biodiversité		Secteurs de concentration de mares et mouillères	
Milieux humides		Mosaïques agricoles	
		Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés	

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

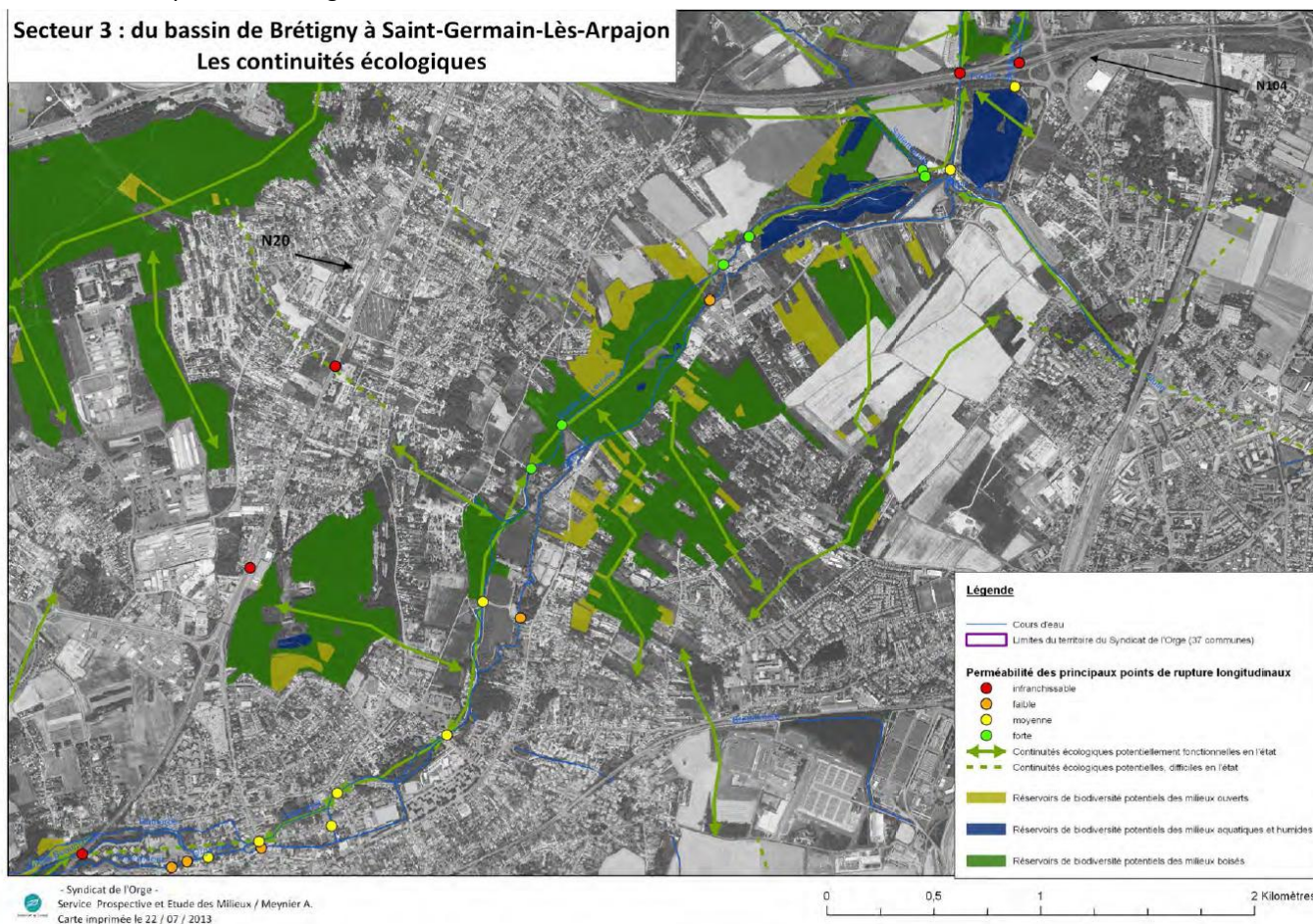
2. Les espaces naturels et les protections

La carte ci-dessous (réalisée par le Syndicat de l'Orge) présente un exemple de continuités écologiques sur le territoire du Val d'Orge.



Plus précisément, à l'échelle communale, la trame verte et bleue selon le Syndicat de l'Orge se décline comme suit :

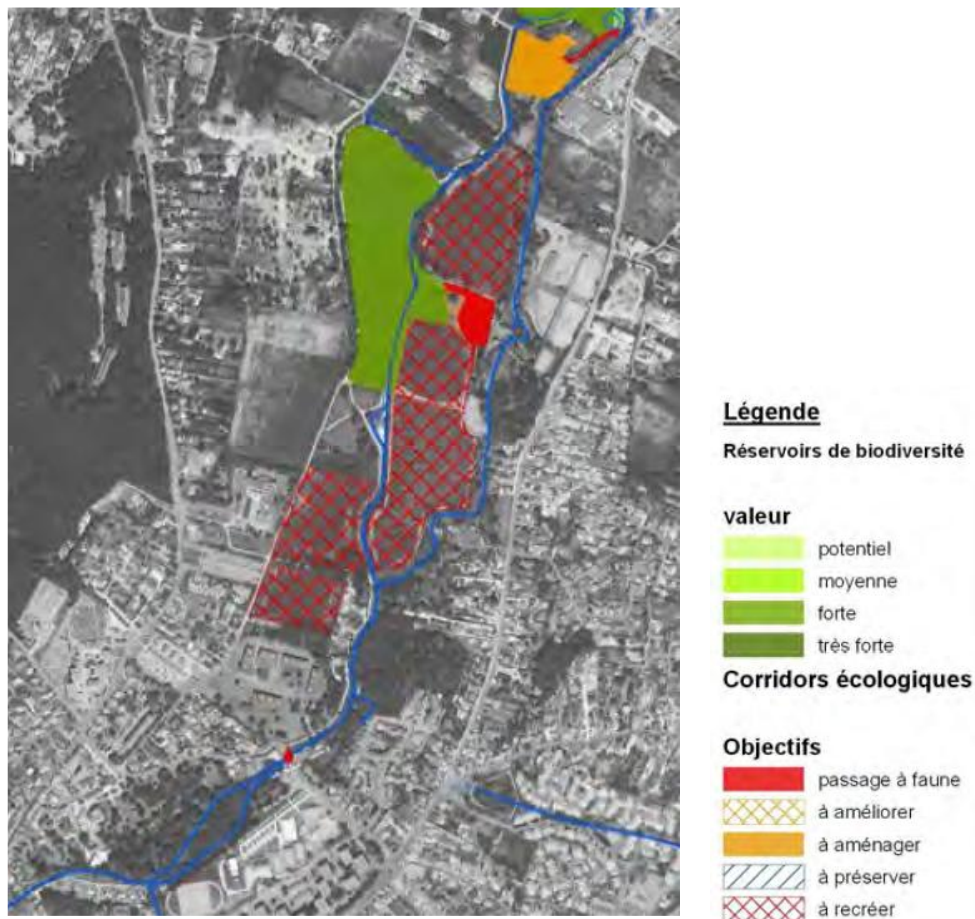
Secteur 3 : du bassin de Brétigny à Saint-Germain-Lès-Arpajon Les continuités écologiques



III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

La carte ci-dessous présente les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques dans la vallée de l'Orge.



Source : Syndicat de l'Orge

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

La faune et la flore

Le territoire communal est assez riche en termes d'espèces faunistiques et floristiques. Selon les données de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), la commune compte 368 espèces animales et végétales. Parmi celles-ci, un bon nombre font partie d'espèces protégées, voire menacées.

L'Atlas de la Biodiversité Communale intègre un inventaire de la faune/flore sur le territoire, et propose un plan d'actions visant à protéger et valoriser la biodiversité de la commune.

La faune

Selon les données de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), on retrouve les espèces suivantes sur le territoire :

- 1 batracien : la grenouille commune
- 1 reptile : la couleuvre à collier
- 2 espèces de gastéropodes (escargots des haies et des jardins)
- des insectes (11 espèces différentes)

Par ailleurs, on a pu observer la présence de petits mammifères, tels que l'écureuil par exemple.

Des inventaires plus spécifiques ont été réalisés par le Syndicat de l'Orge et sont présentés ci-dessous.

L'ABC a également réalisé en 2022 un inventaire de la faune communale. Il a été recensé :

- 81 espèces d'oiseaux dont 33 espèces patrimoniales (Martin-pêcheur d'Europe, Bruant des roseaux, Bergeronnette grise, etc...);
- 4 espèces d'amphibiens dont 2 espèces patrimoniales (Crapaud commun et Triton palmé);
- 4 espèces de reptiles dont 3 espèces patrimoniales (Orvet fragile, Couleuvre helvétique, Lézard des murailles);
- 10 espèces de mammifères dont 3 espèces patrimoniales (Hérisson d'Europe, Lapin de garenne, Écureuil roux);
- 8 espèces de chiroptères dont l'ensemble sont des espèces patrimoniales (Sérotine commune, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle commune, Oreillard roux);

L'ABC est disponible dans les annexes informatives du PLU.

L'analyse de la faune/flore a été établie à partir des données récoltées durant le diagnostic de l'ABC. La commune compte actuellement 1280 espèces animales et végétales.

La flore

Selon les données de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), la commune compte 353 espèces végétales. D'après les inventaires floristiques de la vallée de l'Orge réalisés en 1997 et 2004, les essences les plus représentées dans la vallée sont l'érable sycomore, le frêne commun et l'aubépine monogyne. On trouve également le saule blanc, le peuplier blanc et l'aulne glutineux dans les zones les plus humides et sur les bords de la rivière.

Les données du CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien) rappellent que certaines espèces protégées ou réglementées sont présentes sur le territoire communal : Epipactis à larges feuilles, Epière d'Allemagne, Muflier des champs (Tête-de-mort), Cormier (Sorbier domestique) et Spirodèle à plusieurs racines.

Par ailleurs, il existe des espèces invasives qui peuvent être problématiques du fait de leur prolifération : Buddleja du père David (Arbre à papillon), Balsamine de l'Himalaya, Robinier faux-acacia et Tête d'or.

D'après l'ABC de 2023, il a été recensé 557 espèces végétales, dont 64 espèces plantées ou cultivées que l'on trouve en ornement dans les jardins ou les potagers, 8 espèces dites subspontanées et 4 espèces dites accidentelles.

La flore sauvage compte 482 espèces sur la commune dont :

- 418 espèces indigènes (plantes qui poussent naturellement dans la région sans intervention humaine avant 1492), tel que l'Ortie dioïque (*U. dioica*) par exemple;
- 49 espèces eurynaturalisées introduites volontairement ou non par les activités humaines après 1492 comme l'Ailante glanduleux (*A. altissima*).
- 14 espèces sténonaturalisées qui ont été naturalisées mais ne se propageant que localement ou occupant moins de 10% du territoire comme la Balsamine de l'Himalaya (*I. glandulifera*).

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

La faune

- 496 espèces d'insectes dont les lépidoptères (dont 18 espèces patrimoniales, les odonates (9 espèces patrimoniales), les orthoptéroïdes (4 espèces patrimoniales), les coléoptères (31 espèces patrimoniales), les diptères, les hyménoptères (1 espèce patrimoniale), les hémiptères et d'autres invertébrés (araignées, acariens, annélides, cloporte, gastéropodes) ;
- 19 espèces de poissons dont 7 espèces patrimoniales (Anguilles d'Europe, Loche franche, Chabot, Brochet, Vandoise, Truite de rivière, Sandre).



La flore

La commune a également identifié 25 espèces considérées comme exotiques envahissantes avérées ou potentielles au travers de l'ABC :

- 11 espèces considérées comme exotiques envahissantes avérées implantées telles que le Lilas d'Espagne (*G. officinalis*), le Robinier faux-acacia (*R. pseudoacacia*) et la Renouée du Japon (*R. japonica*).
- 10 espèces exotiques envahissantes potentielles implantées comme les vergerettes avec la Conyze du Canada (*E. canadensis*) et la Vergerette annuelle (*E. annuus*) mais aussi le Laurier-cerise (*P. laurocerasus*) et le Sénéçon sud-africain (*S. inaequidens*).

Grâce aux inventaires de 2022 dans le cadre de l'ABC, 50 nouvelles espèces ont été trouvées sur le territoire communal.

L'ABC conclue que la diversité floristique est jugée bonne sur la commune et liée au moins en partie à la présence de l'Orge et à ses habitats annexes (berges, ripisylves...), mais également aux bois matures (bois de Chanteloup) ainsi qu'aux milieux ouverts et semi-ouverts comme les prairies et les friches qui sont au moins en partie liées à la présence des lignes hautes tensions.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

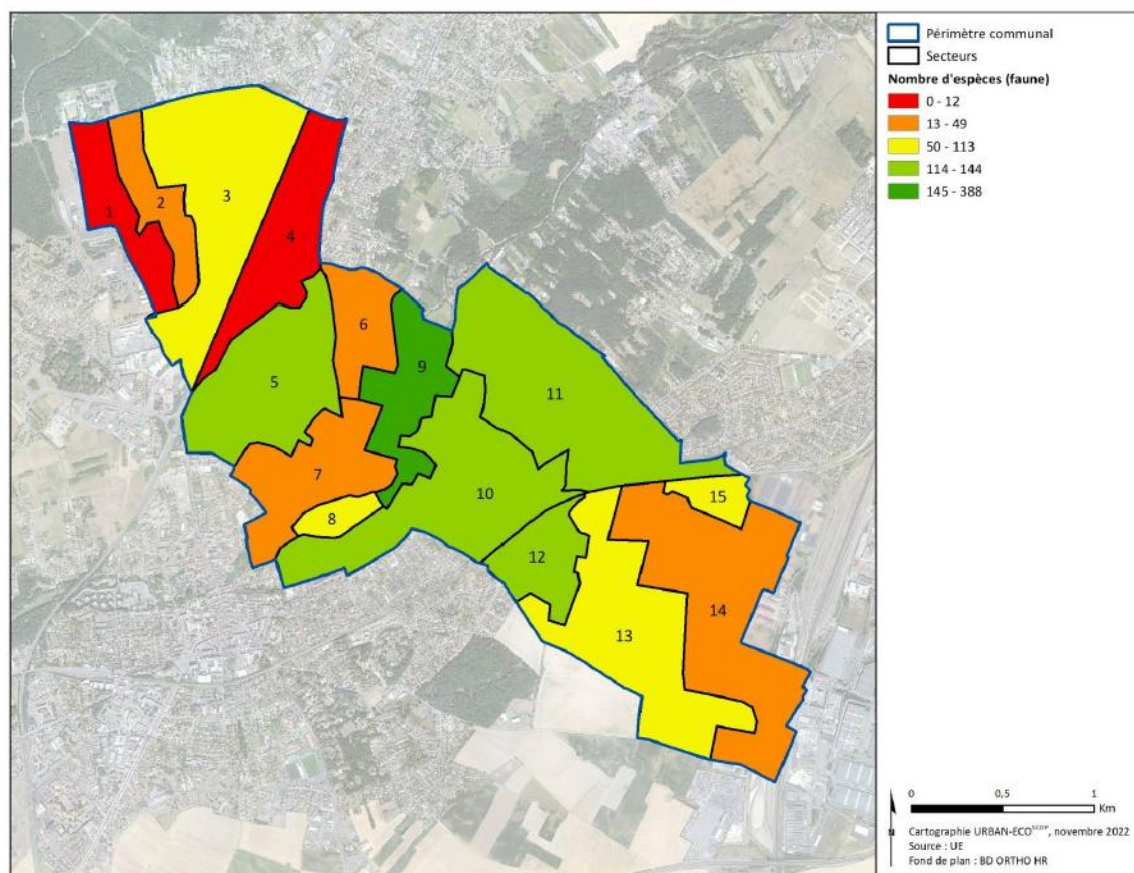


Figure 61. Répartition du nombre d'espèces faunistiques selon les secteurs.

Extraits de l'Atlas de Biodiversité Communal de la commune de Saint Germain-lès-Arpajon

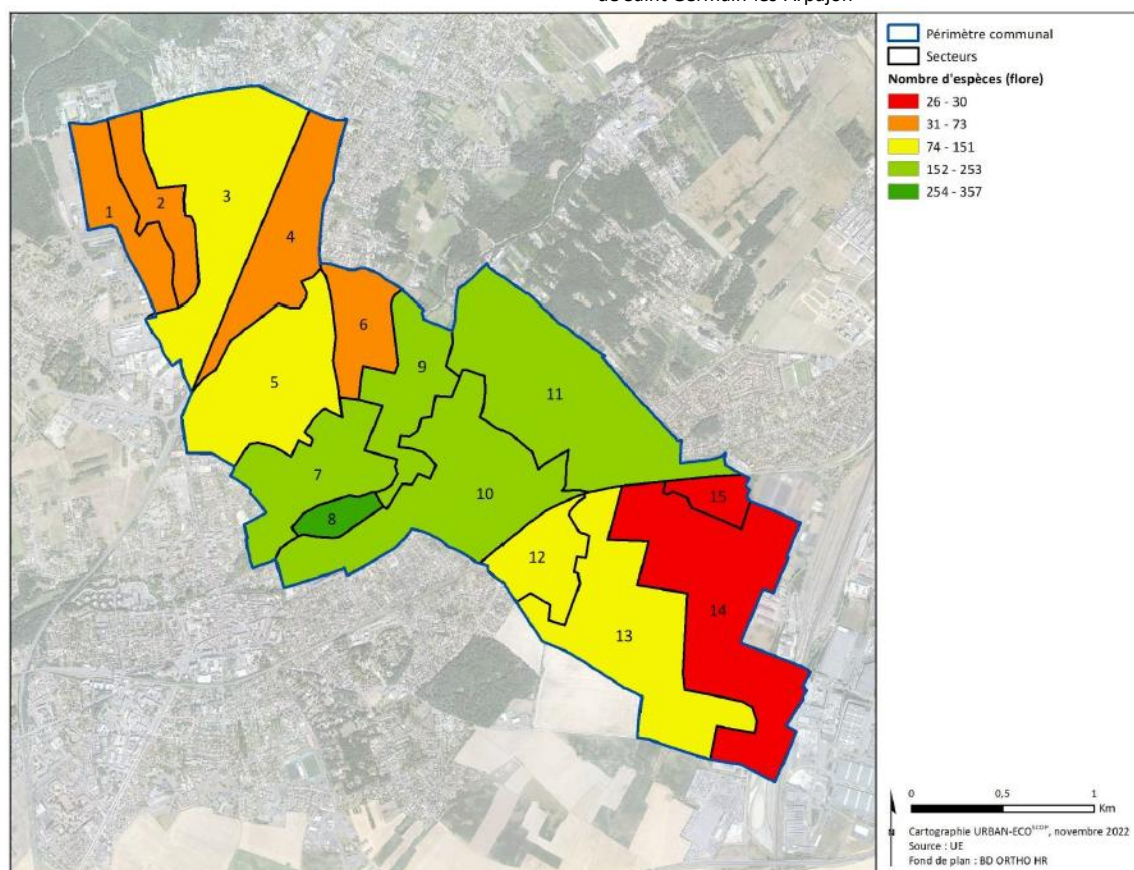


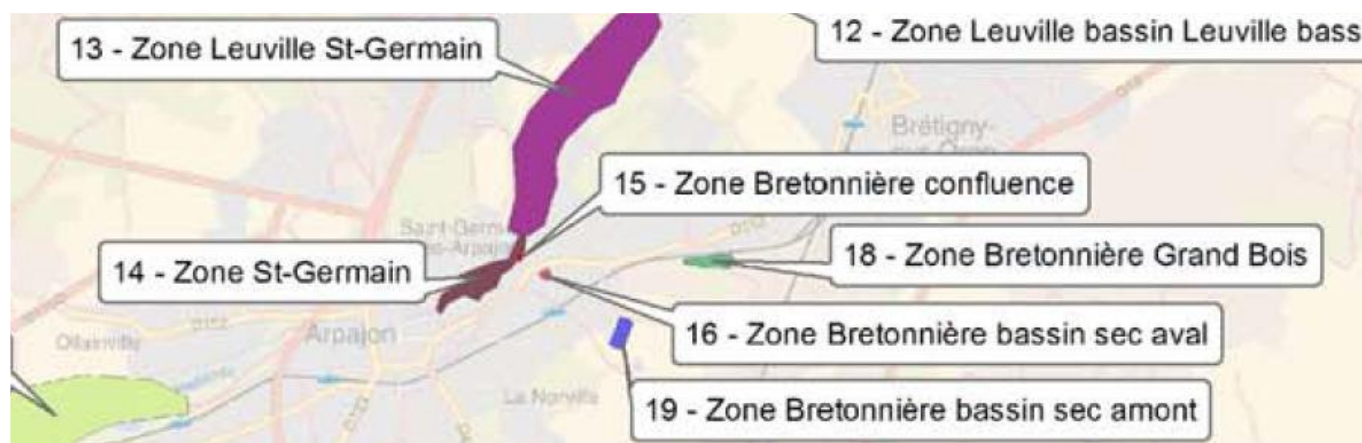
Figure 62. Répartition du nombre d'espèces floristiques selon les secteurs.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

La faune

Un inventaire faunistique réalisé en 2011 par le Syndicat de l'Orge a permis d'avoir une meilleure connaissance de la faune présente sur le territoire. Sur Saint-Germain-lès-Arpajon, 6 zones de recensement ont été définies, dont une à cheval sur Leuville.



Zone 13

Dans la zone 13, 3 stations d'inventaire ont été identifiées : les berges de l'Orge, les berges de la Grande Boële et le moulin de Fourcon.

Les berges de l'Orge :

Cette station concerne les berges du ruisseau sur environ 1 100 m, comprises entre le Moulin d'Aulnay à l'aval et la confluence entre l'Orge et la Boële de Leuville à l'amont. Une grande partie de cette station est inaccessible puisque l'Orge passe par des jardins privés. Les résultats des relevés sont les suivants :

- 11 oiseaux nicheurs (Accenteur mouchet, Fauvette à tête noire...), 2 libellules, 1 oiseau non nicheur (Martinet noir).

Les berges de la Boële :

Cette station concerne les berges du ruisseau sur environ 700 m, comprises entre la limite communale entre Leuville-sur-Orge et Saint-Germain-lès-Arpajon à l'aval et la confluence entre l'Orge et la Boële de Leuville à l'amont. Les berges ont été reprofilées sur une longueur d'une vingtaine de mètres et des hélophytes (Massette) ont colonisé le milieu. Les résultats des relevés sont les suivants :

- 1 amphibien (grenouille verte), 13 oiseaux nicheurs, 3 libellules, 1 oiseau non nicheur (Martinet noir), 1 mammifère (taupe d'Europe), 5 papillons diurnes et 8 sauterelles, grillons et criquets.

Le moulin de Fourcon :

Cette station concerne une peupleraie ancienne d'environ 8,8 ha, comprise entre la limite communale entre Leuville-sur-Orge et Saint-Germain-lès-Arpajon à l'aval et le chemin de Saint-Germain à Fourcon à l'amont. Les troncs sont très souvent recouverts de Lierre, plante offrant de nombreuses zones de reproduction, notamment pour les oiseaux nicheurs. Les résultats des relevés sont les suivants :

- 16 oiseaux nicheurs, 1 libellule, 1 oiseau non nicheur (Martinet noir), 1 mammifère (taupe d'Europe), 9 papillons diurnes et 6 sauterelles, grillons et criquets.

La valeur faunistique de la zone est assez faible, sauf au niveau de la station des berges de la Boële.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Zone 14

2 stations d'inventaire ont été identifiées : les berges de l'Orge et le parc de la Mairie. Cette zone de 7,5 ha s'étend sur la commune dans un contexte environnemental moyennement urbanisé. Elle est encadrée de toutes parts par l'urbanisation de la commune. Cette zone débute au Nord à la confluence de La Grande Boële et de l'Orge et se termine au niveau de la maison de retraite au Sud. Elle est traversée par la rue René Dècle et le boulevard Eugène Lagauche.

Les berges de l'Orge :

Cette station concerne les berges du ruisseau sur environ 100 m, comprises entre la confluence de la Boële de Leuville et de l'Orge à l'aval et la maison de retraite à l'amont. Les berges sont abruptes et peu végétalisées. Des alignements d'arbres bordent l'Orge à cet endroit. Les résultats des relevés sont les suivants :

- 11 oiseaux nicheurs (Accenteur mouchet, Merle noir...), 1 libellule, 1 oiseau non nicheur (Martinet noir).

Le parc de la Mairie :

Cette station concerne un parc urbain d'environ 3,3 ha compris entre la rue René Dècle à l'aval et la rue de la Mairie à l'amont. Les arbres sont relativement âgés, les pelouses tondues très régulièrement, et quelques buissons pigmentent la zone. La fréquentation par le public est assez forte. Les résultats des relevés sont les suivants :

- 12 oiseaux nicheurs (Accenteur mouchet, Merle noir...), 1 libellule, 1 oiseau non nicheur (Hirondelle rustique), 1 mammifère (taupe d'Europe) et 3 papillons diurnes.

La valeur faunistique de la zone "Saint-Germain" est globalement faible avec aucun amphibien, 16 oiseaux nicheurs et 1 libellule, malgré la présence de deux oiseaux intéressants sur l'Orge

Zone 15

1 station d'inventaire a été identifiée. Cette zone de 0,2 ha s'étend sur la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon dans un contexte environnemental faiblement urbanisé. Elle est située au Sud de la confluence entre La Grande Boële et l'Orge. Les berges ont été élargies et consolidées par des fascines. Le milieu, semi-naturel, est constitué de boisements et de zones herbeuses. Les résultats des relevés sont les suivants :

- 9 oiseaux nicheurs (Accenteur mouchet, Fauvette à tête noire, mésange bleue...).

La valeur faunistique de la zone "Bretonnière confluence" est globalement très faible avec aucun amphibien, 9 oiseaux nicheurs et aucune libellule. La très faible surface de la zone et le contexte urbanisé expliquent la très faible valeur écologique de la zone 15.

Zone 16

1 station d'inventaire a été identifiée. Cette zone de 0,6 ha s'étend sur la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon dans un contexte environnemental faiblement urbanisé. Elle est bordée pour partie au Nord par la route de Corbeil (RN 152), à l'Ouest par un giratoire et au Sud par la rue du Parc. La zone se compose d'un bassin de rétention, planté de quelques arbustes, qui se prolonge par un fossé arboré accueillant un ruisseau temporaire : la Bretonnière. Le cours d'eau rend le centre du bassin très humide, et une végétation hygrophile s'y développe. Il est cerné d'habitations et de jardins privés. Les résultats des relevés sont les suivants :

- 8 oiseaux nicheurs (Bergeronnette grise, Trogodyte mignon, mésange bleue...), 1 libellule, 9 papillons diurnes, 6 sauterelles, grillons et criquets et 1 mammifère (taupe d'Europe).

La valeur faunistique de la zone "Bretonnière Bassin sec aval" est globalement faible. Cette valeur est surtout due à la présence de deux orthoptères intéressants au niveau régional.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Zone 18

1 station d'inventaire a été identifiée. Cette zone de 2,8 ha s'étend sur la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon dans un contexte environnemental faiblement urbanisé. Elle est comprise entre la ZA des Loges au Sud et à l'Est, et la voie ferrée au Nord (la gare de triage de Brétigny-sur-Orge se situe à quelques mètres à l'Est). Cette zone est constituée d'un espace boisé. Elle concerne une zone arborée d'environ 2,8 ha en contrebas de laquelle coule la Bretonnière. Elle est comprise entre le lieu-dit "les Grands Bois" à l'aval et le chemin latéral à l'amont. Le boisement assez ancien a retrouvé son caractère sauvage et la végétation est luxuriante sur les coteaux. Le lit de la Bretonnière est assez large, peu courant et fortement encaissé par endroits, notamment au niveau de l'ouvrage hydraulique. Les résultats des relevés sont les suivants :

- 1 amphibien (grenouille verte), 10 oiseaux nicheurs (Chouette hulotte, Grive musicienne, Pouillot véloce...), 1 oiseau non nicheur (Epervier d'Europe), 1 mammifère (Hérisson d'Europe), 6 papillons diurnes, 1 criquet.

La valeur faunistique de la zone "Bretonnière Grand Bois" est globalement très faible. Cette zone est relativement peu étendue et n'est composée que d'un boisement avec le cours d'eau en contrebas.

La flore

Un inventaire floristique réalisé en 2011 par le Syndicat de l'Orge a permis d'avoir une meilleure connaissance de la flore présente sur le territoire. Sur Saint-Germain-lès-Arpajon, les mêmes 6 zones de recensement que pour la faune ont été définies.

Zone 13

8 stations d'inventaire ont été identifiées sur le territoire communal. Ce secteur inclut de grandes surfaces cultivées. Il est essentiellement sur la rive gauche de l'Orge, composée d'anciennes peupleraies de rapport, de zones humides et de prairies (de pâturage et de fauche).

Les résultats des relevés sont les suivants :

- 129 espèces dont 4 invasives potentielles (Vigne vierge, Sainfoin d'Espagne, Buddléia, Erable négondo), 2 invasives avérées (Ailante et Solidage du Canada) et 2 espèces assez rares, la Cardère velue et le Cerisier à grappes.

Zone 19

1 station d'inventaire a été identifiée. Cette zone de 2,1 ha s'étend sur la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon dans un contexte environnemental faiblement urbanisé. Elle se situe à la sortie du lotissement de la Bretonnière, au bord de parcelles agricoles. Au Nord se trouve la rue Palmyre Pergod ; à l'Ouest, le chemin de Guibeville. Cette zone correspond à un bassin de rétention arboré, relié par un fossé à un petit plan d'eau situé plus au Sud. Une grande zone herbeuse compose majoritairement la station, avec quelques arbustes épars. Les résultats des relevés sont les suivants :

- 7 oiseaux nicheurs (Geai des chênes, Pouillot véloce...), 1 libellule, 1 mammifère (Taupe d'Europe), 6 papillons diurnes, et sauterelles, grillons et criquets.

La valeur faunistique de la zone "Bretonnière Bassin sec amont" est globalement très faible, malgré la présence d'un orthoptère rare et déterminant de ZNIEFF (Decticelle bariolée).

Zone 14

14 stations d'inventaire ont été identifiées. Ce secteur regroupe des champs cultivés, des boisements (anciennes peupleraies, plantations) et des prairies de fauche essentiellement.

Les résultats des relevés sont les suivants :

- 76 espèces dont une invasive avérée (Renouée du Japon), 3 invasives potentielles (Sainfoin d'Espagne, Balsamine géante et Laurier-cerises) et une espèce assez rare, la Cardère velue.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

Zone 15

1 station d'inventaire a été identifiée. Ce secteur comporte des berges en contexte boisé, aux pentes plus ou moins douces, où des hélophytes ont récemment été plantées. Le Carex des rives semble commencer à installer sa domination.

Les résultats des relevés sont les suivants :

- 14 espèces (Guimauve officinale, Liseron des haies, Laîche des rives, Laîche, Cirse des champs, Epilobe, Sainfoin d'Espagne, Jonc épars, Céraiste aquatique, Baldingère, Ronce, Saule marsault, Scrophulaire aquatique, Grande ortie) dont une invasive potentielle, le Sainfoin d'Espagne.

Zone 18

2 stations d'inventaire ont été identifiées. Ce secteur boisé (Robinier, espèce invasive avérée), est longé par le ru de la Bretonnière aux berges escarpées. En amont, le ru s'évase en une retenue d'eau.

Les résultats des relevés sont les suivants :

- 26 espèces (Erable champêtre, Aster à feuilles de saule, Brachypode des bois, Laîche, Clématite des haies, Cornouiller sanguin, Noisetier, Aubépine à un style, Daphné lauréole, Epipactis à larges feuilles, Fusain d'Europe, Frêne commun, Benoîte commune, Lierre terrestre, Lierre, Troène commun, Lycope, Laurier-cerise, Chêne pédonculé, Ronce, Saule blanc, Saule marsault, Solidage du Canada, Trèfle, Grande ortie, Violette) dont une invasive potentielle (Laurier-cerises) et 2 invasives avérées (Aster à feuilles de saule, Solidage du Canada).

Zone 16

2 stations d'inventaire ont été identifiées. Ce secteur comporte un bassin sec constitué d'une prairie, traversée par un ru plus ou moins boisé montrant une petite station d'aulnaie à Carex.

Les résultats des relevés sont les suivants :

- 29 espèces (Achillée millefeuille, Ache rampante, Fromental, Campanule raiponce, Cirse, Liseron des champs, Dactyle vulgaire, Cabaret des oiseaux, Epilobe hirsute, Herbe à Robert, Berce commune, Iris jaune, Gesse à feuilles larges, Cresson des fontaines, Panais commun, Picris fausse-épervière, Plantain lancéolé, Renouée persicaire, Ronce bleue, Saules divers, Séneçon jacobée, Epiaire d'Allemagne, Consoude officinale, Tanaisie, Pissenlit, Trèfle des prés, Trèfle rampant, Grande ortie, Vesce cultivée).

Zone 19

2 stations d'inventaire ont été identifiées. Ce secteur comporte un bassin sec constitué d'une prairie et d'une zone humide, le tout entouré par une frange arborée.

Les résultats des relevés sont les suivants :

- 27 espèces (Erable champêtre, Agrostis, Fromental, Liseron des haies, Cirse des champs, Cirse commun, Cornouiller sanguin, Crépis à tige capillaire, Carotte, Epilobe hirsute, Epilobe à petites fleurs, Houlque velue, Panais commun, Picris fausse-vipérine, Plantain lancéolé, Peuplier blanc, Renoncule tête d'or, Ronce, Patience à feuilles obtuses, Saule marsault, Saule, Séneçon jacobée, Morelle douce-amère, Pissenlit, Torilis anthriscus, Trèfle des prés, Massette à feuilles larges).

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

L'inventaire piscicole

Le Syndicat de l'Orge a réalisé un inventaire piscicole sur différents tronçons de l'Orge en 2012 (cf. carte page suivante).

Le tronçon TR1 concerne surtout le territoire d'Arpajon, et un peu celui de Saint-Germain-les-Arpajon, en amont du parc communal. Sur ce tronçon de l'Orge, les observations ont été réalisées de manière ponctuelle, depuis les différents points d'accès disponibles, c'est-à-dire les passerelles ou les routes. Situé au sein d'un secteur très urbanisé, il est canalisé en grande partie, et compte plusieurs seuils qui empêchent la libre circulation. Les berges sont très artificialisées, avec un profil majoritairement vertical et offrent peu d'habitats aquatiques. Le faciès d'écoulement dominant est le chenal lentique. Au final, ce secteur offre peu de potentialités piscicoles pour les espèces cibles, que ce soit pour les brochets (absence de zone inondable) ou pour les espèces litho-rhéophiles (absence de secteur courant associé à une granulométrie adéquate). L'enjeu piscicole sur ce tronçon est donc plutôt moyen. Aucune frayère potentielle n'a été identifiée. Depuis l'ouverture de la vanne des eaux/cerpiers, une forte évolution a été constatée (source : SIVAO).

Le tronçon TR2 concerne l'Orge à Saint-Germain-lès-Arpajon. Ce tronçon se situe sur un secteur urbanisé dont l'artificialisation est moins marquée que précédemment. La proportion de berges artificialisées est ici d'environ 1/3 du linéaire. En raison de l'influence des seuils, le faciès d'écoulement dominant sur ce tronçon est le chenal lentique. On retrouve cependant de courtes zones de radiers accompagnées d'une granulométrie grossière, composée de pierres et de blocs. Malgré leurs tailles réduites, ces zones représentent des secteurs intéressants pour le frai de certaines espèces litho-rhéophiles cibles, notamment pour le chabot et la vandoise. Deux frayères potentielles ont ainsi été identifiées sur ce tronçon (FR 01 et FR 02).

Le tronçon TN2 concerne la Bretonnière. Ce court tronçon correspond à la partie récemment réouverte de la Bretonnière. Cette partie de la Bretonnière se divise en deux secteurs bien distincts. Un premier secteur aval, qui correspond à une annexe hydraulique de 6 m de large, ombragée et dont la granulométrie est constituée de limon. Sur ce secteur, les berges sont renforcées par des tunages. Le deuxième secteur, qui fait suite au premier, est large d'environ 1 mètre avec une granulométrie plus grossière (graviers et cailloux et pierre) ainsi qu'un écoulement plus rapide. Ce dernier secteur est alimenté à son extrémité amont par une buse. En ce qui concerne son enjeu piscicole, il peut être considéré comme fort étant donné qu'il fournit à la fois une zone refuge en tant qu'annexe hydraulique de l'Orge mais aussi parce que le

couple substrat/vitesse d'écoulement du secteur amont est potentiellement intéressant pour les espèces rhéophiles ciblées, pour le chabot notamment. La partie amont de ce bras a donc été considérée comme une frayère potentielle (FR 03).

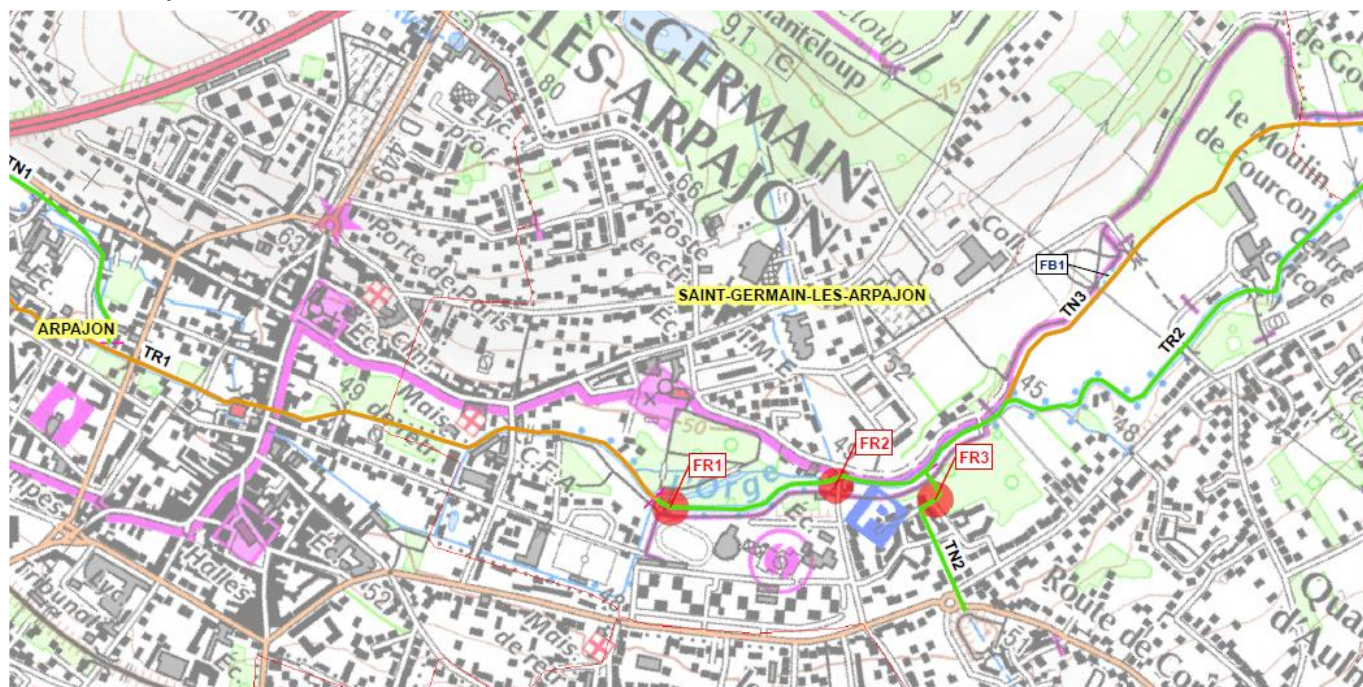
Le tronçon TN3 concerne la Grande Boële. Durant les prospections, l'eau était très chargée en MES à cause des travaux réalisés sur le cours d'eau de la Grande Folie. La définition de la granulométrie et de la présence d'herbiers est donc à relativiser. La Grande Boële est rectiligne, et prend la forme d'un chenal qui alterne entre des écoulements lotiques et lenticques. Les berges sont naturelles, avec un profil majoritairement vertical. On retrouve cependant de petites zones d'enrochements, notamment au niveau de la vanne à la diffuence avec l'Orge. La végétation rivulaire alterne entre végétations herbacées et arbustives. A l'image de la ripisylve, l'ombrage est très variable. En ce qui concerne son enjeu piscicole, il reste moyen étant donné la nature fine de la granulométrie et les fortes profondeurs qui ne correspondent pas aux exigences des espèces ciblées. A noter, la présence d'un aménagement (FB 01) sur la partie amont de ce tronçon qui doit servir de frayère ou, de zone de croissance, pour les brochets.

Que ce soit sur l'Orge ou sur ses affluents, on constate une amélioration générale de la qualité piscicole en 2010 par rapport en 2004. Cette amélioration provient de la présence d'espèces spécialisées, litho-rhéophiles, comme le chabot ou la vandoise lors de cette dernière campagne.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2. Les espaces naturels et les protections

L'inventaire piscicole



FB : frayère potentielle à brochet

Source : Syndicat de l'Orge

FR : frayère potentielle à chabot

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3. Le paysage

Les paysages de la commune

Vue depuis la route de Leuville vers le quartier d'Aulnay



Un grand paysage difficilement perceptible

D'une manière générale, le grand paysage est difficilement perceptible sur le territoire, du fait du relief, et surtout de l'occupation du sol, alternant avec de nombreuses constructions et de la végétation assez présente, qui masque les vues. Cependant, certains grands axes routiers permettent de mieux cerner le grand paysage. Par ailleurs, certains points de vue se dessinent comme des ouvertures entre des constructions, et permettent d'appréhender le relief et l'organisation de la commune.

Vues depuis la promenade de l'Orge et depuis le chemin de Saint-Michel vers le parc de Chanteloup (coteau boisé)



Lignes haute tension dans la vallée de l'Orge



Un impact fort des lignes haute tension

Les lignes haute tension traversent le territoire d'ouest en est et ont un impact paysager fort, d'une part à cause de leur hauteur, et d'autre part, du fait de l'occupation du sol qu'elles induisent en dessous d'elles, notamment sur le plateau Ouest et sur les coteaux (friches pour la plupart, ce qui crée un paysage délaissé).

Sur le plateau Est, les lignes haute tension traversent un espace agricole plat, et leur impact dans le paysage est d'autant plus important.

Lignes haute tension au-dessus de la voie ferrée



III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3. Le paysage

Abords de la RN20



Un territoire scindé par la RN 20 et par la voie de RER C

La RN 20 est un axe peu qualifiant, traversant le territoire sans s'y insérer vraiment.

La RN20 franchit le territoire sur sa partie Est. Elle ne donne accès au territoire communal qu'indirectement, puisque aucun franchissement routier de la voie n'est possible. Depuis la RN20, il est donc possible d'accéder à la commune en tournant à droite vers les voies raccordées à l'axe national. Aucun tourne-à-gauche n'est possible. Les accès ne sont pas aménagés pour assurer la sécurité des entrées-sorties sur la RN20. De ce fait, l'accès à la commune depuis la RN20 s'effectue depuis le rond-point avec la RD97, situé sur le territoire d'Arpajon. Un franchissement piétonnier est possible en souterrain à hauteur des rues de l'Avenir et des Clozeaux, mais il est peu utilisé.

La RN20 est une voie très routière dont les rives sont peu aménagées. De l'échangeur avec la RD97 jusqu'à l'ancien relais de Poste, la voie est principalement bordée d'activités commerciales (stations-services, magasins, vente de piscine, caravanes, véhicules d'occasions...). La qualité esthétique de ces constructions et implantations est médiocre. Au-delà de l'ancien relais de Poste, en allant vers Paris, les rives de la voie sont moins construites. Se succèdent des terrains en friches et des activités dont la qualité est également médiocre. Certains bâtiments sont abandonnés.

Les boisements du château de Chanteloup dominent les constructions situées sur la rive droite de la voie.



Vue depuis la route de Corbeil



La voie de RER C quant à elle sépare la zone de coteaux et le plateau, dédié à l'activité agricole et aux activités, avec tout de même la présence du quartier de la Bretonnière. La voie ferrée crée une véritable rupture visuelle et fonctionnelle, d'autant plus que les traversées de celles-ci sont limitées sur le territoire : 2 seulement. Par ailleurs, sur une partie du territoire, la voie ferrée est en contre-haut, ce qui renforce le caractère de coupure.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3. Le paysage

Selon le guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne, la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon se situe au sein de la grande entité des paysages urbains du Centre Essonne.

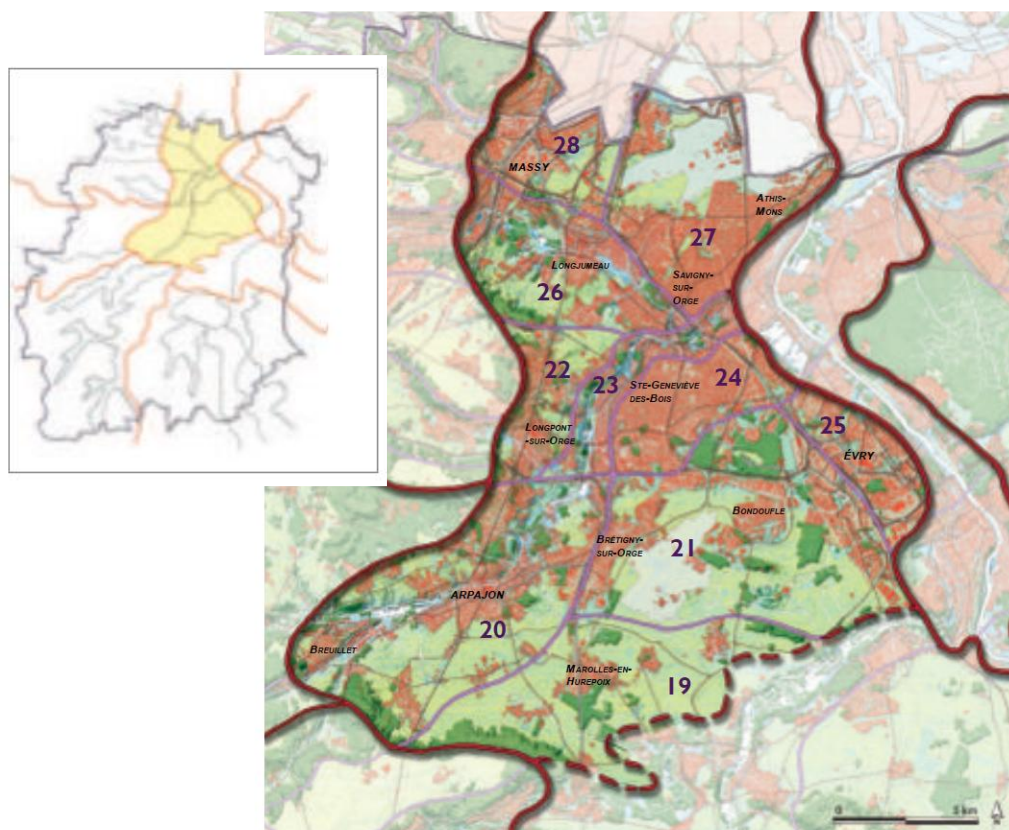
Les atouts et caractéristiques des paysages du Centre Essonne sont les suivants :

- la centralité du département ;
- les paysages les plus urbanisés du département et des pôles urbains forts (Evry, Massy, Palaiseau, Arpajon) ;
- le patrimoine architectural et urbain des centres anciens ;
- quelques reliefs repères: buttes témoins boisées au sud du centre Essonne (plateau de Vert-le-Grand), butte témoin de Montlhéry, pentes festonnées de l'Orge et de l'Yvette ;
- des horizons lointains, constitués par les coteaux des plateaux de Beauce et du Hurepoix ;
- des vallées discrètes (l'Yvette et l'Orge) dans l'urbanisation mais précieuses ;
- des espaces naturels des fonds de vallées préservés mais discontinus ;
- des espaces agricoles au cœur des zones habitées sur les pentes de l'Yvette et de l'Orge et sur le plateau de Vert-le-Grand.

Les enjeux de préservation, de réhabilitation et de valorisation auxquels sont confrontés les paysages du Centre Essonne sont les suivants :

- des secteurs au relief peu présent: plateaux uniformes ;
- une urbanisation formée de quartiers juxtaposés, en grandes masses monospécifiques, qui communiquent peu entre eux (grands ensembles, nappes pavillonnaires, zones d'activités) ;
- des coupures très fortes par les Infrastructures des quartiers urbanisés (A 6, RN 7, voies de train et de RER) ;
- des confluences de l'Orge « oubliées » et perdues dans l'urbanisation (Yvette, Salmouille et Rémarde) ;
- une urbanisation qui avance sur le plateau agricole du sud et des lisières urbaines peu valorisées ;
- des espaces agricoles morcelés ou enclavés et sous forte pression urbaine ;
- un paysage peu qualifiant depuis les voies de transit: urbanisation linéaire et zones d'activités le long des Infrastructures (A6, RN 104, RN 20, RN 7...).

Saint-Germain-lès-Arpajon est plus particulièrement dans l'unité paysagère de l'Arpajonnais.



III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3. Le paysage

Les entités paysagères

Le territoire peut être décomposé en trois entités paysagères principales :

- le plateau Ouest,
- la vallée de l'Orge et ses coteaux,
- le plateau Est.

Le plateau Ouest

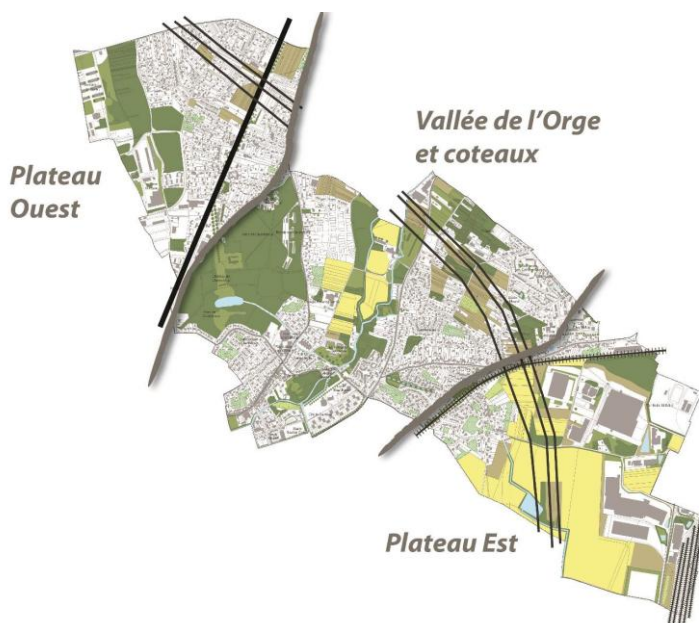
Ce plateau est occupé en partie Est par le camp militaire, inaccessible, et qui constitue un espace très fermé. Il est « matérialisé » par la végétation dense et boisée (bois des Fosses) qui ne permet aucune vue sur ce site. Cependant, le bois permet de donner un caractère vert à ce plateau.



Vue sur le camp militaire depuis le chemin de Marcoussis

Le reste du plateau est occupé par des constructions à destination d'habitation ou d'activités le long de la RN 20. Il s'agit d'un secteur en mutation, ce qui fait que les friches qui étaient des points noirs paysagers se transforment peu à peu en espaces aménagés. Cependant, il reste toujours certaines friches le long de la RN 20 ou liées à la présence des lignes haute tension, même si des cheminements doux ont été aménagés sous ces lignes HT.

D'une manière générale, dans les secteurs d'habitation, la végétation est assez présente, hormis dans les nouveaux secteurs, où elle n'a pas encore eu le temps de se développer. Ceci donne un caractère assez vert au secteur.



III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3. Le paysage

Nord de la vallée



Sud de la vallée



Coteau Ouest



Coteau Est



La vallée de l'Orge et les coteaux

Une description de la vallée dans la partie « espaces naturels » a permis d'identifier deux secteurs paysagers :

le nord, avec des espaces naturels et agricoles prédominants

Au sein de ce secteur, les vues sont plus dégagées, même si la ripisylve autour de la Grande Boële et de l'Orge viennent fermer ces vues. La présence de l'eau se devine surtout grâce à la végétation spécifique des milieux humides, et par exemple les saules qui ont une teinte vert-clair/blanc assez particulière.

le sud, au sein de l'espace urbain, avec la présence du parc communal, poumon vert en centre-ville.

Les grands équipements ont aussi trouvé leur place dans ce secteur relativement plat, avec une part importante de végétation.

Le coteau Ouest est en très grande partie occupé par le parc de Chanteloup, vaste espace boisé qui crée une masse verte importante dans le paysage et qui matérialise la ligne de crête de ce coteau. Au pied de cet espace boisé se développe l'urbanisation, en grande majorité sous forme d'habitat individuel, hormis pour la résidence Chanteloup, ensemble collectif inséré dans le parc boisé et la résidence Louis Babin. Les pavillons le long du parc de Chanteloup présentent des jardins très végétalisés, créant une transition avec l'espace boisé, et permettant une bonne intégration des constructions dans le coteau.

Le coteau Est est en grande partie occupé par des boisements (bois des Joncs Marins) et des friches liées à la présence des lignes haute tension. Ceci crée un paysage peu qualifiant. Le reste du coteau est occupé par des constructions à usage d'habitation individuelle. Le long de certains axes, la présence du végétal n'est pas toujours importante, ou se trouve en cœur d'îlot, ce qui la rend peu perceptible. La présence d'un cours d'eau dans le quartier du Coteau du Parc contribue à la présence de végétation.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3. Le paysage



Le plateau Est

Ce plateau est occupé en minorité par de l'habitat (au nord de la voie ferrée et quartier de la Bretonnière), et en majorité par des espaces agricoles ou à vocation d'activités (au sud de la voie ferrée).

Dans la zone d'habitat au nord de la voie ferrée, le paysage est assez monotone, marqué par les constructions et les clôtures qui donnent un aspect minéral à l'ensemble, aspect renforcé par la faible présence de la végétation.

Dans le quartier de la Bretonnière, il se dégage une ambiance de village, avec les rues et trottoirs étroits et les constructions anciennes. On peut noter la présence d'une très grande propriété avec un parc boisé qui vient animer ce secteur.

Le plateau est aussi marqué par la présence importante des espaces agricoles et de la zone d'activités des Loges.

Concernant les espaces agricoles, il s'agit de grandes cultures, ce qui crée des paysages ouverts ; cependant, la présence des champs est peu visible depuis la rue Palmyre Pergod et le chemin des 50 Arpents car des hautes haies le long de la route masquent les vues.

Dans la zone d'activités, il s'agit de bâtiments de très grande emprise, dont les abords ont été bien traités, ce qui permet une certaine intégration paysagère. Par ailleurs, l'imbrication qui existe entre bâtiments d'activités et espaces agricoles cultivés vient atténuer la présence des emprises routières importantes.

Les voies ferrées de la gare de triage de Brétigny et le poste électrique voisin qui font la limite communale sud-est sont très peu perceptibles car masqués par la végétation.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

4. Les risques et nuisances

Les nuisances sonores

Selon le code de l'Environnement et en application de la loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992, le préfet de l'Essonne a établi par arrêtés préfectoraux, le classement sonore des infrastructures de transport.

Ce classement compte 5 catégories de nuisance sonore (la catégorie 1 étant la plus bruyante) et des modalités d'isolement acoustique leurs sont associées. La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles.

La route N20 est classée en catégorie 2 en raison de son trafic, supérieur à 5000 véhicules par jour.

La route D152 est identifiée en catégories 3 et 4 selon les tronçons.

Les routes D449 et D97 impactent également la commune et sont respectivement classées en catégorie 3 et 2.

Les branches C4 et C6 du RER C sont quant à elles classées respectivement en catégorie 3 et 1.

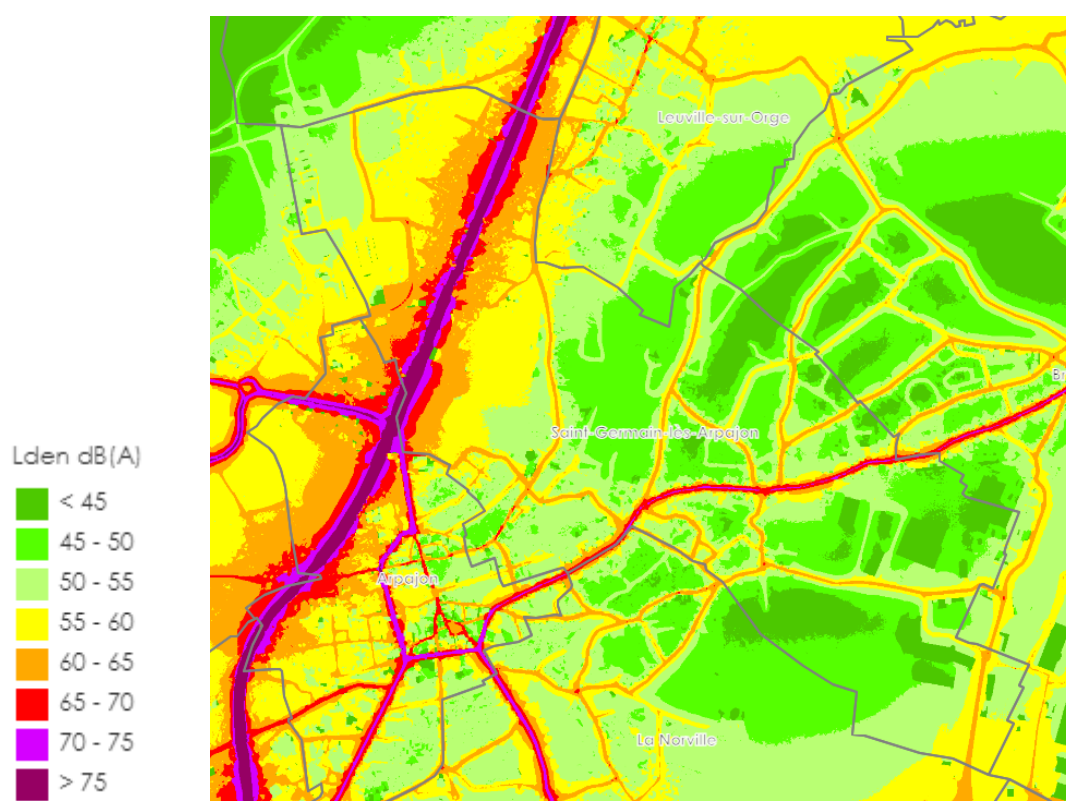
La commune de Saint Germain-lès-Arpajon est également concernée par le Plan de Prévention du Bruit (PPBE) dans l'Environnement approuvé le 16 février 2023 par CDEA.

Niveau sonore de référence Laeq (6h- 22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L>81	1	d=300m
76<L<81	2	d=250m
70<L<76	3	d=100m
65<L<70	4	d=30m
60<L<65	5	d=10m

Le PPBE définit les mesures locales à mettre en œuvre afin de prévenir, de réduire les nuisances sonores dans l'environnement et de préserver les zones de calme.

Il doit prendre en compte 4 sources de bruit à savoir les routes, les voies ferrées, les aéronefs et les principales industries.

La carte stratégique de bruit ci-dessous illustre les nuisances sonores moyennes générées le jour par le trafic routier. La N20 forme l'axe le plus bruyant avec des niveaux sonores atteignant 75 dB. Le seuil de gêne (65 dB) concerne les constructions situées à plus ou moins 300 mètres du tronçon et varie en fonction de la composition des abords de l'axe.



Source : Bruitparif

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

4. Les risques et nuisances

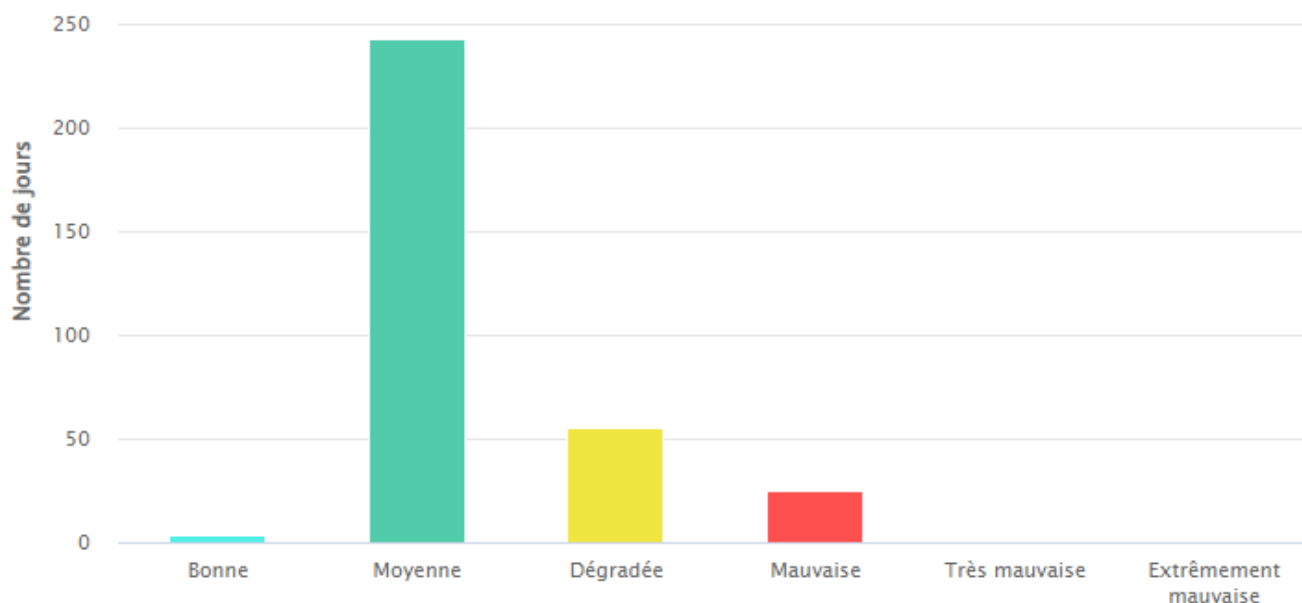
La qualité de l'air et les pollutions atmosphériques

Historique de la qualité de l'air en 2022

La qualité de l'air est globalement moyenne 75 % de l'année.

L'été et particulièrement le mois de juin est marqué par des épisodes de pollution de l'air plus nombreux. Le mois de juin a ainsi connu 13 jours de mauvaise qualité de l'air sur les 25 recensés sur l'année.

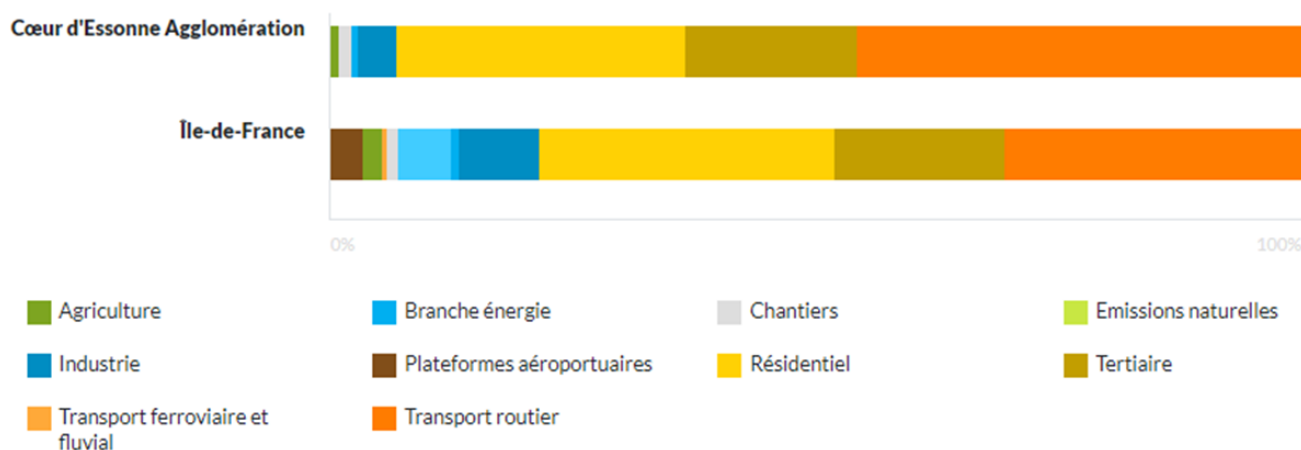
La qualité de l'air a été enregistrée comme « bonne » seulement 4 jours cette année-là.



Emissions de gaz à effet de serre en 2019

En 2019, le transport routier comptait pour près de la moitié des émissions de GES de l'intercommunalité, tandis que la moyenne régionale est de 30 %.

Cependant, les émissions de GES du territoire sont la baisse : les quantités émises ont baissé de 18 % par rapport à 2005.



Source : Airparif

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

4. Les risques et nuisances

Le risque d'inondation

La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'Orge et Sallemouille.

Approuvé en 2017, le plan identifie des zones rouges et oranges le long de la vallée de l'Orge. Des secteurs urbanisés sont également concernés par ce repérage, en zones ciel et verte.

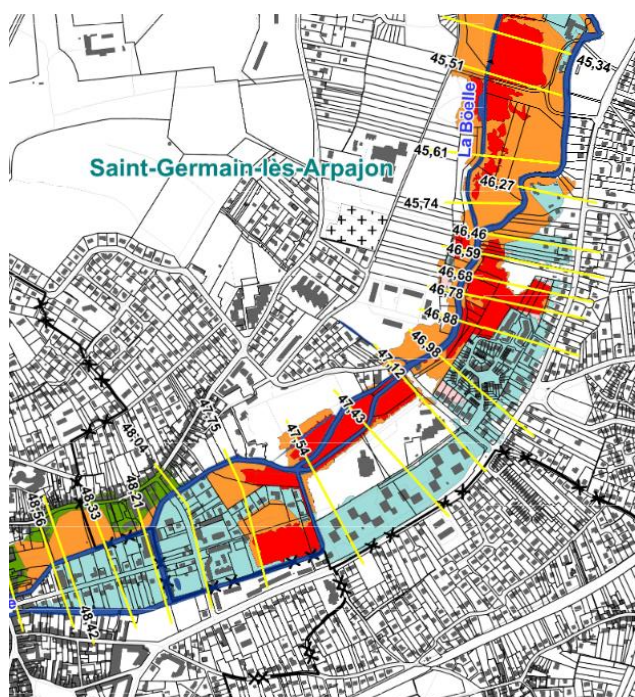
Entre 2000 et 2021, 5 inondations ont été recensées par la commune.

Les effets de ces inondations ayant été considérés comme particulièrement dommageables pour le territoire. Des arrêtés CATNAT « *Catastrophe naturelle* » ont été émis durant ces événements.

Plusieurs secteurs de la commune sont impactés par les crues liées aux inondations :

- Secteur France Ponte
- Route d'Aulnay
- Stade Gaston Cornu
- Rue René Declé
- Rue Palmyre Pergot, via les champs où les eaux de crues contournent le bassin de la Bretonnière en amont lorsque ce dernier est plein
- Le parc de la Mairie
- Le Moulin de Fourcon

Plan de Prévention des Risques d'Inondation Orge et Sallemouille (2017)



III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

4. Les risques et nuisances

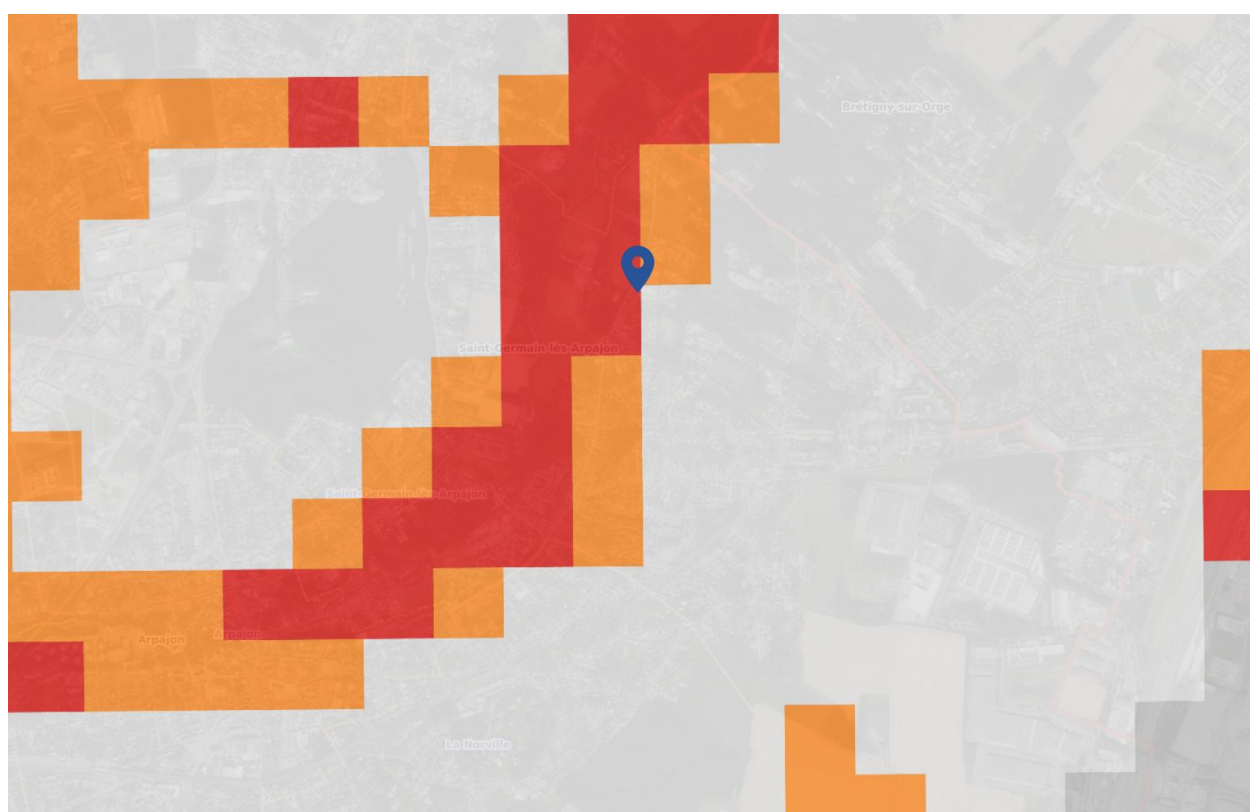
Le risque d'inondation

Le risque d'inondation par remontée de nappes

La commune est concernée par le risque de remontée de nappes le long de la vallée de l'Orge.

Les abords de l'Orge sont concernés par des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe à risque moyen.

En retrait des abords, on trouve certaines zones potentiellement sujettes aux inondations de cave à risque moyen.



Légende :

	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Extrait du risque par remontée de nappes, Sources : Géorisques

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

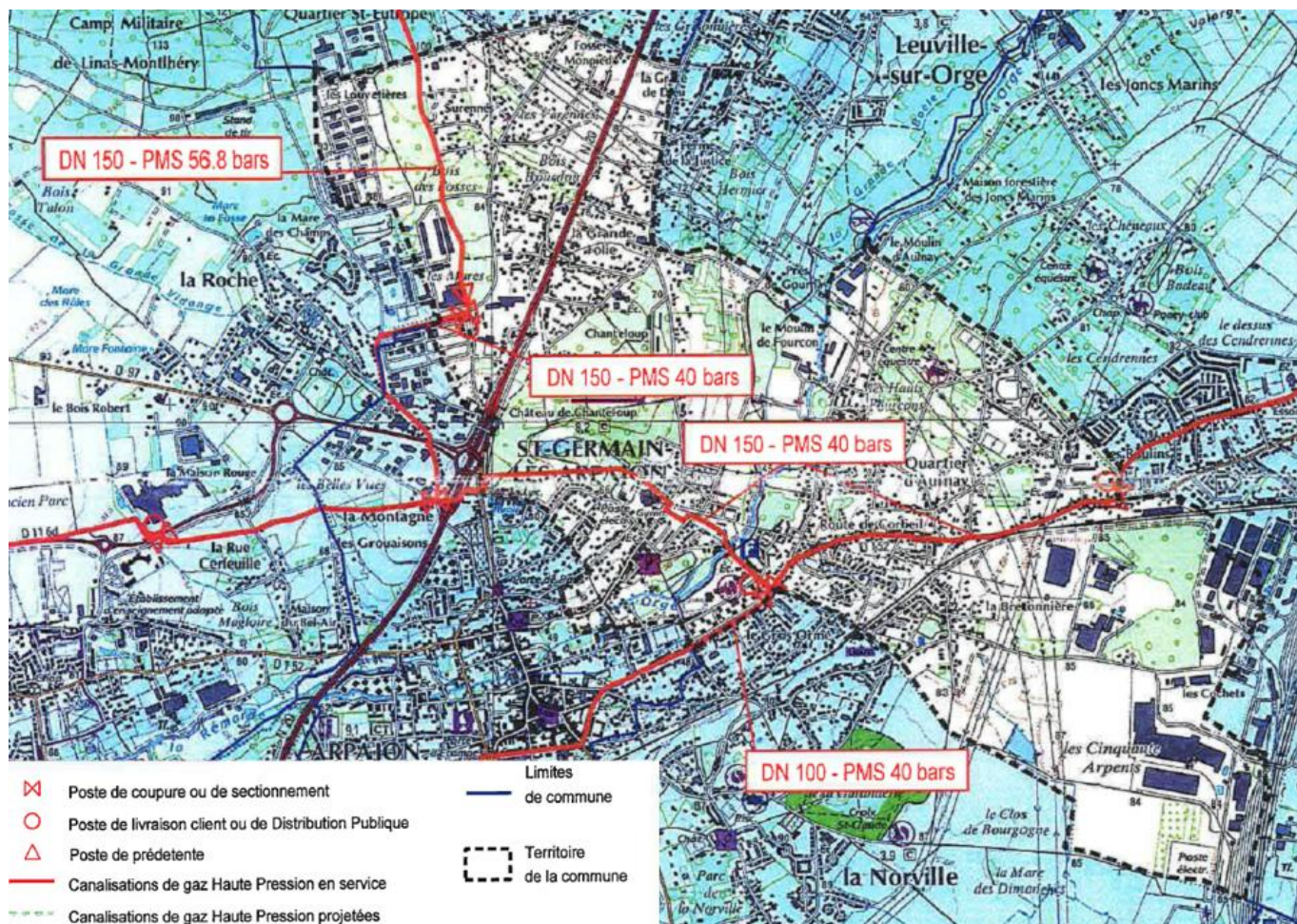
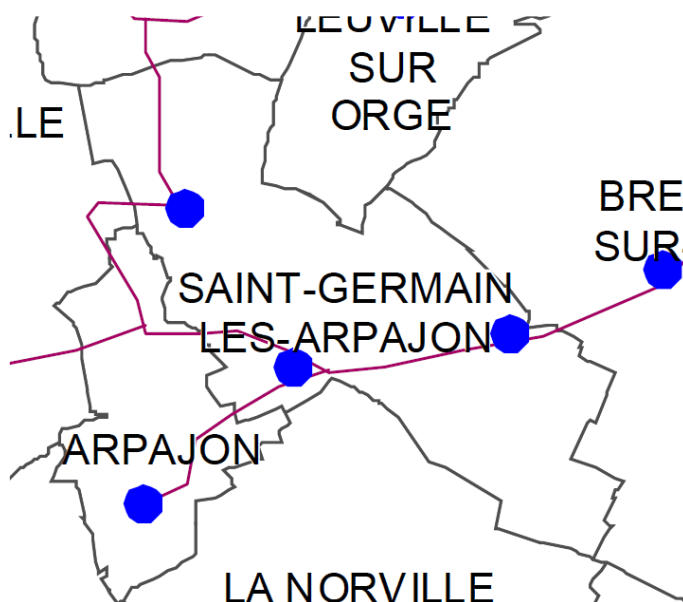
4. Les risques et nuisances

Les risques liés aux transports de matières dangereuses

Saint-Germain-lès-Arpajon est concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses consécutif à un accident se produisant lors du transport. Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

La commune est citée au dossier départemental des risques majeurs pour les risques liés au transport sous trois formes :

- le risque par canalisation : 3 canalisations de gaz haute pression traversent le territoire (cf. carte ci-dessous)
- le risque par voie ferroviaire (la ligne du RER C traverse le territoire communal)
- le risque par voie routière : le dossier départemental des risques majeurs recense la RN 20, la RD118 et la RD 152 comme axes routiers susceptibles de supporter un transport de matières dangereuses.



III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

5. Les réseaux techniques urbains

Le réseau d'eau potable

Cœur d'Essonne Agglomération gère l'alimentation en eau potable de la commune, ainsi que la collecte des eaux usées.

Le patrimoine du service est constitué de :

- 2 installations de production d'une capacité totale de 28 200 m³ par jour
- 6 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 15 700 m³
- 677 kilomètres de canalisations et de branchements

Le nombre de clients constaté sur le service d'eau potable au 31 décembre 2013 est de 2 479 dont 2 440 domestiques, 12 industriels et 27 bâtiments communaux.

Installation de production	Capacité de production (m ³ /jour)
ITTEVILLE FOSSE SAURET	22 000
ITTEVILLE USINE TRAIT STATION	6 200
Capacité totale de production	28 200
Réservoir ou château d'eau	Capacité des réservoirs (m ³)
BALLANCOURT	800
BOIS BLANCS (Cheptainville)	8 000
CHAMPLAN (Linas)	4 000
PORTE DE PARIS (Arpajon)	600
SAINT YON	700
VERT LE GRAND	700
Capacité totale des réservoirs	15 700
Installation de reprise, de pompage, ou surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)
MARCOUSIS BOIS DU FAY	1 000
SAINT GERMAIN LES ARPAJON	250
Suppresseur de la butte d'Itteville	120
Surpresseur St Yon	6
Canalisations	Linéaire
Longueur totale du réseau (km)	677.7
Longueur d'adduction (m linéaire)	29 847
Longueur de canalisations de distribution (ml)	647 859
Branchements	Quantité
Nombre de branchements	25 478
Longueur de branchements (ml)	156 440

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

5. Les réseaux techniques urbains

Le réseau d'eau potable

Ressource en eau

Les ressources contribuant à l'alimentation du service de distribution en eau sont les suivantes :

Dénomination	Nappe sollicitée
Prise d'eau en Essonne	Rivière Essonne
Forage Mardelle	Calcaires de Saint Ouen
Forage Vaussaux	Calcaires de Saint Ouen
Forage Evangile	Calcaires de Saint Ouen
Forage Fosse Sauret	Calcaires de Saint Ouen
Forage Longue Raie	Calcaires de Saint Ouen
Forage La Cave	Calcaires de Saint Ouen

La protection des points d'eau et des captages a été rendue obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article 13). Cette obligation rejoint l'article L.20 du Code de la Santé Publique qui impose aux collectivités la mise en place de périmètres de protection autour des points utilisés pour l'alimentation en eau potable. L'ensemble des forages qui participent à l'alimentation du Syndicat dispose d'un périmètre de protection déterminé par déclaration d'utilité publique :

- Pour les forages d'AUBIN, l'arrêté de DUP du 7 décembre 2012 fixe le prélèvement maximum annuel à 3 150 000 m3 et un prélèvement journalier maximal de 10 000 m3 jour.
- Pour les forages de la JUINE, l'arrêté de DUP du 18 janvier 1989 fixe le prélèvement maximum annuel à 2 millions de m3 et un prélèvement maximum instantané de 500 m3/h.
- Pour l'usine, l'arrêté de déclaration d'utilité publique de la prise d'eau en Essonne a été signé le 9 octobre 2002 par le Préfet de l'Essonne. Il fixe à 20 000 m3/jour et à 1 000 m3/heure le prélèvement maximum autorisé.

Au regard des chiffres annoncés dans les DUP, le prélèvement d'eau permet d'assurer la consommation d'eau annuel pour environ 80 000 habitants (en se basant sur une consommation de 54 m3/habitant selon le site notre-environnement.gouv.fr/).

Les infrastructures sont donc plus que suffisantes pour faire face à l'augmentation de la population dans les années à venir.

Usines de traitement

L'usine d'Itteville :

L'eau de l'Essonne ainsi que l'eau des forages d'Aubin est traitée à l'usine d'Itteville. Cette unité, d'une capacité de production de 1 500 m3/h, est entièrement automatisée et télésurveillée.

L'usine d'Itteville dispose d'une station de mesure en continu de la qualité de l'eau brute. Cette station, située au lieu-dit Aubin sur la commune d'Itteville à environ 1200 ml de la prise d'eau, mesure en continu 9 paramètres représentatifs de la qualité de l'eau de l'Essonne.

L'usine de déferrisation de la Juine :

L'eau captée dans la nappe des calcaires de Saint Ouen contient du fer et du baryum. Cette eau subit un traitement de déferrisation et une désinfection au niveau de la station de déferrisation de la Fosse Sauret.

De plus, elle est mélangée à l'eau produite par l'usine d'Itteville. Ce mélange est réalisé à la station de la Fosse Sauret et au niveau du réservoir des Bois Blancs.

Véolia assure l'entretien et la désinfection des réservoirs ainsi que l'entretien et les travaux liés du reste du patrimoine.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

5. Les réseaux techniques urbains

Le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales

Le service public d'assainissement de la commune est assuré par Cœur d'Essonne Agglomération.

Le patrimoine du service est constitué de :

- 34 194 ml de réseaux d'eaux usées,
- 33 756 ml de réseaux d'eaux pluviales,
- 4 postes de relèvement (résidence du Pré aux Canes, la petite Folie, résidence Louis Aragon)
- 1 poste de refoulement (résidence Louis Aragon) dont l'hydraulique et les pompes sont vétustes et donc à renouveler,
- 1 siphon (rue Eugène Lagauche)

Les eaux usées générées sur la commune sont rejetées dans le collecteur du SYORP (Syndicat de l'Orge de la Rémarde et de Prédecelle)

Les eaux pluviales sont rejetées dans la Rémarde et dans l'Orge.

La commune est adhérente du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval pour :

- le transport de ses affluents dont la dépollution est

réalisée à l'usine de Valenton gérée par le SIAAP (Syndicat Intercommunal Interdépartemental pour l'assainissement de la région parisienne).

- le transport et l'évacuation des eaux pluviales dans l'Orge.

À ce jour, la commune ne dispose pas d'un zonage des eaux pluviales. En revanche, une étude de ruissellement a été menée dans le cadre du programme PAPI avec le Syndicat de l'Orge.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

5. Les réseaux techniques urbains

La gestion des déchets

Cœur d'Essonne Agglomération est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement).

La collecte des déchets

La collecte en porte à porte est assurée par la Communauté d'Agglomération, et gérée de la manière suivante :

La Communauté d'Agglomération a adhéré au SIREDOM (Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères), dont le siège est situé à Lisses. Le SIREDOM assure le traitement des déchets et la gestion des déchèteries (27 en 2024).

Les habitants ont accès à l'ensemble des déchetteries du SIREDOM. L'une de ces déchetteries est située dans la zone d'activités des Cinquante Arpents, située à l'Est de la commune.

Flux de déchets collectés en porte à porte	Fréquences de collecte (Cx = x collectes par semaine)	Contenants
Ordures ménagères résiduelles	C1 : pavillonnaires	Bacs couvercle marron / gris Vert dans les ZAE
	C2 : collectifs et zones d'activités économiques (ZAE)	
PEHV (Emballages / Papiers)	C1	Bacs couvercle jaune
Déchets végétaux des ménages	1 collecte en janvier	Bacs couvercle vert
	C1 de mars à juin	
	C0,5 en juillet et août	
Encombrants hors DEEE	Sur rendez-vous pour les pavillonnaires	Présentation au sol ou en caissons
	2 fois par mois pour les collectifs	

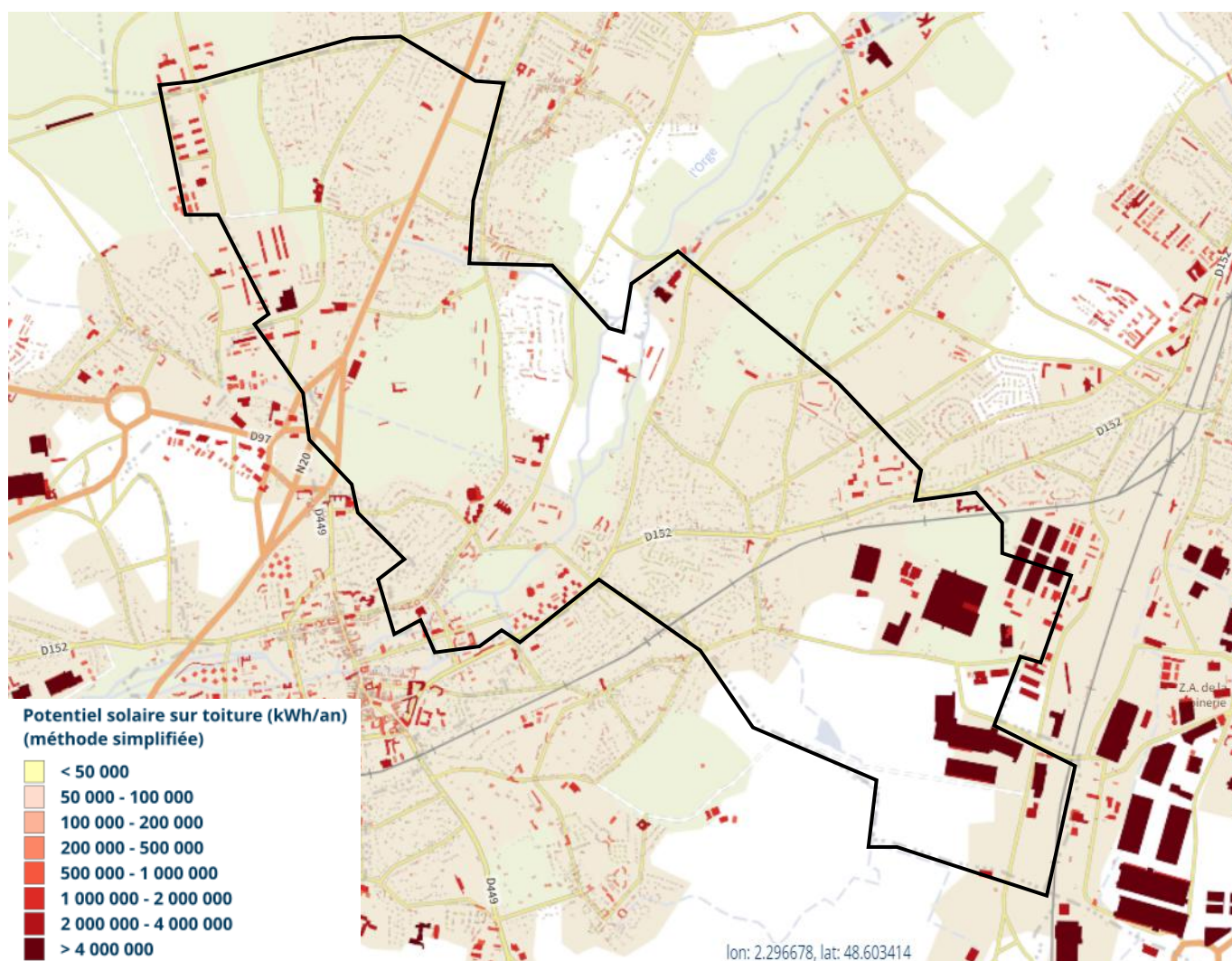
III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

6. Les énergies renouvelables

Le potentiel solaire en toiture

Les toitures forment un potentiel important pour le développement des énergies renouvelables solaires.

La zone d'activité des Loges au sud du territoire concentre de nombreux bâtiments de taille importante dont les toitures offrent chacune un potentiel de 4 000 000 de Kwh/an.



Source : Portail cartographique EnR

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

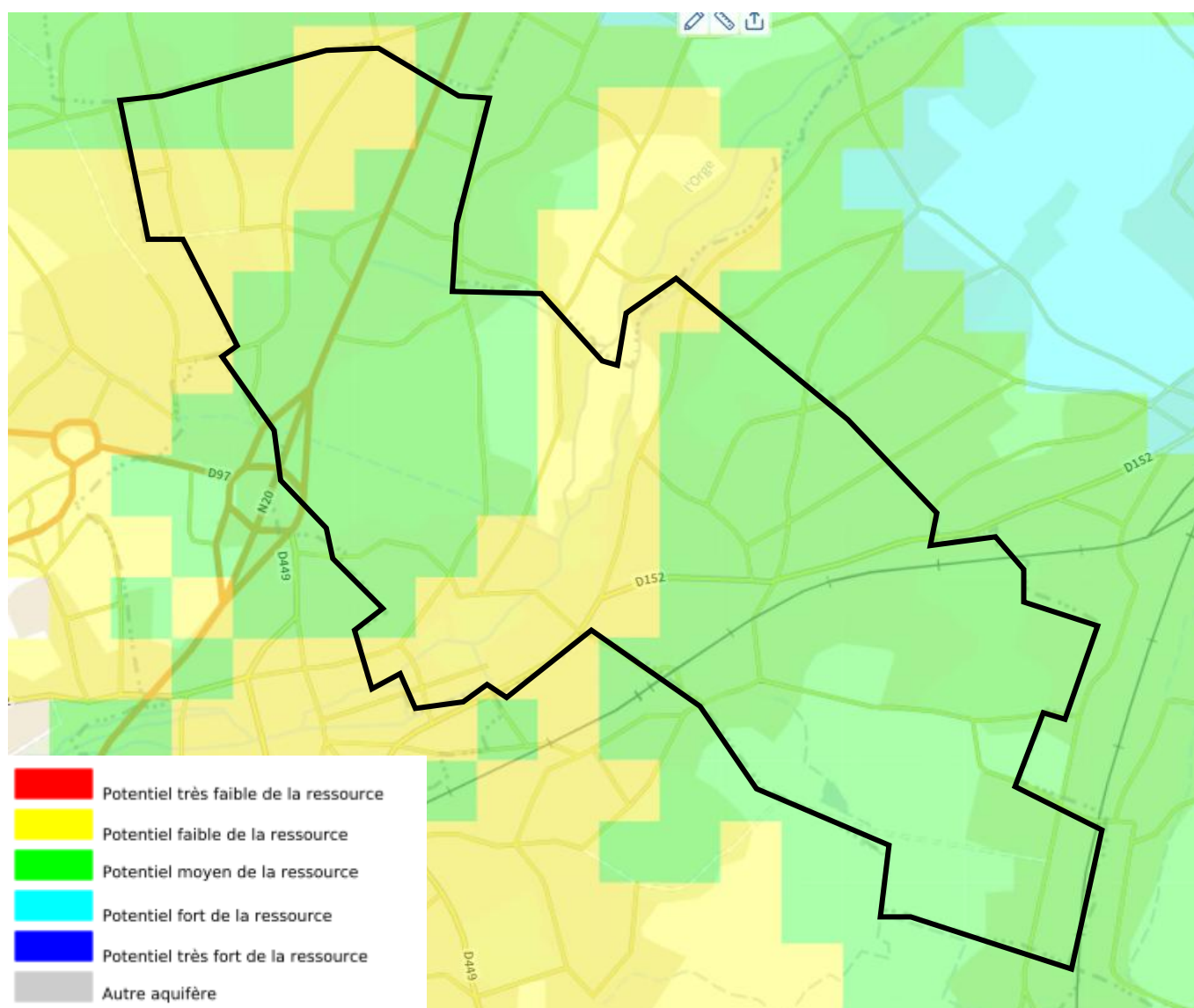
6. Les énergies renouvelables

Le potentiel géothermique

La carte ci-dessous montre un potentiel moyen à faible de la ressource géothermique.

La vallée de l'Orge et le nord de la commune sont marqués par un potentiel faible.

Le reste du territoire offre un potentiel moyen.



Source : Portail cartographique EnR

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

SYNTHESE

ENSEIGNEMENTS ET ENJEUX

Caractéristiques physiques du territoire

Un relief générateur de diversité de paysage, mais aussi de biodiversité. Un relief marqué par la vallée de l'Orge, qui a conditionné l'histoire et l'urbanisation de la commune :

- *le centre ancien est situé à proximité de l'Orge, tout en étant en contre-haut afin d'éviter les inondations*
- *les coteaux ont été urbanisés, car relativement bien exposés au soleil (hormis le parc de Chanteloup qui a été préservé)*
- *le plateau Est a conservé une partie de sa vocation agricole, tout en accueillant des activités nécessitant des grandes emprises*
- *le plateau Ouest a été urbanisé en raison du passage de la RN 20, axe majeur de transport et de communication*

Un réseau hydrographique assez développé, composé de l'Orge, de la Grande Boële, et de cours d'eau secondaires, parfois temporaires. La qualité des cours d'eau principaux est médiocre et nécessite des évolutions positives. Les orientations du SAGE visent notamment à améliorer la qualité de l'eau.

Des zones humides réelles ou potentielles, qu'il faut préserver, de par leur rôle dans la gestion des inondations mais aussi de par leur rôle de réservoir de biodiversité.

Espaces naturels et protections

Des espaces agricoles encore présents, notamment dans la vallée de l'Orge et sur le plateau Est. Ces espaces sont dédiés à la grande culture. Deux types d'espaces agricoles peuvent être identifiés : les espaces de grande culture sur le plateau qui semblent pérennes et les espaces agricoles de fond de vallée, un peu plus épars, et qui peuvent être fragiles, du fait de l'urbanisation et du [morcellement des parcelles](#).

Des espaces en friche ou en jachère assez nombreux, notamment sous les lignes haute tension ou le long de la RN 20. [Ces sites sont souvent peu qualitatifs. Leur reconquête pourrait permettre de leur redonner une fonction.](#)

Des espaces boisés bien présents, avec notamment le parc de Chanteloup, le bois des Fosses, les Grands Bois ainsi qu'une partie du coteau des Joncs Marins et des espaces d'accompagnement de la vallée de l'Orge. Trois types d'espaces boisés peuvent être identifiés : les grands ensembles, tels que le parc de Chanteloup, le bois des Fosses, le coteau des Joncs Marins, dans la continuité de Brétigny, [qui présente des faiblesses, notamment à cause de l'occupation illégale](#), et les espaces boisés d'accompagnement, présents dans la vallée de l'Orge, mais aussi dans les zones d'activités, et un peu en espace urbain.

La vallée de l'Orge, un véritable espace naturel de grande qualité, présentant des milieux naturels variés (zones humides, champs, espaces boisés, ripisylve...).

Une trame verte et bleue bien constituée, mais certains points sont fragiles, notamment concernant [l'écoulement de l'Orge](#).

Un faible nombre de protections ou de recensements des espaces naturels, hormis le PRIF.

De nombreuses espèces animales protégées sur le territoire communal et plusieurs espaces végétales envahissantes d'après l'ABC de la biodiversité.

Paysage

Un grand paysage difficilement perceptible, avec peu d'échappées visuelles. Les vues sont très vite fermées par les constructions ou la végétation.

Un territoire scindé par la RN 20 et par la voie de RER C, qui créent des coupures visuelles et fonctionnelles. La RN 20 est par ailleurs un axe de traversée du territoire, vitrine de la commune aujourd'hui peu qualitative.

Un impact fort des lignes haute tension, qui marquent le paysage de par leur hauteur mais aussi de par les friches peu qualitatives qui sont situées en-dessous.

[Des entrées de ville peu perceptibles, notamment du fait de la continuité urbaine avec les communes alentour.](#)

Le territoire peut être décomposé en trois entités paysagères principales : le plateau Ouest, la vallée de l'Orge et ses coteaux et le plateau Est.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

SYNTHESE

ENSEIGNEMENTS ET ENJEUX

Risques et nuisances

Des nuisances sonores importantes, liées notamment au trafic sur la RN 20 et sur la ligne de RER C.

Une qualité de l'air moyenne, impactée par le trafic routier.

Des risques naturels connus et localisés : risque d'inondation dans la vallée de l'Orge, risque d'inondation par ruissellement et risque de retrait-gonflement des argiles sur une partie des coteaux.

Des risques technologiques connus et maîtrisés : transport de matières dangereuses, présence d'ICPE, de sites BASOL, etc.

Réseaux techniques urbains

Une eau potable de bonne qualité

Un réseau d'assainissement en bon état et suffisant pour les besoins de la commune.

Energies renouvelables

Un potentiel limité pour le développement des énergies renouvelables :

Un potentiel géothermique faible à moyen

Un ensoleillement moyen, mais permettant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, notamment en toiture